

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**STRATEGIE DU SOUS SECTEUR
ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA
NATURE ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Draft final

REMERCIEMENTS

Au terme de la réalisation de ce travail, il y a lieu de reconnaître que ce document de stratégie dont dispose aujourd'hui le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable n'aurait pas été disponible dans les délais aussi courts sans le soutien et la collaboration de certaines personnes.

Ainsi, faute de formules plus expressives, nous tenons à remercier de manière particulière :

- Monsieur Pierre HELE, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable pour la supervision générale de cette étude ;
- Dr NANA ABOUBAKAR Djalloh, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, dont la supervision et les conseils ont été déterminants ;
- Monsieur AKWA Patrick KUM BONG, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, qui a assuré la coordination de ces travaux.

Nous exprimons également notre profonde gratitude à certaines personnes dont l'encadrement et la collaboration durant la réalisation de cette étude ne sauraient être évalués. Notre pensée va l'endroit de :

- Monsieur ONDOUA Serge Hervé qui, avec beaucoup de rigueur scientifique a assuré la direction technique de cette étude ;
- Monsieur ALIM HAMADADI dont l'assistance technique a été d'un grand apport ;

Nous tenons aussi à remercier toute l'équipe technique qui a consacré d'énormes sacrifices et n'a ménagé aucun effort pour la réalisation de ce travail. Nous pensons à :

- Monsieur : LIMA MAHOP Marc Gabriel ;
- Monsieur ZOA MVENG Ambroise Aimé ;
- Madame MBARGA Justine Edwige ;
- Madame BELINGA MENGUE Régine Nicaise ;
- Monsieur NDETOU NGUESSITCHEU Aristide ;
- Madame KENEMBENI Arlette Charline ;

Dans le même temps, nous relevons la constante sollicitude de nos sectoriels du MINEPAT qui n'ont ménagé aucun effort pour nous accompagner et nous encadrer tout au long de ce processus. Il s'agit de :

- Monsieur BABAKA Guy;
- Monsieur MBARGA MEWASSI Georges Eric Bertrand ;
- Monsieur NSIA Félix.

Enfin, que tous nos partenaires techniques et financiers, en particulier la GIZ, et toute personne ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail, mais dont le nom n'est pas cité, trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	I
TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES ACRONYMES	V
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : CONTEXTE	2
I. CHOIX GLOBAL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE PAR L'ÉTAT DU CAMEROUN	2
II. FONDEMENTS	2
III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	3
IV. RESULTATS ATTENDUS.....	5
V. EVOLUTION INSTITUTIONNELLE	6
CHAPITRE II : DELIMITATION ET SEGMENTATION DU DOMAINE.....	7
I. QUELQUES DEFINITIONS.....	7
II. DELIMITATION DU SOUS SECTEUR.....	9
II.1. Fonctions assurées par le sous-secteur	9
II.2. Missions assignées au sous-secteur.....	10
III. SEGMENTATION DU DOMAINE EN COMPOSANTES	11
CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DU DOMAINE ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE.....	13
I. CARACTERISATION DE L'OFFRE	13
II. CARACTERISATION DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DE LA SITUATION DES BENEFICIAIRES	15
III. LES INTERVENANTS DU SOUS-SECTEUR	19
III.1. Les acteurs étatiques :	19
III.2. Les Organisations internationales	23
III.3. Les organisations régionales et sous régionales.....	23
III.4. Les organisations non gouvernementales nationales	24
III.5. Le secteur Privé	25
IV. L'ANALYSE DU CONTEXTE EXTERNE	25
IV.1. L'influence des flux migratoires.....	26
IV.2. Les conflits fonciers	26
IV.3. La crise financière internationale.....	26
IV.4. L'aménagement du territoire	26
V. DESCRIPTION DU SOUS SECTEUR PAR COMPOSANTES ET SOUS COMPOSANTES	27
V.1. Composante 1 : Politique environnementale et développement durable.....	27
V.2. Composante 2 : Normes de gestion.....	41

II.3. Composante 3 : Information et suivi.....	45
V.4. Composante 4 : Aspect institutionnel, Gouvernance et Coopération.....	52
CHAPITRE IV : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET DEFIS SIGNIFICATIFS POUR L'AVENIR.....	56
I. RAPPEL HISTORIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES PASSES.....	56
II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA SITUATION	58
II.1. Forces et Faiblesses.....	58
II.2. Menaces Et Opportunités	69
III. PRESENTATION DES PROBLEMES, DE LEURS CAUSES ET DE LEURS CONSEQUENCES.....	73
III.1. Diagnostic de la composante 1 : Politique environnementale et développement durable.....	74
III.2. Diagnostic de la composante 2 : Normes de gestion.....	75
III.3. Diagnostic de la composante 3 : Information et suivi.....	76
III.4. Diagnostic de la composante 4 : Aspect Institutionnel, Coopération et Gouvernance	77
IV. DEVELOPPEMENT ENJEUX ET DEFIS.....	78
VI.1. Enjeux.....	78
VI.2. Défis	78
CHAPITRE V : CHOIX STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR.....	80
I.1 La vision.....	80
I.2. Les priorités.....	80
I.1. Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales	82
I.2. Préservation des ressources naturelles.....	85
I.3. Gestion des pollutions et des nuisances.....	86
I.4. Amélioration de la gouvernance et gestion stratégique du sous secteur de l'environnement et du développement durable.....	87
CHAPITRE VI: PLAN D' ACTIONS ET PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES	91
I. TABLEAU 1 : PRESENTATION DES PROGRAMMES.....	91
II. TABLEAU 2 : PRESENTATION DES ACTIONS.....	93
III. TABLEAU 3 - IDENTIFICATION DES PROGRAMMES.....	98
IV. TABLEAU 4 - PRESENTATION DES ACTIONS DES PROGRAMMES	102
A – Programme I : Désertification Et Changements Climatiques	102
B – Programme Ii : Gestion Durable De La Biodiversité	103
C – Programme III : Lutte Contre Les Pollutions, Nuisances Et Substances Chimiques Nocives Et/Ou Dangereuses.....	105
D – Programme IV : Pilotage Et Administration Du Mineped	107
V. TABLEAU 5 - PRESENTATION DES ACTIVITES PAR ACTION.....	108
VI. TABLEAU 6- SYNTHESE DES INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES.....	139
VII. TABLEAU 7 - PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES : ACTIVITES DES PROGRAMMES SELON LE NIVEAU DE PRIORITE.....	140
VIII. TABLEAU 8- PLANIFICATION QUINQUENNALE DES ACTIVITES DES PROGRAMMES.....	154

IX. TABLEAU 9- PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES : PLANIFICATION QUINQUENNALE DU COUT DE CHAQUE PROGRAMME.....	201
X. TABLEAU 10 - PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES : PLANIFICATION QUINQUENNALE DU COUT DE L’ENSEMBLE DES PROGRAMMES.....	206
XI. TABLEAU 12 - PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES : PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL DES ACTIONS DES PROGRAMMES.....	231
CHAPITRE VII : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE	235
I. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	235
I.1 Conditions de réussite	235
I.2. Modalité de mise en œuvre.....	236
II. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION.....	238
II.1. Suivi systématique	238
II.2. Evaluations périodiques	238
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	240

LISTE DES ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ADIE	Agence Internationale de Développement de l'Information Environnementale
AFD	Agence Française de Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPD	Cercle de Concertation des Partenaires au Développement
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CICOS	Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha
CIMOFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CIRAD	Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement
CMB	Comité Multi Bailleurs
CMCSTACO	Conférence des Ministres Chargés de la Science et de la Technologie de l'Afrique du Centre et de l'Ouest
Comité MAB	Comité Permanent de l'Homme et de la biosphère
CONAC	Comité National Anti-Corruption
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

KFW :	
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
REDD :	Réduction des émissions des gaz à effet de serre dû à la dégradation et à la déforestation
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SPE	Secrétariat Permanent à l'Environnement
TNS	Tri National de la Sangha
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wild Fund for nature
ANOR	Agence Nationale de la Normalisation
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement

INTRODUCTION GENERALE

Le Cameroun est soumis à de graves menaces environnementales dues à des facteurs que l'on désigne de perturbateurs de grande importance. Ces facteurs sont intimement liés aux activités anthropiques, à la démographie et aux modifications du climat. Il est par conséquent impératif que l'utilisation des ressources naturelles soit judicieuse et durable, car celles-ci constituent l'une des bases de l'économie nationale.

Le Cameroun reconnaît par ailleurs à ses citoyens, le droit à un environnement sain. Dans son préambule, la Constitution exprime ce dernier en ces termes : « toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat veillera à la défense et à la protection de l'environnement ». En outre, l'article 2 (1) de la loi N° 96 /12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement dispose clairement que « l'environnement constitue en République du Cameroun le patrimoine commun de la nation. Il est une partie intégrante du patrimoine universel ».

L'interconnexion que pose cette considération entre les politiques internationales et celles internes en matière de protection et de préservation de l'environnement, justifie à suffisance que le Cameroun soit partie à plusieurs traités internationaux sur la protection de l'environnement.

Face à la nécessité de satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante et d'atteindre des objectifs de développement, le maintien d'un environnement sain et propice pour un développement durable constitue un défi majeur qui interpelle de manière particulière le sous secteur environnement.

Conformément à la vision et au DSCE, la présente stratégie constitue un instrument d'orientation et de canalisation de l'action du sous secteur environnement. Elle s'inscrit dans une logique de traduction des missions assignées au MINEPDED en objectifs, puis en actions visant à assurer la cohérence des activités et la pertinence de celles-ci dans la mise en application des politiques publiques en matière d'environnement.

L'ossature du document se présente de la manière suivante :

- le contexte ;
- la délimitation et la segmentation du domaine en composante et en sous composante ;
- l'état des lieux et le diagnostic ;
- la formulation des choix stratégiques ;
- le plan d'actions et le plan d'actions prioritaires ;
- le mécanisme de mise en œuvre et de suivi- évaluation.

Il est important de relever que « le cadre légal » bien qu'étant identifié comme sous composante dans la segmentation du domaine en composante « politique environnementale et développement durable », encadre l'ensemble des composantes de la stratégie.

CHAPITRE I : CONTEXTE

I. CHOIX GLOBAL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE PAR L'ETAT DU CAMEROUN

Depuis des années, le Cameroun a décidé d'inscrire son développement dans une perspective de moyen et long terme. A cet effet, le Gouvernement s'est doté depuis 2000 des stratégies de développement, qui servent à l'orientation et à la canalisation de son action. Cette démarche a connu une impulsion décisive depuis 2004, après environ vingt ans d'interruption de la pratique de la planification.

L'élaboration des documents de la Vision (Vision Cameroun 2035) et de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi fait suite aux diverses prescriptions depuis 1999 du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, réaffirmées dans son discours d'investiture prononcé lors de la cérémonie de prestation de serment du 4 novembre 2004, dans lequel il instruit le Gouvernement de « revenir à la planification stratégique à moyen et à long terme, qui nous a fait souvent défaut ». Dans sa communication spéciale lors du Conseil des ministres du 12 septembre 2007, il précise par ailleurs que « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance » ; et pour joindre la parole à l'acte, il promulgue la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. Cette loi met en effet l'accent sur l'efficacité de l'action publique, la budgétisation par programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs, la gestion axée sur les résultats, la pluri-annualité des dépenses pour ne citer que ces quelques innovations.

Enfin, depuis l'exercice budgétaire 1999/2000, les circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'Etat font obligation à tous les départements ministériels de présenter à l'appui de leur projet de budget d'investissement public, un document de stratégie sous-sectorielle.

II. FONDEMENTS

En application de ces nouvelles exigences gouvernementales, le MINEPDED a élaboré en février 2009, un document de stratégie avec à l'appui technique d'un Cabinet. Cette stratégie n'a pas été validée par le MINEPAT pour des raisons diverses portant sur trois aspects :

- Dénomination ;
- répartition des responsabilités ;
- méthodologie.
- Aspect de la dénomination :
 - non prise en compte de ce qui est fait par les acteurs non étatiques dans le domaine lors de l'élaboration de la stratégie, de manière à faire ressortir la complémentarité entre ceux-ci et l'Etat ;
- Aspect de la répartition des responsabilités :
 - mettre en place parallèlement aux sensibilisations régulières la pratique des cahiers de charge car la protection de l'environnement ne relève pas de la seule responsabilité de l'Etat ;

- Aspect de la méthodologie :
 - non prise en compte du Guide Méthodologique de Planification Stratégique au Cameroun version 2011 lors de l'élaboration de la stratégie;
 - non association du MINEPAT dans la conduite du processus d'élaboration de la stratégie ;
 - en matière de description/définition et diagnostic du domaine :
 - analyses de portée trop générale et trop qualitative ;
 - non prise en compte des aspects quantitatifs ;
 - absence de visibilité dans la stratégie (l'on ne voit pas clairement qui est responsable de quoi).
 - définition de la stratégie :
 - différents programmes posés ne sont qu'une transcription des missions du MINEP ;
 - absence de traitement véritable du jeu des acteurs.
 - matrice opérationnelle des programmes et leur évaluation financière :
 - absence d'explication des coûts ;
 - distribution des responsabilités non abordée sur les coûts.
- **Attentes pour la présente stratégie**

Face aux insuffisances relevées plus haut et surtout à la non prise en compte des exigences de la gestion axée sur les résultats introduite par le Nouveau Régime Financier de l'Etat et des nouvelles orientations gouvernementales en matière de planification stratégique définies par le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun, dans son édition 2011, il est apparu opportun d'élaborer un nouveau document de stratégie.

Ainsi la stratégie pourra-t-elle être un outil efficace de la mise en œuvre du DSCE en ce qui concerne le sous-secteur, afin que celui-ci dans son ensemble s'inscrive dans la dynamique de développement global du pays et qu'il concoure à la réalisation d'une croissance économique forte, durable et créatrice d'emplois et à la transition vers une société émergente, démocratique et unie dans sa diversité.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de l'actuel document de stratégie sous sectorielle a été conduite dans le cadre institutionnel en application de la Décision N°..... créant le comité interne PPBS du MINEPDED et aux missions de la Division des Etudes, des Projets et de la Coopération.

Sur les plans technique et méthodologique, le présent document de stratégie a bénéficié de l'appui d'un consultant et de l'encadrement du MINEPAT, à travers la Division de la Prospective et de la Planification stratégique.

Cet accompagnement a été rendu possible par l'appui financier et technique de l'office allemand de la coopération technique (GIZ), à travers son Programme d'Appui au PSFE (ProPSFE).

La démarche suivie est conforme aux orientations contenues dans le Guide

méthodologique de planification stratégique au Cameroun (Edition 2011) élaboré par le MINEPAT et à la circulaire n°003/MINPLAPDAT du 08 avril 2007 relative au processus d'élaboration, de validation et d'adoption des stratégies sectorielles et ministérielles de développement.

Ces orientations préconisent de conduire l'élaboration des stratégies suivant les phases ci-après : les travaux préparatoires, l'état des lieux et le diagnostic, la formulation des choix stratégiques, l'élaboration du plan d'actions et du plan d'actions prioritaires, l'élaboration du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, puis enfin, le Document de Stratégie du domaine et le Projet de déclaration de politique. Pour réaliser ce travail, nous avons adopté une démarche en phases successives :

Dans une première étape, une séance de travail avec les responsables du MINEPDED, le consultant et le MINEPAT nous a permis de clarifier la méthodologie de travail et de préciser les activités à mener.

Après cette réunion de concertation, le document de stratégie élaboré en 2010, a été lu et les observations faites dans la note d'analyse du MINEPAT ont été prises en compte, ce qui a permis d'identifier, de collecter et d'analyser les informations nécessaires à l'établissement du diagnostic. Dans le même cadre, le périmètre environnement et développement durable a été précisé, de concert avec les responsables du MINEPDED et les partenaires au développement. En outre, une descente dans les cinq zones agro-écologiques a permis de recueillir les informations sur les activités du sous secteur dans les dix régions du pays.

Au terme de cette collecte des données, un rapport d'étape a été produit. A cet effet, le consultant a mis à la disposition des sept secteurs le draft du rapport pour commentaires, avis et observations.

Cette première étape s'est achevée avec la collecte des observations des parties prenantes (MINEPDED, MINEPAT, CTD, GIZ/ProPSFE, Société civile) et la consolidation des données de cet état de lieux et de diagnostic lors d'un atelier technique de validation de deux jours qui s'est déroulé à Yaoundé.

Dans une seconde étape, il a été question d'identifier et de structurer les objectifs stratégiques et politiques sur l'Environnement, la Protection de la Nature et le Développement Durable, de les synthétiser de manière à dégager une vision à long terme du sous secteur concerné. Par la suite ont été formulées les options stratégiques ; ce qui a conduit l'équipe à développer une stratégie pour chaque option retenue. Cette étape s'est achevée par la formulation des choix stratégiques, au cours d'un atelier de cinq jours qui s'est tenu à Ebolowa et qui a également regroupé les parties prenantes à savoir : (MINEPDED, MINEPAT, CTD, GIZ/ProPSFE, Société civile). Le consultant ayant préalablement mis à la disposition des sept secteurs du DSCE le draft du rapport, les commentaires, avis et observations de ces derniers pendant ledit atelier ont permis de consolider le document.

Dans la troisième étape, il a été question de définir les programmes, les actions et les activités ; de déterminer leurs coûts ; de les prioriser et d'en faire une programmation pluriannuelle. A la fin de cette étape, le Plan d'Actions et le Plan d'Actions Prioritaires validés au cours d'un atelier de cinq (05) jours regroupant le MINEPDED, MINEPAT, MINFI, GIZ/ProPSFE et les autres départements ministériels ont été rendus disponibles.

Au terme de ce travail, le présent document de stratégie du sous secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable a été élaboré et soumis à la validation du comité de pilotage.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Au regard de l'objectif général de ce travail, à savoir, élaborer la stratégie du sous secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable, ainsi que des différentes tâches à accomplir, les résultats attendus sont les suivants :

Tâche 1 : Le document d'état des lieux et du diagnostic est disponible.

Tâche 2 : Le document de formulation des choix stratégiques est disponible.

Tâche 3 : Le Plan d'Actions et le Plan d'actions Prioritaires est disponible.

Tâche 4 : Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont rendus disponibles.

Tâche 5 : Le document final de la stratégie sectorielle du MINEPDED est disponible.

A. Ancrage juridique

Afin d'atteindre les objectifs de développement de sa vision d'émergence à l'horizon 2035, l'Etat du Cameroun s'est doté du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en remplacement du DSRP (Document de stratégie de réduction de la pauvreté) adopté en 2003.

Le principal défi du DSCE est la croissance et la création d'emplois. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable créé par décret présidentiel N°2011/408 du 09 décembre 2011, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

Avant les années 90, les normes relatives à la protection de l'environnement étaient éparpillées dans divers instruments juridiques à vocation sectorielle. La loi du 29 décembre 1989 rompt avec cette pratique puisqu'elle inaugure un nouveau cycle caractérisé par la mise sur pied d'un arsenal normatif spécifique à la gestion de l'environnement au Cameroun. Elle a été suivie quelques années plus tard par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Mais les textes plus décisifs en la matière datent de 1996 avec la constitution qui reconnaît le droit à un environnement sain, puis la loi n°96/12 du 05

août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement. Cet arsenal normatif sera complété par toute une série de textes sectoriels aux nombres desquels la loi n°98/005 du 14 avril août 1998 portant régime de l'eau, la loi n°96/015 du 14 juillet 1998 relatives aux établissements classés dangereux insalubre et incommodes, les codes sectoriels tels que le code pétrolier, le code minier, et le code gazier, la loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire et vétérinaire , la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire, la loi n°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne, la loi n°2011/008 du 06 mai 2011 portant loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun.

V. EVOLUTION INSTITUTIONNELLE

Suite à la participation active du Cameroun aux conférences de Stockholm sur l'environnement de 1972 et de Rio de Janeiro de 1992, le Gouvernement a intégré de manière formelle dans ses politiques publiques les considérations environnementales. C'est ainsi qu'ont été créés successivement :

- le Comité permanent de l'Homme et de la Biosphère (Comité MAB) ;
- en 1984 la Sous Direction de l'Environnement et des Etablissements Humains au sein du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) ;
- en 1992 le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) chargé de la gestion de l'environnement et des ressources forestières et fauniques avec en son sein une Direction de l'environnement qui sera érigé en Secrétariat Permanent à l'Environnement (SPE) ;
- en 2004 le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) pour affirmer les questions Environnementales en tant que politiques publiques autonomes ;
- en 2011 le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) pour donner de l'épaisseur au volet développement Durable.

CHAPITRE II : DELIMITATION ET SEGMENTATION DU DOMAINE

Le sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable s'insère dans le secteur global « production » de l'Etat qui recouvre lui-même trois secteurs spécifiques, à savoir : « le secteur rural » auquel appartient le sous secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable, les « industries et services » et les « infrastructures »¹.

Au plan socio-économique, le sous-secteur est très sensible car son objectif entre souvent en contradiction avec l'action des autres domaines (agriculture, industries élevage, transport, travaux publics, eau et énergie, habitat et développement urbain) qui mettent une pression forte sur les éléments de l'environnement.

Elaborer une stratégie exige d'abord une clarification des termes et outils utilisés liés au champ conceptuel, ensuite une délimitation du domaine d'intervention et enfin une précision des composantes et sous composantes.

I. QUELQUES DEFINITIONS

La définition des principaux termes utilisés pour la description du sous-secteur repose sur : (i) le lexique du Guide méthodologique de la planification stratégique au Cameroun 2011 (annexe 14) et (ii) une conception partagée de plusieurs termes auxquels nous faisons référence et qui nécessitent une définition claire pour une bonne compréhension de ce document :

- **Développement Durable²** : *Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En d'autres termes les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel, et permettre à tous les habitants de la terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, et vivre dans un environnement sain.*
- **Économie verte** : *Une économie qui apporte une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les risques de pénuries écologiques (de ressources naturelles). En d'autres termes, nous pouvons penser le concept d'Économie verte comme un environnement économique qui ne produit que de très faibles émissions de carbone, où les ressources sont gérées efficacement et raisonnablement.*
- **Ecosystème** : *Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. Sur la base des écosystèmes définis pour le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) et des zones agro-écologiques*

¹ Voir nomenclature des secteurs du DSCE

² Définition donnée par le DSCE

découpées par l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), six principaux écosystèmes ont été choisis dans le cadre de cet état des lieux : les zones marines et côtières, la forêt tropicale humide, la savane tropicale, les zones semi-arides, les montagnes et les eaux douces.

- **Ecotourisme** : Voyage responsable dans les espaces naturels qui préserve et améliore l'environnement et le bien-être des populations locales³.
- **Environnement** : Ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres bio-géo-chimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.
- **Paiement pour les Services Environnementaux (PSE)** : Transaction volontaire où un service environnemental bien défini (ou une utilisation des terres susceptibles d'assurer ce service) est « acheté » par un acheteur d'un service environnemental à un fournisseur d'un service environnemental, si et seulement si le fournisseur sécurise la prestation de services de l'environnement⁴.
- **REDD** : Processus qui consiste à **R**éduire les **E**missions de Gaz à Effet de Serre dues à la **D**éforestation et la **D**égradation des forêts (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation); le processus de préparation pour le REDD envisage de mettre en place un mécanisme grâce auquel un pays est payé soit pour Réduire ses Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation ou la Dégradation, soit pour conserver ou augmenter ses stocks de carbone forestier.
- **Services Environnementaux** : Bénéfices que les humains retirent des écosystèmes naturels sans avoir à agir pour les obtenir⁵
- **Secteur Rural** : Ensemble des activités qui concourent à : (i) la production végétale, animale, halieutique et sylvicole, (ii) la production des services environnementaux et sociaux en milieu rural et (iii) la gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement
- **Norme** : principe qui sert de règle, modèle, type.

Les normes environnementales sont définies de manière particulière en fonction des catégories des normes recensées. En réalité, la notion de norme est confuse car elle recouvre deux aspects de finalité différente à savoir : les normes juridiques et les normes techniques.

Les normes environnementales sont d'abord et surtout des normes juridiques c'est-à-dire qu'elles sont contraignantes et qu'elles prescrivent à des sujets des droits :

- soit une obligation de faire ou de ne pas faire;
- soit accordent à ces sujets des autorisations de faire ou de ne pas faire ;

3 Définition de la Société Internationale d'Ecotourisme

4 Wunder, S. 2005. Payments for Environmental Services : Some nuts and bolts. CIFOR Occasional Paper No.42

5 Définition tirée de l'ouvrage « Evaluation des écosystèmes pour le millénaire »

- soit habilite des organes de l'ordre juridique à exercer certaines activités selon une certaine procédure. C'est l'exemple de la loi-cadre N°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun qui régleme tous les grands secteurs environnementaux.

Adaptation : *anticipation du changement climatique pour en limiter les impacts négatifs et pour tirer parti des nouvelles opportunités. Elle permet de préserver nos sociétés contre les effets du changement climatique à court et moyen terme.*

L'atténuation *correspond à l'ensemble des actions permettant de réduire l'effet de serre. Elle permet ainsi de préserver le climat avec un effet à moyen et long terme du fait de l'inertie climatique ;*

- **Dégradation:** *perte de la biomasse/baisse du stock de carbone ne conduisant pas à la disparition totale du couvert forestier;*
- **Déforestation:** *disparition du couvert avec changement d'usage des terres;*
- **REDD+ :** *mécanisme grâce auquel un pays est payé soit pour Réduire ses émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation ou la Dégradation, soit pour conserver ou augmenter (+) ses stocks de carbone.*

II. DELIMITATION DU SOUS SECTEUR

La **nomenclature sectorielle du DSCE**, reprise dans le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun classe le sous-secteur de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable dans le secteur rural en compagnie de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la forêt et de la faune du secteur global « Production ».

II.1. Fonctions assurées par le sous-secteur

L'identification des fonctions assurées par le sous-secteur permet une première approche de la délimitation du sous-secteur.

Les fonctions directes / primaires et indirectes / secondaires assurées par le sous-secteur et les effets qui en résultent pour la société sont indiqués dans l'encadré ci-dessous.

Il est à noter que le sens donné aux termes « effet » et « impact » dérive du sens donné par le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun :

Effet : C'est un résultat à moyen terme permettant d'apprécier le changement sur les populations cibles et sur l'environnement, directement ou indirectement (attribuable au programme mis en œuvre) ;

Impact : C'est un résultat à long terme qui caractérise les changements généralement structurels (observés suite à la mise en œuvre d'un programme et d'autres actions connexes).

Encadré 1 : Fonctions primaires et secondaires du sous-secteur

FONCTIONS PRIMAIRES

1. Gestion / Entretien de l'espace

Effet :

- Sauvegarder l'environnement naturel
- Protéger les sols, les eaux et la biodiversité
- Livrer des services environnementaux ;
- Concourir à l'adaptation et l'atténuation du Changement Climatique

FONCTIONS SECONDAIRES

1. Contribution à l'emploi décent

Impact :

- Diminuer la pauvreté des populations

2. Contribution au bien-être humain

Impact :

- Améliorer la santé et l'espérance de vie de l'ensemble de la population

3. Contribution à la richesse nationale

Impact :

- Améliorer la croissance économique

II.2. Missions assignées au sous-secteur

Le sous-secteur de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable appartient au secteur rural qui intègre également les sous secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la forêt et de la faune.

Ce sous-secteur à périmètre ministériel est circonscrit au Ministère en charge des questions d'Environnement. Le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement qui crée le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable dispose en son article (2) que celui-ci est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

A ce titre, il est chargé des missions ci-après :

- la définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- la définition des mesures de gestion environnementales en liaison avec les Ministères et organismes spécialisés concernés ;
- l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement et de promotion du développement durable en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;
- la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement, de protection de la nature et du développement durable en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les administrations concernées ;

- le suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature;
- la négociation des Conventions et Accords Internationaux relatifs à l'environnement, à la protection de la nature et au développement durable en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- la mise en œuvre des Conventions et Accords Internationaux relatifs à l'environnement, à la protection de la nature et au développement durable en liaison avec les administrations concernées.

Il exerce la tutelle de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC).

III. SEGMENTATION DU DOMAINE EN COMPOSANTES

La composante du sous secteur est un domaine du sous secteur caractérisé par la production d'un ensemble plus ou moins homogène de produits. Le sous-secteur a été subdivisé en quatre composantes, à savoir :

- composante 1 : Politique environnementale et développement durable;
- composante 2 : Normes de gestion ;
- composante 3 : Information et suivi;
- composante 4 : Aspects institutionnels, Gouvernance et Coopération.

Celles-ci sont décomposées en sous composantes suivant le tableau ci-après :

Tableau 1 : Composantes du sous secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable

Composantes	Sous composantes	Service rendu
Politique environnementale et développement durable	<u>Sous-composante 1</u> : Cadre légal	Mettre en place un dispositif institutionnel et un arsenal normatif qui encadrent les activités de protection de l'environnement
	<u>Sous-composante 2</u> : économie verte	Réduire le niveau des nuisances environnementales dans le processus de production.
	<u>Sous-composante 3</u> : Définition des mesures de gestion environnementale	Elaborer des politiques en matière de protection de l'environnement
	<u>Sous-composante 4</u> : Encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs.	Prendre en compte la dimension environnementale dans les différents sous secteurs
Normes de gestion	<u>Sous-composante 1</u> : définition des modalités et principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.	Elaborer les règles de gestion durable des ressources naturelles
	<u>Sous-composante 2</u> : suivi de la conformité environnementale.	Assurer une meilleure application des normes de gestion sur le milieu naturel et les activités anthropiques.
Information et suivi	<u>Sous-composante 1</u> : suivi des paramètres environnementaux (eau, air, sol, climat)	Maintenir les paramètres environnementaux à un niveau compatible avec les grands équilibres

Composantes	Sous composantes	Service rendu
		écosystémiques.
	<u>Sous-composante 2</u> : partage de l'information avec toutes les parties prenantes.	Partager l'information environnementale, susciter une prise de conscience des parties prenantes en vue d'augmenter leurs participations au processus décisionnel en matière d'environnement
Aspects institutionnels, Gouvernance et Coopération	<u>Sous-composante 1</u> : Aspects institutionnels.	Améliorer substantiellement la mise en œuvre des activités du sous secteur.
	<u>Sous-composante 2</u> : Gouvernance.	Renforcer la transparence dans la mise en œuvre des activités du sous- secteur.
	<u>Sous-composante 3</u> : Coopération	Veiller au respect des accords et conventions internationales

CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DU DOMAINE ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

La forêt tropicale et les autres écosystèmes naturels fournissent un ensemble de bénéfices indirects, notamment en générant des services environnementaux, dont la disparition réduirait le niveau de bien-être des sociétés humaines. Contrairement aux usages extractifs des ressources forestières, les services environnementaux offerts par la forêt tropicale sont encore peu pris en compte par les politiques forestières, même si le Cameroun a signé les conventions internationales sur le changement climatique, la biodiversité ou les zones humides (Lescuyer et al, 2008). Pour le moment, la plupart des services environnementaux ne sont pas prises en compte dans la gestion forestière, car ils ne font que rarement l'objet de transactions monétaires. Les valeurs de ces services sont rarement calculées mais sont parfois supérieures à celles tirées des activités extractives lucratives comme l'exploitation du bois. Pour assurer la livraison de ces services, il est donc souhaitable à développer un marché pour ces services.

I. CARACTERISATION DE L'OFFRE

Les trois services les plus valorisés par les marchés actuels au niveau mondial sont les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE) pour la protection de la biodiversité, le stockage du Carbone et la protection des bassins versants.

- **Protection de la Biodiversité**

Le Cameroun a créé un réseau des aires protégées (AP) pour sauvegarder la biodiversité et les autres services environnementaux (voir le tableau ci-dessous). Les biens et services naturels fournis par les AP de la sous région le sont souvent à un coût insignifiant, voire nul.

Les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE) pour la conservation de la biodiversité prennent la forme d'arrangement contractuel entre le gestionnaire d'une aire protégée et les populations riveraines. Les populations sont alors rétribuées pour leur contribution effective au maintien de certaines populations animales – par exemple les tortues marines au Cameroun – ou pour leur effort à réduire les pressions exercées sur la biodiversité, notamment le braconnage. Ces types d'accords sont encore rares en Afrique centrale. Enfin, le principe des paiements pour services environnementaux ou écologiques ne progresse que très lentement.

- **Séquestration du Carbone :**

Le rôle essentiel des forêts dans le cycle du carbone, en particulier, a été mis en évidence dans les récentes négociations CCNUCC de Copenhague et de Cancun. Il est estimé que les forêts du bassin du Congo stockent une moyenne de 188 Tonnes de Carbone par hectare (Source : FAO / ITTO, 2011 State of Forests in the Amazon, Congo Basin and Southeast Asia). Sous l'appui du Fonds de partenariat pour la Carbone Forestier (FPCF), le Cameroun a lancé un processus d'élaboration d'une stratégie nationale pour la déforestation

évitée (connue comme le REDD+ (Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts). Ce processus prévoit de valoriser les stocks de carbone dans les forêts Camerounaises.

Mais pour le moment, il n'existe que les projets pilotes, et la valeur future de ces marchés au Cameroun reste inconnue. Les offres récemment reçues des développeurs des projets du carbone pour les Unités Forestiers d'Aménagement dans le massif forestier de Ngoyla Mintom qui ont fait l'objet d'un appel d'offre en 2012 suggère que les valeurs de plus de \$28 dollars par hectare par an (à retrouver) peuvent être générées uniquement en termes de loyer des concessions de conservation.

- **Protection des bassins versants**

La majorité des bassins versants en Afrique centrale sont couverts de forêt, qui contribue à la qualité et à la régularité des flux hydriques. Quand même, au Cameroun, l'eau consommée dans les villes de Yaoundé et Douala ne provient pas de bassins versants majoritairement forestiers.

Un seul projet de PSE pour protéger des bassins versants est proposé au Cameroun. Le WWF a envisagé la mise en place d'un mécanisme de PSE pour le lac Barombi-Mbo qui surplombe la ville de Kumba. Ce lac de cratère bénéficie du statut de Reserve forestière depuis 1940, ce que ne l'empêche pas de subir des dégradations importantes depuis plusieurs années. Or ce lac constitue un réservoir majeur d'eau potable, fonction écologique qui est aujourd'hui menacée par la disparition croissante de la forêt environnante. Un PSE rémunérant la protection de la forêt pourrait constituer une solution économiquement plus rentable que de chercher une source alternative d'eau potable pour Kumba. Mais ce projet reste conceptuel jusqu'à 2012.

Le Barrage du Lom Pangar génèrera relativement peu de pouvoir, mais crée des avantages en amont et en aval en faisant un écoulement plus régulier de l'eau disponible sur une base toute l'année. Par des redevances de droits d'eau, les coûts de développement du Barrage seront récupérés auprès des bénéficiaires en aval du secteur privé. Afin de récupérer les coûts associés à la construction de LPHP, le Gouvernement Camerounais propose d'exiger des redevances d'eau en aval droit d'hydro-électriques développeurs bénéficiant de la sécurité d'approvisionnement de l'eau fournie par le projet. Cela impliquera la mise en place d'un système de droits sur l'eau qui est déjà prévu dans la législation camerounaise, mais dont la valeur exacte n'a pas encore été déterminée. Cette mécanisme ne constitue pas un paiement pour un service environnementale mais au moins il peut servir comme précédant que les bénéficiaires en aval des bassins versants peuvent payer pour l'eau. On peut souhaiter que l'existence d'un système de droits sur l'eau et les paiements puisse déclencher les autres projets de PSE pour les Bassins versants.

- **Protection contre l'érosion du sol / Restauration des terres dégradés**

Le Cameroun à élaboré un Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD), avec l'appui du PNUD, qui se décline en cinq domaines d'intervention prioritaires : (i) Aménagement et gestion participative de l'espace, (ii) Gestion durable des ressources naturelles, (iii) Restauration des terres dégradées, (iv) Renforcement des capacités des acteurs en matière de lutte contre la désertification, et (v) Gestion concertée des ressources partagées au niveau sous-régional.

- **Evolution des Paiements pour les services Environnementales :**

Il existe trois mécanismes fréquemment utilisés pour faire les paiements des services environnementaux (PSE) et tous les trois ont des exemples actuels au Cameroun.

Tableau 1 : Paiements des Services Environnementaux pour la Biodiversité

Mécanisme de Paiement des PSE	Exemple au Cameroun
PSE basés sur la Surface : Concessions de Conservation	Appel d'Offres pour ou l'exploitation ou la conservation dans le Massif forestier de Ngoyla Mintom : Superficie et paiement offert / payé non-connus
PSE basés sur le Produit : Concessions forestières certifiées, qui devraient être exploités selon les « principes et critères du FSC.	Concessions Certifiées : Superficie et paiement offert / payé non-connus
PSE basés sur la restriction d'usage dans/autour des aires protégées	Compensation pour l'arrêt de la pêche des tortues (Parc National de Campo Ma'an) : Superficie et paiement offert / payé non-connus
PSE pour la Protection des Bassins Versants	Lom Pangar et Lac Barombi-Mbo : Superficie et paiement offert / payé non-connus
PSE pour la séquestration du carbone.	Ngoyla Mintom (motivé par la séquestration du carbone et la valeur de la biodiversité) : Superficie et paiement offert / payé non-connus

II. CARACTERISATION DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DE LA SITUATION DES BENEFICIAIRES

Le principal bénéficiaire de la stratégie de développement du sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable est la population camerounaise, dont la diversité culturelle est à l'image de la diversité des ethnies. Cette population est constituée de plus de 230 ethnies réparties en six grands groupes constituant deux ensembles : les Soudanais, les Hamites et les Sémites dans les Régions septentrionales d'une part, ensuite les Bantous et les Pygmées dans le sud du pays d'autre part. De même cette diversité se traduit par une richesse des connaissances traditionnelles et les méthodes traditionnelles favorables à la conservation et une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

De plus avec une superficie de 475 440 km², le Cameroun occupe une position géographique privilégiée qui lui permet de disposer de zones agro-écologiques aux caractéristiques différentes. Celles ci sont :

- la zone soudano-sahélienne regroupant les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord : elle se caractérise par des écosystèmes fragiles, une forte densité des populations et une forte pression foncière. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse et paradoxalement des inondations, exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols;
- la zone des hautes savanes guinéennes comprenant la Région de l'Adamaoua, une partie des Régions du Centre (Mbam) et de l'Est (Lom et Djerem). Elle se caractérise par une densité démographique relativement faible et des conditions climatiques parfois semi-humides qui réduisent l'acuité du phénomène de désertification. Toutefois, l'avancée du front cotonnier, l'intensification des activités agropastorales et des exploitations forestières, ainsi que l'importance des feux de brousse tardifs montrent l'importance de surveiller étroitement les processus de dégradation dans la zone, qui est également une zone de transition;
- la zone des hauts plateaux de l'Ouest et du Nord Ouest qui bénéficie de conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques relativement favorables. L'effet combiné de la géomorphologie et d'une pression démographique relativement forte, engendre une saturation foncière et une dégradation des ressources naturelles;
- la zone maritime et côtière encore appelée zone de forêt humide à pluviométrie monomodale, regroupe les Régions du Littoral, du Sud-ouest et la frange côtière de la Région du Sud. La surexploitation de certaines ressources naturelles (bois de la mangrove, espèces de poissons et faune des aires protégées) laisse peser une grave menace sur la biodiversité. L'érosion côtière est également l'un des problèmes majeurs au même titre que le non respect de l'emprise maritime (bande de 50m entre le rivage et les constructions);
- la zone de forêt humide à pluviométrie bimodale regroupant la Région du Centre, une grande partie des Régions du Sud et de l'Est. Elle se caractérise par des enjeux contradictoires et des conflits d'intérêt complexes qu'il faut absolument maîtriser pour concilier le développement et la conservation. Cette zone constitue le deuxième massif forestier au niveau mondial et abrite en son sein une faune diversifiée constituée de rongeurs, de primates, de reptiles et d'insectivores.

Cette position permet également au Cameroun de partager les grands bassins écologiques de la sous région notamment le massif Forestier du Bassin du Congo, le Bassin du Lac Tchad et celui du Niger qui offrent des potentiels économiques considérables et contribue à l'équilibre écologique global de la planète de par les services environnementaux fournis, dont l'intérêt mondial n'est plus à démontrer.

En outre, le Cameroun est un pays en développement. Le Produit National Brut (PNB) provient majoritairement des exportations agricoles, de l'exploitation forestière, et dans une moindre mesure, de l'exportation de minerais. Sur le plan politique, le processus de

décentralisation initié pourra contribuer à une répartition plus juste et équitable des marges de la croissance auxquelles l'environnement doit participer.

Les régions rurales sont caractérisées par une forte croissance démographique en réduction constante : 63,18% en 1987, 49,36% en 2000 et 32,82% en 2020 (Agrifor, 2004). Environ 28% de la population des campagnes vivent avec moins de 1 dollar US par jour. L'agriculture de subsistance, traditionnelle y prévaut, mais demeure concurrencée par la culture de rente et la production industrielle de produits de base. Ces régions sont pourtant riches en diversité biologique. Une superficie considérable des zones boisées a été convertie à des fins agricoles. L'agriculture itinérante traditionnelle y est pratiquée à faible échelle (en moyenne moins de 2 ha par personne). Les conflits sociaux autour de l'eau se multiplient dans la zone sèche, en particulier au niveau des franges limitrophes du Lac Tchad. Suite à l'équipement en électricité de plusieurs centres urbains, quelques agro-industries y ont implanté des unités de transformation. La migration rurale-urbaine augmente, surtout parmi les jeunes. La population camerounaise est relativement jeune (42% de la population a moins de 14 ans et 72% moins de 30 ans) et les jeunes sont fortement concentrés en milieu urbain avec un vieillissement et « une féminisation des campagnes » car ce sont les jeunes hommes qui sont surtout tentés par la migration vers les villes (Agrifor, 2004).

En admettant que les conditions générales prévalant au Cameroun ne changent pas radicalement au cours des vingt prochaines années, la forte croissance démographique et la dépendance de la population à l'égard de l'agriculture (60% des habitants en vivent) seront les principaux facteurs d'influence sur le développement du pays en ce qui concerne les ressources naturelles et la pauvreté. Les effets seront probablement catastrophiques sur l'environnement. Une synthèse des tendances des modifications liées aux changements climatiques indiquent à cet effet que la température moyenne annuelle au Cameroun va croître de 1,0°C à 2,9°C à l'horizon 2060 et de 1,5 à 4,7°C à l'horizon 2090. En ce qui concerne les précipitations, la pluviométrie moyenne connaîtra une évolution de -12 mm à +20 mm par mois (-8% à +17% à l'horizon 2090) (C. Mc Sweeney et al. 2009).

Sur la toile de fond du contexte environnemental actuel, les tendances et la nature du développement rural et urbain joueront un rôle critique dans la protection de l'environnement au Cameroun. Une croissance industrielle rapide couplée aux effets des changements climatiques succinctement présentés ci-dessus renforceront la pression et des impacts négatifs qui en découlent sur l'environnement et le développement durable, plus spécialement dans les zones urbaines et périurbaines, alors que la pression de l'agriculture sur les ressources naturelles continuera d'augmenter jusqu'à ce que le pays réussisse à créer des possibilités suffisantes de revenus en dehors de l'agriculture, de l'exploitation forestière, les mauvaises pratiques de pêche, d'élevage (surpâturage). Les avis des experts divergent sur l'impact des changements climatiques. Ils prédisent une plus grande fréquence d'événements extrêmes, l'intrusion croissante de plantes invasives et une diminution de la fertilité du sol. Pour eux, l'adaptation des populations locales et de leurs systèmes agraires aux changements climatiques requiert des compétences et des mécanismes similaires à ceux permettant l'adaptation à d'autres processus de dégradation.

D'après Agrifor (2004), la dégradation des ressources naturelles va se poursuivre : en moyenne 23% des sols au Cameroun sont dégradés au point que leur productivité s'en trouve affectée. Le couvert forestier du pays diminue de 1% chaque année. Il y a pénurie d'eau pendant les saisons sèches dans la partie septentrionale notamment et une centaine d'espèces végétales supérieures est menacée. La pression sur les ressources naturelles augmentera avec l'extension et l'intensification de l'agriculture, notamment en raison de la commercialisation et de l'accroissement du commerce globalisé.

Une amélioration des structures institutionnelles, à commencer par la garantie des droits fonciers pour les femmes et pour les hommes, ou pour les associations locales d'utilisateurs de l'eau et des forêts, pourrait contribuer à une gestion durable des ressources.

Des facteurs externes sur lesquels le pays n'a guère d'influence comme les stratégies économiques des pays industrialisés, les prix du pétrole, les changements/variabilités climatiques et les catastrophes naturelles, ont pour effet d'aggraver la pauvreté. Peu d'attention a été accordée à la dépendance du pays vis-à-vis des fluctuations des prix dans les échanges commerciaux, agricoles et son influence sur la pauvreté.

Les processus conduisant à la surexploitation des ressources naturelles diffèrent d'une région du pays à l'autre. La politique en matière de ressources doit tenir compte de cet état de fait et développer des stratégies spécifiques au niveau régional. Selon les pronostics des experts, les efforts de développement jusqu'en 2025 seront entravés par la dégradation non pas d'une ressource en particulier, mais de la combinaison de plusieurs ressources, qui variera d'une région à l'autre. Selon eux, les services des écosystèmes pourront être en péril dans l'ensemble du pays, entraînant une diminution de la productivité agricole. Cela étant, ils envisagent une augmentation générale des conflits autour des ressources naturelles, surtout si la pénurie d'une ressource a pour effet de marginaliser certains groupes de population.

Durant les prochaines vingt années, des changements globaux affectant le développement sont attendus. S'ils ont émis des opinions divergentes sur la probabilité de ces changements et leurs répercussions, les experts expriment des avis similaires sur les points suivants :

- là où des marchés pour des services éco systémiques pourront s'établir, ils auront des effets positifs tant au niveau de la pauvreté qu'à celui des ressources naturelles. Pourtant, il sera difficile d'y faire accéder les paysans pauvres et les paysans sans terre. Par ailleurs, les effets positifs de ces marchés ne pourront se déployer que si le Gouvernement met en place des réglementations claires et transparentes, notamment en matière de flux financiers ;
- les échanges agricoles ne seront pas entièrement libéralisés, les pauvres ne pourront profiter des chances offertes par les nouveaux marchés ;
- l'intensification de la production agricole pour l'exportation aura une influence essentiellement négative sur les ressources naturelles, à moins qu'elle ne se concentre

sur la culture durable de produits de qualité supérieure.

III. LES INTERVENANTS DU SOUS-SECTEUR

Plusieurs acteurs interviennent sur le plan institutionnel en tant que partie prenante dans le sous secteur. Ainsi, on a les acteurs étatiques tels que MINEPDED, MINFOF, et les autres Ministères sectoriels dont MINEE, MINMIDT, MINADER, MINTRANS, MINEPIA, MINRESI, MINTP, MINTOUL, MINSANTE... les organisations internationales, la société civile (organisations non gouvernementales...) le secteur privé, les collectivités territoriales décentralisées et les populations et communautés locales.

III.1. Les acteurs étatiques :

L'Etat est au centre de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie du sous secteur Environnement Protection de la Nature et de Développement Durable. Il est constitué des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que les Collectivités Territoriales Décentralisées.

✓ Exécutif.

L'Etat assure ce rôle en opérant un contrôle direct par les institutions publiques. Dans ce sens, il se manifeste à travers le Président de la République qui définit la politique de la Nation et le Premier Ministre, Chef du gouvernement qui la met en œuvre avec les membres du gouvernement.

- Le Président de la République :
 - définit la politique nationale en matière d'Environnement ;
 - exerce le pouvoir réglementaire ;
 - nomme les hauts Responsables du Ministère en charge du domaine ;
 - assure par son arbitrage les choix stratégiques.
- Le Premier ministre, Chef du gouvernement :
 - exerce le pouvoir réglementaire ;
 - édicte des textes permettant de veiller à une bonne gestion de l'environnement ;
 - nomme certains responsables du MINEPDED sur proposition du Ministre en charge du sous secteur.
- Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable:

C'est le principal intervenant du domaine. Il :

 - élabore la politique nationale en matière d'environnement, protection de la nature et de développement durable ;

- assure la mise en œuvre ;
- coordonne l'action des autres acteurs qui interviennent dans le sous secteur.

➤ Les ministères sectoriels et les autres ministères :

Plusieurs autres Départements Ministériels traitent des thématiques propres ou connexes à l'environnement. Le tableau ci-dessous récapitule les aspects environnementaux traités par les ministères sectoriels et les autres ministères.

Ministères	Aspects environnementaux traités
MINFOF	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et protection du patrimoine forestier, faunique et halieutique et des aires protégées; - Exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ; - Planification, aménagement et gestion des jardins botaniques ; - Mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de chasse ; - Contrôle du respect des lois et règlements par les différentes parties prenantes dans l'exploitation du domaine forestier ; - Application des sanctions administratives en cas de nécessité ; - Assurer les relations avec les divers organismes forestiers professionnels dans le secteur forestier; - Mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Cameroun sur la faune sauvage et la chasse. - Tutelle de l'Agence Nationale pour le développement forestier (ANAFOR) et le partenariat avec les organisations alimentaires et agricoles internationales que sont les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, y compris les agences du système des Nations Unies dans le domaine de la gestion et de la conservation des ressources forestières.
MINTP	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement lors de la réalisation des projets relatifs aux travaux publics (cellule de protection de l'environnement en charge des forêts et de la biodiversité).
MINMIDT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des stratégies de développement des industries, en valorisant les ressources humaines et naturelles du Cameroun, (assurance d'un développement industriel durable garantissant la préservation du capital humain et des écosystèmes) - Exploitation raisonnée des ressources naturelles conduisant à la génération d'emplois parmi les groupes dits « défavorisés » et une réduction sensible de la pauvreté ; - Maîtrise de la gestion des risques naturels et industriels ; - Transformation locale des produits primaires et valorisation des indications géologiques (promotion des activités minières et géologiques) ; les études de dangers et les plans d'urgence.
MINDCAF	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du domaine national et des propositions d'affectation.
MINEPAT	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du territoire. Et négociation des projets de développement.
MINADER	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la planification des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, en liaison avec les ministères compétents; - Gestion des plantations forestières et promotion des investissements, des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole; - Lutte contre l'érosion des sols ; - Protection phytosanitaire des végétaux.
MINEPIA	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des pâturages ; - Etudes et recherches en vue du renouvellement des ressources halieutiques et piscicoles, en liaison avec le Ministère chargé de la recherche scientifique ; - Elevage de la faune sauvage ; - Formation des pêcheurs ;

Ministères	Aspects environnementaux traités
	- Protection des ressources maritimes et fluviales et amélioration de la production et du contrôle sanitaire et statistique en matière de pêche maritime fluviale et piscicole.
MINTSS	- Sécurité et santé en matière de travail ; - Conception, application et contrôle de la législation et de la réglementation en matière de sécurité sociale ; - Contrôle de l'application du code de la sécurité sociale et des conventions ainsi que des traités internationaux ratifiés par le Cameroun et ayant trait à cette question ; - Promotion des mesures de santé, ainsi que des mesures d'hygiène et de sécurité au travail.
MINEE	- Elaboration, mise en œuvre et évaluation de la politique de l'Etat en matière de besoin, de production, de transport et de distribution de l'énergie et de l'eau ; - Gestion des ressources en eau (prospection, recherche, collecte, alimentation et assainissement) ; - Productions énergétiques (sécurisation des approvisionnements et des usages, planification énergétique, / pollution et impacts corrélatifs / promotion des énergies nouvelles et renouvelables en liaison avec le Ministère en charge de la recherche scientifique.
MINSANTE	- Elaboration de la politique de santé ; - Amélioration du système national de santé à travers le développement des soins promotionnels, préventifs, curatifs et de réhabilitation ; - Garantie de l'élaboration des normes en matière de qualité des soins, de médicaments et dispositifs médicaux, d'infrastructures et équipements de santé, d'eau et d'alimentation ; - Prévention et à la lutte contre les pandémies ; - Gestion de la problématique santé et environnement.
MINTOUL	- Inventaire et mise en valeur des sites touristiques ; - Elaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme à l'instar de la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées.
MINTRANS	- Pollution dans le domaine des transports.
MINHDU	- Elaboration et suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement ainsi que de la restructuration des villes ; - Veiller à l'embellissement des centres urbains avec les départements ministériels et les collectivités territoriales décentralisées intéressées ; - Veiller aux équilibres dans la répartition des espaces verts, des habitations et des zones industrielles en vue de la protection de l'environnement ;
MINRESI	- Développement d'un modèle de gestion des terres forestières pour une gestion durable des ressources ; - En termes de perspectives ; - Redynamiser certains grands programmes dans le domaine de la santé, des ressources géologiques et minières, de la gestion de l'eau, de l'agriculture et substances naturelles ; - Amorcer une avancée significative dans la recherche en biotechnologie moderne, dans les énergies renouvelables, la recherche et la maîtrise de l'information en matière de changement climatique.
MINESUP	- - enseignement sur la gestion de l'environnement et recherche ;
MINATD	- Prévention et gestion des risques et calamités naturelles (via la Direction de la Protection civile. Elle a sous sa charge les communautés urbaines et communes qui gèrent les problèmes de salubrité et d'assainissement.

✓ Le parlement

Il effectue un contrôle indirect au moyen d'incitations pour orienter les comportements

privés. A ce titre, il :

- adopte les lois ;
- contrôle l'action de l'exécutif en matière d'environnement, de protection de la nature et du développement durable.

✓ **Le pouvoir judiciaire**

Il s'assure du respect des textes environnementaux en jugeant et/ou condamnant les responsables des délits commis sur l'environnement. De même il assure la prestation de serment aux inspecteurs et contrôleurs environnementaux.

Le Pouvoir judiciaire intervient dans le domaine de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable à travers la Cour Suprême, les Cours d'Appel et les Tribunaux qui statuent, à leurs niveaux de compétence respectifs, sur les litiges qui sont portés à leur connaissance.

✓ **L'administration**

Elle est impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à travers les services déconcentrés et décentralisés. Le territoire est divisé en régions, départements et arrondissements avec à la tête des autorités administratives assurant la gestion locale.

✓ **Les collectivités territoriales décentralisées**

La loi N° 2004/017 du 24 juillet 2004 relative à l'orientation de la décentralisation, donne une définition claire de la décentralisation. Elle consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, ci-après désignées « les collectivités territoriales », de compétences particulières et de moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes précise quant à elle la mission de la commune. C'est une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Ces dispositions font des communes aujourd'hui des acteurs actifs dans le sous-secteur car celles-ci peuvent, en plus de leurs moyens propres, solliciter le concours des populations, des organisations de la société civile, d'autres collectivités territoriales, de l'Etat et des partenaires internationaux dans le cadre de la coopération décentralisée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

L'implication forte des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du sous-secteur s'impose et reste un objectif important à atteindre, dans la mesure où cette dernière déterminera non seulement le rythme avec lequel les compétences prévues par la loi

seront effectivement transférées à ces collectivités, mais aussi leur capacité à les exercer.

III.2. Les Organisations internationales

Plusieurs organisations et institutions internationales, en tant que partenaires au développement multilatéraux ou bilatéraux œuvrent dans le domaine de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles. Certaines ont obtenu du Gouvernement des accords de siège. A leur actif il faut mentionner, la mise en place de réseaux et d'observatoires de surveillance, d'initiatives portant sur la recherche et la formation environnementales, sur le fonctionnement, la dynamique et l'évolution des écosystèmes et des agro systèmes. Ces interventions qui ont tendance de plus en plus à s'appuyer sur la Déclaration de Paris, sont souvent soutenues par des projets/programmes sur fonds propres ou mobilisés auprès d'autres parties, avec la contribution financière du Gouvernement. En privilégiant l'approche programme, ces interventions s'inspirent des piliers du développement durable en mettant un accent sur le renforcement des capacités des acteurs institutionnels en référence au standards issus des conférences internationales. Parmi les acteurs internationaux, il faut indiquer : l'Ambassade des Etats-Unis, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque Mondiale (BIRD), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Coopération Allemande (GIZ, KfW, PROPSFE), la Coopération Française (SCAC/AFD), la coopération Néerlandaise, la Délégation de l'Union Européenne, le Fonds Monétaire International (FMI), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), le Fondation du Tri National de la Sangha (TNS).

La plupart de ces acteurs internationaux sont regroupés au sein d'un Cercle de Concertation des Partenaires au Développement (CCPM) rattaché au Comité Multi Bailleurs (CMB).

III.3. Les organisations régionales et sous régionales

Au niveau régional, le Cameroun a souscrit aux activités du NEPAD, de l'Union Africaine en matière de Sciences et technologie.

Au plan sous-régional, l'existence des écosystèmes et des ressources partagées (eaux, terres) a donné lieu à une étroite coopération relative à leur gestion. C'est ainsi que le Cameroun est impliqué dans de nombreuses concertations sous-régionales. Il est membre d'une part de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), de la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) dont les mandats portent essentiellement sur la gestion intégrée et concertée des ressources en eaux et en terres des Bassins du Lac Tchad, du Niger et du Congo respectivement. D'autre part, de la Conférence des Ministres Chargés de la Science et de la Technologie de l'Afrique du Centre et de l'Ouest (CMCSTACO), de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), de la

Conférence des Ministres en Charge des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC), de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), de l'Agence Internationale de Développement de l'Information Environnementale (ADIE) et du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), qui œuvrent dans la promotion de la gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

III.4. Les organisations non gouvernementales nationales

La mise en place d'un cadre législatif et institutionnel propice à l'épanouissement des ONG (Loi N° 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les ONG) a permis la création des réseaux d'ONG en fonction des affinités et des domaines d'intervention, en vue d'une plus grande solidarité dans leurs activités. C'est ainsi que plusieurs ONG œuvrent dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles au Cameroun. Ce sont par exemple : (CEDC, CARFAD, CEW, CED, Enviro- Protect, CIEFE, ERA Cameroun, etc.). Cependant, force est de constater que la plupart d'entre elles fonctionnent dans un cadre informel.

En effet l'obtention du statut d'ONG par ces associations œuvrant dans le sous-secteur devrait être tributaire du respect de la réglementation en la matière. Toutefois très peu de ces organisations constituant l'essentiel du tissu du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement se conforme à cette réglementation. D'où leur légitimité s'érige en défi vis-à-vis des pouvoirs publics et notamment du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD). Pour leur permettre de jouer leur rôle d'encadrement, de renforcement des capacités des communautés locales et surtout des franges sociales marginalisées, d'être en accord avec l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio (du 3 au 14 juin 1992 ratifiée par le Cameroun depuis 1996) qui stipule que «la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient...», temporairement répondre à cette situation et de s'arrimer aux engagements issus du Sommet de la Terre de Rio, le MINEPDED a fourni un cadre de collaboration technique temporaire qui permet à ces ONG n'ayant pas encore reçu leur statut, de pouvoir remplir leurs missions en matière d'environnement, en attendant de les avoir.

Ces dispositions ont été prises par le MINEPDED en référence à l'article 35 (1) du décret n°2005/117 du 14 avril 2005 sur l'organisation du MINEPDED qui dispose : «la Direction des normes et du contrôle est chargé : [...], de l'émission des visas, des avis et agréments environnementaux, etc. ». En outre, pour les ONG dont la légitimité est acquise, il faut noter que leur capacité à influencer les initiatives et politiques dans le sous secteur demeurent relativement faible. En effet, d'un point de vue institutionnel, la majorité de ces ONG ont du mal à se prévaloir, d'une légitimité interne ou à posséder de ressources suffisantes pouvant leur assurer une vie institutionnelle régulière. Elles dépendent financièrement soit des subsides de l'Etat, soit des bailleurs de fonds. Les services rendus limitent de fait leur capacité à mobiliser des ressources propres.

Pour être efficace et atteindre leurs objectifs, elles bénéficient du soutien et de la participation des populations et des autres partenaires sociaux (pouvoirs publics, ONG d'appui technique et de financement, Eglises et œuvres religieuses, etc.).

III.5. Le secteur Privé

Le secteur privé œuvre également dans le domaine environnemental, notamment dans la collecte et l'élimination des déchets dans les lieux publics. C'est le cas de : TOTAL qui a des programmes en matière d'énergies renouvelables et de traitement des huiles usées (ECOLUB) ; de BOCOM International qui incinère les déchets industriels et les déchets spéciaux, régénère les huiles usagées et valorise les batteries usées ; de BOCAM qui valorise les huiles dans les fours de cimenterie ; de NETOYECAM qui valorise le plomb et le Cadmium à partir des batteries ; de SIPLAST qui recycle les déchets plastiques et d'HYSACAM et sa filiale SECA qui non seulement collectent et mettent en décharge les déchets ménagers et industriels banals, mais transforment aussi ces déchets en BIOGAZ.

Toutefois, on note une certaine déficience dans ces actions, notamment en ce qui concerne la collecte et l'élimination des déchets spéciaux tels que ceux des hôpitaux. En effet, les hôpitaux de référence dans nos grandes métropoles (Yaoundé et Douala) sont équipés de stations d'épuration, mais à ce jour, une seule fonctionne. De même, les écoles, les marchés, les gares routières et les hôtels sont sous équipés en matière de collecte ou d'élimination des déchets et souffrent très souvent de l'absence de service organisé de vidange des fosses septiques, ce service étant généralement effectué manuellement et sans sécurité du personnel par de petites sociétés privées (une vingtaine à Yaoundé, une trentaine à Douala et une dizaine dans le reste du pays). De plus, l'absence des stations de dépotage conduit ces entreprises à enterrer ces boues de vidange dans les parcelles lorsqu'elles sont suffisamment consolidées, ou à les déverser dans les bas-fonds ou thalwegs. D'après le recensement effectué en 2007 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une grande majorité des établissements industriels rejettent les eaux de refroidissement, les eaux de nettoyage et les eaux de fabrication dans le milieu naturel. L'une des exceptions notables étant les brasseries du Cameroun (SABC) qui ont construit les stations d'épuration dans toutes leurs unités de production.

Les populations locales, à travers leurs diverses structures, organisations et groupements, sont les principaux bénéficiaires dans le sous secteur. En général, les populations communiquent facilement au moyen des langues locales et se caractérisent par l'existence de formes d'organisations traditionnelles se prêtant à l'adoption d'approches de cogestion des ressources naturelles. A ce titre, elles souhaitent avoir un accès durable et garanti à la propriété foncière.

IV. L'ANALYSE DU CONTEXTE EXTERNE

L'observation du contexte externe amène à regrouper les facteurs significatifs influençant le sous secteur en quatre points :

- l'influence des flux migratoires;
- les conflits fonciers ;
- la crise financière internationale ;
- l'aménagement du territoire ;

IV.1. L'influence des flux migratoires

Les mouvements migratoires des populations, des zones rurales vers les zones urbaines à la recherche d'un emploi est à l'origine d'une plus forte concentration de la population dans ces dernières avec comme conséquence une forte pression sur leur environnement immédiat et les ressources naturelles. De même la faiblesse des revenus de ces populations couplées avec la faiblesse de l'offre en logement entraîne l'installation des habitats spontanés à l'origine de l'augmentation des conditions de promiscuité, d'insalubrité et de pollution dans les zones urbaines.

IV.2. Les conflits fonciers

Les nombreux conflits fonciers, les problèmes liés à l'aménagement des espaces, la concurrence entre usagers et utilisateurs d'un même espace, l'absence de règles consensuelles de gestion des ressources, des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain dans certains centres urbains (SDAU) sont à l'origine d'une gestion irrationnelle des terres et des espaces.

IV.3. La crise financière internationale

La réalisation de certains projets notamment structurant est soumise à la contrainte des ressources financières extérieures dont les sources sont soit bilatérales, soit multilatérales. Or depuis 2001, la crise financière qui sévit dans les pays développés a eu pour conséquences de réduire l'assistance financière dont bénéficient les pays en développement, dont le Cameroun que ce soit en termes de prêt ou d'Aide Publique au Développement. L'incidence en est que les prévisions retenues par les pays en développement sont remises en question et certains programmes se trouvent ainsi gelés. Certains sous-secteurs dont l'environnement seraient concernés. Cette situation s'est confirmée dès 2006 et renforcée en 2008 avec l'aggravation de la crise financière qui a ébranlé le système bancaire international et mis en difficulté les budgets publics des pays développés. Dès lors, les pays comme le Cameroun se trouvent obligés d'orienter leurs priorités sur des projets à incidence directe et immédiate sur les éléments de la croissance. C'est ce qui explique l'attention mitigée accordée alors aux politiques environnementales, ce d'autant plus que les questions environnementales paraissent nouvelles en tant que aspects urgents des politiques publiques.

IV.4. L'aménagement du territoire

Les problèmes d'aménagement du territoire auxquels sont confrontés le Cameroun pourraient avoir une incidence sur l'environnement. En effet en l'insuffisance d'actions relatives à l'aménagement du territoire, les mécanismes économiques fonctionnent de manière

fort peu rationnels. Par conséquent on assiste à un développement des activités non localisées qui vont engendrer des problèmes d'urbanisation et de désertification sur le territoire. Ces données, combinées aux problèmes sociaux des zones urbaines et rurales contribueraient à exercer une pression des activités anthropiques sur l'environnement.

V. DESCRIPTION DU SOUS SECTEUR PAR COMPOSANTES ET SOUS COMPOSANTES

Le dispositif institutionnel du sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable identifie trois composantes opérationnelles et une composante transversale. Il s'agit de:

- politique environnementale et développement durable ;
- normes de gestion ;
- information et suivi ;
- aspects institutionnels, Gouvernance et Coopération.

V.1. Composante 1 : Politique environnementale et développement durable.

Les activités du sous secteur doivent être encadrées de manière à, veiller non seulement à la protection des ressources naturelles, mais aussi assurer aux populations un environnement sain, par l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action. C'est dans ce sens que cette composante se subdivise en quatre sous composantes : cadre légal, économie verte, définition des mesures de gestion environnementales, encadrement des sous secteurs dans l'élaboration des plans directeurs.

Sous composante 1 : cadre légal.

La nécessité d'une gestion efficace des ressources naturelles, notamment les ressources énergétiques et minières, a suscité l'élaboration de bon nombre de lois en la matière dans les années 60. Toutefois les premiers textes à connotation environnementale proprement dite datent de la fin de la décennie 80 et concernent la gestion des déchets toxiques. L'arsenal juridique en matière d'environnement s'enrichit en 1996 par la loi-cadre en la matière et par la loi forestière adoptées deux ans auparavant. Un code minier intégrant un nombre global de prescriptions environnementales a été adopté en 2001.

Par la suite l'encadrement normatif relatif au sous secteur a progressivement pris corps à travers l'adoption de toute une série de lois à vocation sectorielle complétées par un important nombre de textes de nature réglementaire, même si on est loin d'obtenir les résultats satisfaisants dans le domaine en raison d'un certain décalage entre la date de promulgation d'une loi et de l'édiction de ses textes d'application (décrets, arrêtés, décisions).

L'année 1994 a été marquée par une évolution de l'arsenal juridique en matière

d'environnement, notamment par :

- la loi n°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
et
- le décret n°94/167 du 29 Août 1994 portant ratification de la Convention- cadre sur les changements climatiques et la convention sur la diversité biologique.

La Constitution de 1996 et la loi-cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement promulguée la même année ont été des instruments juridiques déterminants en matière de protection de l'environnement. En effet :

- la Loi fondamentale stipule dès son préambule que : « toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et à la promotion de l'environnement » ;
- Dans le même temps, la loi n°96/12 du 05 Août 1996 portant loi Cadre relative à la gestion de l'environnement, a pour vocation, de par ses dispositions d'ordre général, d'édicter des principes qui servent de cadre de référence à des textes d'application plus précis. C'est en ce sens qu'elle se veut claire, simple et flexible, toutes caractéristiques qui lui permettent de s'arrimer aux exigences d'un contexte inter institutionnel devant servir à traiter toute question environnementale.

Aussi :

- la loi portant régime de l'eau au Cameroun de 1998 traite des aspects relatifs à la gestion durable des sols ;
- le code minier de 2001 traite des mesures à prendre pour limiter l'impact négatif de l'exploitation minière sur les terres ;
- l'ordonnance relative au régime foncier n° 74 – 1 du 6 Juillet 1974, détermine le cadre d'allocation des terres ;
- la loi sur la santé publique ;
- la loi sur l'urbanisme ;
- la loi sur les établissements classés.

Enfin les textes réglementaires suivants précisent des dispositions relatives aux questions environnementales; il s'agit des décrets et des arrêtés:

1/Décrets

1. Décret n°95/466/PM du 02 juillet 1995 fixant les modalités du régime de la faune;
2. Décret n°99/820/P du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôle de pollution ;

3. Décret n°99/821/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales aux inspections contrôle et audits des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
4. Décret n°99/822 du 09 novembre 1999 fixant les conditions de désignation des inspecteurs et inspecteurs des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et des appareils de gaz et à pression de vapeur d'eau ;
5. Décret n°99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
6. Décret n°99/817/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités de construction, d'exploitation et de contrôle des appareils à pression de gaz et à pression de vapeur d'eau ;
7. Décret n°99/899/CAB/PM du 29 décembre 1999 relatif à la Commission nationale Consultative pour l'environnement et le développement durable ;
8. Décret n°2001/163/PM du 08 mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux probabilisables ;
9. Décret n°2001/16/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;
10. Décret n°2001/546/PM du 30 juin 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de pêche ;
11. Décret n°2001/718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel de l'Environnement ;
12. Décret n°2002/648/PM du 26 mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n°2001/001 du 16 avril 2001, portant code minier ;
13. Décret n°2007/0737/PM du 31 Mai 2007 fixant les modalités d'application de la loi n°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun ;
14. Décret N° 2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement ;
15. Décret N° 2012/2809/PM du 2 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.

2 /Arrêtés :

1. Arrêté n°104/CAB/PM du 29 décembre 1999 relatif à la déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales ;

2. Arrêté n°0233/MINEF du 28 février 2000 relatif à la création des postes de contrôle et de protection de l'Environnement ;
3. Arrêté n°003/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de classement des établissements de traitement des produits de la pêche et d'exploitation des espèces ornementales ;
4. Arrêté n°0012/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les conditions techniques applicables aux navires de pêche ;
5. Arrêté n°002/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques ;
6. Arrêté n°0021 /MINEPIA du 11 avril 2002 fixant les modalités d'inspection des navires de pêche industrielle, d'observation scientifique et de surveillance des activités de pêche;
7. Arrêté n°037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un observatoire national des risques ;
8. Arrêté n°0070/MINEP du 23 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
9. Arrêté N° 002/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets industriels (toxiques et/ou dangereux) ;
10. Arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ;
11. Arrêté N° 003/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques ;
12. arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;
13. Arrêté conjoint N° 005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que de l'élimination des déchets issus de ces équipements ;

Sous composante 2 : Economie verte / politique publique verte.

L'une des principales leçons qu'ont tirées les Etats de la crise financière mondiale de 2007 est que les préceptes économiques appliqués jusque là n'étaient plus applicable de manière unilatérale. Penser l'économie sans tenir compte des changements inhérents à celle-ci n'était plus une option viable. Le nouveau concept d'économie propose alors une alternative économique beaucoup plus durable, une manière écologique de faire de l'économie.

Suivant les termes de la Déclaration finale du Sommet de Rio+20 intitulée "L'avenir que nous voulons", l'Economie Verte a pour objectifs, de contribuer à l'élimination de la

pauvreté et à la croissance économique durable, d'améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité et de créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète. La mise en œuvre des politiques de promotion de l'économie verte revient à chaque pays, afin que soit privilégiée l'approche la mieux adaptée à ses plans, stratégies et priorités en matière de développement durable.

Le Cameroun joue pleinement son rôle, tant au niveau national que sous-régional. En effet, au niveau sous régional, il a participé le 16 Mai 2012 à la conférence des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo avec entre autre objectifs :

- d'examiner le portefeuille des programmes sous-régionaux sur le développement et la promotion de l'Economie Verte en Afrique Centrale ;
- d'adopter la feuille de route après la conférence des Ministres ;
- d'examiner et adopter le texte de l'accord portant création du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC) ;
- d'adopter la Déclaration de Brazzaville sur le développement et la promotion de l'Economie Verte en Afrique Centrale.

En outre, au niveau national, la volonté politique du Cameroun d'internaliser l'économie verte s'est traduite par un réajustement institutionnel. C'est ainsi que le Décret N°2012/431 du 1^{er} octobre 2012 du Président de la République portant organisation du MINEPDED, crée une sous- direction de l'économie environnementale. Parmi les missions à elle assignées, figurent:

- la promotion de l'économie verte, des énergies propres, des technologies propres et des méthodes de gestion propre ;
- l'évaluation des externalités des activités anthropiques sur l'environnement en liaison avec les administrations concernées ;
- l'évaluation socio-économique des instruments de régulation de l'environnement pour un développement propre ;
- le suivi du Mécanisme de Développement Propre.

Enfin dans la même dynamique, le Cameroun s'est engagé à réduire les émissions des gaz à effet de serre à travers le processus REDD. C'est dans cette optique qu'il a élaboré la Readiness Plan Idea Note (R-PIN) qui est un document présentant la situation préparatoire du pays à participer au REDD, développé et validé avec l'aide du WWF et transmis à la Banque Mondiale en 2009. Ce document qui présente l'état, la conservation et la gestion durable des forêts a permis au Cameroun d'être éligible au guichet du Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FPCF). Suite à cette étape, la Readiness Preparation Proposal (R-PP) a été

élaborée et validée en décembre 2012. En effet la R-PP est un document descriptif de la situation nationale en termes de déboisement, de dégradation forestière, de conservation, de système de suivi du carbone forestier et propose un travail analytique et une consultation publique sur les principaux volets de préparation au REDD+.

L'objectif du REDD est de parvenir à une vision commune de son rôle pour le développement national et d'impliquer les parties prenantes dans ses activités et dans le REDD+.

Le R-PP permettra de mettre en œuvre les cinq activités indiquées dans l'accord de Cancun (décision 1/CP. 16) à savoir :

- la réduction des émissions dues au déboisement ;
- la réduction des émissions dues à la dégradation forestière ;
- la conservation des stocks de carbone forestier ;
- la gestion durable des forêts ;
- le renforcement des stocks de carbone forestier.

Sous composante 3 : définition des mesures de gestion environnementales.

Les stratégies et plans nationaux élaborés en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles mettent l'accent sur le lien entre la réduction de la pauvreté, la croissance, la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Pour cela, le Gouvernement a mis en application et de façon rigoureuse, méthodique et stratégique, la cible 9 de l'axe stratégique n°7 « assurer un développement durable » des OMD qui stipule : « intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ». C'est ainsi que de nombreux outils de planification ont été élaborés par le MINEPDED pour assurer non seulement cette protection de l'environnement, mais aussi la gestion durable des ressources naturelles. Ces outils sont : (i) le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) élaboré entre 1993 et 1996 ; (ii) le Plan d'Action d'Urgence (PAU) suite au Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les écosystèmes forestiers en 1999 à Yaoundé ; (iii) le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) élaboré entre 1999 et 2003 ; (iv) la Stratégie et le Plan d'Action National de gestion de la diversité biologique (NBSAP) élaborés en 2006 ; (v) le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (2006) ; et (vi) la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets, (vii) la première communication et (viii) le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique, (ix) la stratégie APA, (x) le plan national de mise en œuvre de la convention de stockholm.

- ✓ **Programme Environnement (PE) ou Plan national de gestion de l'environnement (PNGE II).**

Il constitue le cadre de planification de la gestion de l'environnement à la suite du PNGE I. Il s'y retrouve le diagnostic de la situation générale de l'environnement au Cameroun sur les plans juridique, institutionnel, social, économique et écologique.

Le Programme Environnement (PE) est l'aboutissement d'un processus participatif qui a mis ensemble non seulement tous les acteurs et partenaires stratégiques de la gestion de l'environnement au Cameroun ; mais aussi a intégré les orientations du DSCE et du document sur la Vision 2035.

En tant que base pour une stratégie, le PE propose une logique simple et cohérente pour orienter et coordonner de manière simple et efficace les actions entreprises par l'Etat, le secteur privé, les ONG et les communautés locales sur une période de cinq ans. Les objectifs spécifiques du PE à moyen et à long terme sont stratégiques et visent à : (i) maîtriser les pressions sur les ressources naturelles ; (ii) favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité ; (iii) maîtriser les impacts des changements climatiques et promouvoir les stratégies d'adaptation des populations ; (iv) opérationnaliser de manière efficiente et durable les cadres de concertation et de participation des parties prenantes à la gestion de l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles ; (v) valoriser le potentiel de l'environnement comme élément important du PIB national ; et (vi) à protéger les écosystèmes vulnérables.

Le Programme Environnement (PE) met l'accent sur huit tendances non durables sur lesquelles une action est nécessaire: le changement climatique, l'énergie, la biodiversité, la désertification, les déchets, l'assainissement, les risques et catastrophes naturels, la gestion des eaux continentales et transfrontalières, les écosystèmes côtiers et marins. Il énumère toute une série d'objectifs opérationnels et chiffrés, et des mesures concrètes à l'échelle nationale en vue d'atteindre ces objectifs spécifiques.

Ses objectifs opérationnels à long terme sont: (i) limiter les effets négatifs de la désertification ; (ii) limiter les changements climatiques et leurs effets en respectant les engagements du protocole de Kyoto; (iii) conserver la biodiversité à travers une gestion plus durable des ressources naturelles ; (iv) gérer durablement les écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur les initiatives en cours dans le cadre de la Convention d'Abidjan (1981) et autres processus ; (v) gérer durablement les eaux continentales et transfrontalières à travers la promotion de l'outil de Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (vi) réduire et maîtriser les risques et catastrophes naturels ; (vii) promouvoir une gestion écologiquement saine des déchets par le développement de la production et de la consommation durable ; et (viii) favoriser la synergie pour le développement des programmes et des opérations d'assainissement ainsi qu'une bonne coordination des rôles des différents intervenants.

Il comporte onze (11) composantes dont huit (08) thématiques et trois (03) transversales. Les composantes transversales se rapportent spécifiquement à la sensibilisation, la gouvernance et au renforcement des capacités. Les huit composantes thématiques quant à elles portent sur la désertification, les changements climatiques, la conservation de la

biodiversité, les écosystèmes marins et côtiers, la gestion des eaux continentales et transfrontalières, la gestion des risques et catastrophes naturels, la gestion des déchets spéciaux et l'assainissement urbain. Le schéma des composantes thématiques dénote du caractère national du PE qui couvre l'ensemble du territoire national et qui touche toutes les écorégions et des activités menées : zone soudano-sahélienne, zone guinéenne, zone des hautes terres de l'Ouest, zone maritime et côtière, zone forestière, zone urbaine, zone frontalière.

Chacune des onze (11) composantes se subdivise en sous-composantes correspondant aux objectifs spécifiques visés par chaque composante. Ces sous-composantes constituent ainsi des axes d'intervention du PE dans la mise en œuvre de la politique environnementale du Cameroun au cours des cinq prochaines années. Ces sous composantes se déclinent en actions et ces dernières se rapportent à l'évaluation du PNGE de 1996 et établissent des options de synergie avec le PSFE de 2003, le Plan d'Action Forestier National (PAFN) de 1995, le Plan d'Actions d'Urgence (PAU) de 1999, le PAN/LCD de 2006.

Le coût global du PE est estimé à Huit Milliards Cent Trente Sept Millions Quatre Cent Mille (8.137.400.000) francs CFA dont Deux Milliards Cinq Cent Douze Millions Quatre Cent Vingt Deux Mille (2.512.422.000) francs CFA pour les composantes transversales représentant 31% du coût global du PE, et Cinq Milliards Six Cent Vingt Quatre Millions Neuf Cent Soixante Dix Huit Mille (5.624.978.000) francs CFA pour les composantes thématiques soit 69% du coût global du PE. Le financement devra être assuré au niveau national, sous-régional et international et le schéma de financement sera appuyé par un mécanisme de financement (susitant des investissements publics et privés) de l'environnement à long terme via le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (FNEDD) qui a été créé.

✓ **Plan d'action d'urgence (PAU).**

Il résulte de la mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, tenu à Yaoundé en mars 1999 (Déclaration de Yaoundé). L'urgence de la réalisation des actions de ce Plan s'expliquait par la nécessité de mettre en œuvre des solutions appropriées aux problèmes majeurs identifiés dans le secteur forestier par la situation économique du Cameroun à cette période. D'un coût global de 8,2 milliards de FCFA (12,5 millions Euros), dont 5,86 milliards (8,9 millions Euros) représentant la contribution du gouvernement camerounais. Quatre actions prioritaires ont servi de guide: la lutte contre l'exploitation forestière frauduleuse, la lutte contre le braconnage, l'implication des populations locales et le cadre transversal de coordination des actions prioritaires.

L'évaluation de ce PAU réalisée en 2003 avait estimé à environ 40% les réalisations effectives des actions. Les principales faiblesses relevées avaient été :

- la structure administrative de l'ex MINEF, très hiérarchisée, et organisée autour des services et des fonctions, qui n'était pas adaptée à la mise en œuvre d'actions spécifiques, cohérentes, et ciblées en fonction d'objectifs bien définis ;
- les moyens humains et financiers des services de l'ex-MINEF qui ne permettaient pas de prendre en compte des actions supplémentaires sans apport de ressources correspondantes ;
- les ressources allouées au PAU qui avaient été utilisées en partie pour lever des contraintes de fonctionnement de l'ex MINEF en matière de moyens (investissements).

Le recentrage des actions de ce plan s'est fait lors de la préparation du programme sectoriel forêt environnement (PSFE).

✓ **Stratégie nationale de conservation de la biodiversité : NBSAP**

Elaborée en 1999, le NBSAP indique le cadre logique des actions à entreprendre pour la conservation de la biodiversité au Cameroun. Ce document est assorti d'un plan d'action qui prend en compte les spécificités des différentes zones écologiques du Cameroun. Les préoccupations majeures de ce document cadre se réfèrent aux points suivants :

- dans les zones côtières/marines sur la perte de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes ;
- dans la forêt tropicale humide sur la réduction progressive du couvert végétal ;
- dans les zones de savane tropicale boisée sur la dégradation de l'écosystème, du fait de l'érosion de la diversité biologique, la surexploitation des espèces sauvages et domestiques de la faune et de la flore ;
- dans les zones semi-arides sur la dégradation de l'écosystème, du fait de l'érosion de la diversité biologique et de la surexploitation des espèces sauvages et domestiques de la faune et de la flore ;
- dans les zones de montagne sur la dégradation de l'écosystème, du fait de la perte des ressources biologiques de montagne ;
- dans l'écosystème d'eau douce sur la dégradation du milieu, en raison de la perte des espèces dulcicoles.

La stratégie qui en découle a été élaborée sur la base de l'analyse des problèmes énumérés. C'est dans ce sens que les objectifs stratégiques suivants ont été identifiés :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de ses composantes ; et

- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la convention.

Le plan d'action repose sur les objectifs suivants :

- la promotion des activités et politiques qui garantissent l'exploitation durable et saine de la diversité biologique et réduisent la vulnérabilité de l'écosystème ;
- la création, le développement et le renforcement des capacités à tous les niveaux, en vue de la gestion et la protection de l'écosystème marin et côtier ;
- la maîtrise de la création et de la construction anarchique des plantations et des infrastructures ;
- la promotion des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour l'utilisation de la diversité biologique de l'écosystème côtier et marin, et de ses éléments constitutifs ;
- la réduction de la pollution due à l'homme dans l'écosystème côtier et marin ;
- la promotion de la bio-prospection.

La stratégie nationale en matière de conservation de la biodiversité est mise en œuvre à travers les initiatives et projets sectoriels ci-après :

- la mise en place d'un système d'alerte pour la gestion des ressources phytogénétiques et zoo génétiques pour prévenir les pertes (en exemple le cas de perte d'une centaine d'espèces aquatiques lors de la mise en eau des barrages de retenue au Cameroun) ;
- l'introduction dans la loi forestière notamment en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux (PFNL) spéciaux, d'un article qui prescrit leur exploitation sur la base de la délivrance d'un permis après inventaire préalable ;
- la valorisation du Système d'Information Géographique (SIG) en collaboration avec World Resources Institute à Washington (collecte des données sur le terrain, mise à disposition des intervenants dans le domaine forestier, renforcement des capacités des locaux) ;
- l'existence de modules sur la gestion participative des forêts et autres ressources naturelles au sein des institutions universitaires et autres centres de formation tel le CRESA FORET-BOIS (structure de l'université de Dschang) ;
- la réalisation de l'inventaire forestier national : élaboration de la stratégie globale de gestion durable des forêts ; projet de gestion des PFNL (okok, Gomme arabique 2003-2005) ;
- l'appui aux PFNL et projets de forêts communautaires dans l'UTO de Campo Man.
- les activités de conservation qui sont de deux ordres :

- la protection des aires protégées (réserves de faune, réserves forestières, parcs nationaux, etc.) ;
- les projets de conservation mis en œuvre par les structures gouvernementales chargées d'assurer la protection des écosystèmes sensibles et la gestion rationnelle des ressources. sont :
 - projet Korup dans le Sud-Ouest pour les écosystèmes de montagne ;
 - projet Campo-Ma'an dans le Sud pour les écosystèmes côtiers et forestiers ;
 - projet ECOFAC dans la réserve du Dja pour la zone des forêts denses ;
 - projet Waza-Logone dans l'Extrême-Nord pour ce qui est de la plaine inondable du Logone ;
 - projet de conservation et de gestion participative des écosystèmes de mangroves au Cameroun dans les sites de Londji (Kribi) et de Bouandjo (Campo) ;
 - projet <<villes vertes >> dans les dix régions ;
 - projet lutte contre la jacinthe d'eau.

✓ **Stratégies en matière de gestion et conservation des écosystèmes marins et côtiers**

Plusieurs initiatives ont été menées dans ce domaine à savoir :

- la Stratégie de Gestion Durable des Mangroves ; Rio del Rey et estuaire de Douala (préparé par le MINFOF et la FAO mais en attente de validation) ;
- la Stratégie d'aménagement de la bande côtière de Campo Ma'an ;

✓ **Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)**

Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) constitue l'outil essentiel de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD).

Il trouve sa justification particulièrement dans la partie septentrionale du pays ; laquelle appartient à la zone des steppes et de savanes soudano-sahéliennes et en partie dans la zone des hautes terres. Ces zones sont caractérisées par :

- une tendance à l'aridification avec recul des isohyètes vers le Sud ;
- une diminution de la pluviométrie moyenne et surtout une mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies utiles ;
- une dégradation des écosystèmes, des sols et des ressources naturelles, qui se traduit par une pression accrue, un dépassement des capacités de charge des hommes et des

troupeaux en de nombreux endroits et une augmentation des conflits entre utilisateurs d'un même espace ;

- une progression des sols hardés stériles et une forte diminution des productions agrosylvo-pastorales, avec déficits céréaliers, déficits en pâturages, déficits en bois de chauffe ;
- un tarissement ou assèchement progressif des points d'eau et une perturbation du régime des plaines inondables.
- L'objectif global assigné au PAN/LCD vise à inverser les tendances de la désertification/dégradation des terres pour lutter contre la pauvreté et favoriser un développement durable. Il implique ainsi l'atteinte des objectifs spécifiques suivants : inverser les tendances de la désertification/dégradation des terres, grâce à des actions qui améliorent le cadre de vie et les bases de production pour les populations ; renforcer la concertation et la complémentarité autour des actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles ; renforcer la synergie avec les grands programmes sectoriels et entre les trois Conventions de Nations Unies (CCD, CDB, CCNUCC) ; améliorer la structure juridico-institutionnelle et les mécanismes de financement de la lutte contre la désertification.

La mise en œuvre de ces objectifs au niveau des régions s'effectue à travers des projets et programmes menés dans un esprit de passerelles avec les divers projets /programmes et outils de planification du développement existants à l'instar du DSRP, du DSCE, du PSFE, du PNGE,...

✓ **Stratégie nationale en matière de gestion des déchets**

Cette stratégie élaborée et validée en 2008 par le MINEPDED vise la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. A ce jour sur le plan juridique et institutionnel plusieurs mesures ont été prises. Il s'agit notamment du décret du Premier Ministre Chef du Gouvernement fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets et de l'arrêté conjoint MINEPDED/ MINCOMMERCE portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables.

✓ **Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau : PAN / GIRE**

Au regard de l'importance que les ressources en eau revêtent dans l'équilibre des écosystèmes à travers le cycle de l'eau, plusieurs stratégies visent à la sauvegarder, notamment le Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PAN / GIRE).

✓ **Stratégie Nationale sur la Gestion Durable des Eaux et des Sols : SNGDES**

Le document de Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols (SNGDES) dont l'élaboration a été appuyée par Global Water Partnership (GWP-Cameroun)

et le PNUD à travers le Programme APREN, se donne pour objectif d'être un cadre d'harmonisation et de mise en cohérence des initiatives de gestion durable des eaux et des sols, permettant de répondre aux objectifs de production soutenue dans le secteur agro-sylvo-pastoral, tels que définis dans le DSRP. Cette stratégie ressort la problématique de la maîtrise des eaux et des sols ainsi que les contraintes et les solutions y relatives notamment en termes de promotion de la gestion intégrée de ces ressources.

✓ **Stratégie de développement du secteur rural : SDSR**

Le Gouvernement a développé une stratégie intégrée de développement rural à travers le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) élaboré en 2005. Ce document s'articule autour de cinq domaines prioritaires (i) le développement local, (ii) le développement des productions, (iii) l'appui institutionnel, (iv) la gestion durable des ressources naturelles, et (v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural. Cette stratégie est en cours d'actualisation et devra intégrer les éléments des stratégies sous sectorielles.

✓ **La première communication**

Tenant compte du principe de responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales de développement, chaque pays Partie à la CCNUCC, était tenu d'élaborer, de mettre à jour périodiquement, de publier et de mettre à la disposition de la Conférence des Parties, conformément à l'article 12, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre.

Le Cameroun ayant ratifié la (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, s'est engagé à contribuer à l'effort de la communauté internationale pour la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre à un niveau qui préviendrait toutes perturbations anthropiques du système climatique, permettrait de sauvegarder la production alimentaire mondiale, et de pérenniser un développement social et économique durable.

C'est ainsi qu'a été élaborée la Communication Nationale Initiale (CNI) dont l'objectif principal était de présenter l'état des lieux des émissions des Gaz à effet de serre (GES), les vulnérabilités actuelles et futures de certaines zones à écologie fragile, et les stratégies de réduction des émissions et/ou d'atténuation des effets néfastes y afférents. Les GES constituant une préoccupation constante du Cameroun. Cette élaboration a effectivement débuté en 1995, mais elle n'a pas pu pour diverses raisons être achevée dans les délais prescrits. Toutefois grâce à la ferme volonté du Cameroun de tenir ses engagements, cette CNI a pu être élaborée à partir des études sectorielles réalisées entre 1995 et 1997.

Une étude pilote a été entreprise en 1995, et visait à mettre en application la méthodologie du groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

(GIEC) pour évaluer les impacts des changements climatiques et les mesures d'adaptation nécessaires. Dans ce cadre, des études sectorielles dans les zones soudano-sahéliennes et côtières, reconnues à écologie fragile, ont été effectuées dans les domaines spécifiques suivants :

- la biodiversité et la santé humaine dans la zone soudano-sahélienne ;
- les infrastructures (commerciales, industrielles, établissements humains) dans les zones côtières.

Une seconde étude, dans le cadre de la préparation de la deuxième conférence des parties de la CCNUCC à Bonn en 1995, a permis au Cameroun de réaliser de façon sommaire et suivant la méthodologie GIEC de 1990, pour l'année de base 1994, des inventaires des émissions des GES, et d'identifier les mesures de réduction dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'utilisation des terres et des déchets. Si cette étude a permis au Cameroun d'identifier les sources anthropiques des émissions de GES, elle n'a cependant pas permis de formuler des politiques et programmes de réduction de ces émissions.

La mise à la disposition du Cameroun en 1997, d'une nouvelle assistance financière, a permis la réalisation d'une troisième étude relative à la réalisation complète des inventaires, à l'analyse des impacts, à l'élaboration des mesures d'atténuation et d'adaptation, dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de l'utilisation des terres.

✓ **le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).**

Comme tous les pays en développement en général et les pays africains en particulier, le Cameroun, est vulnérable aux impacts des changements climatiques (récurrence des sécheresses, inondations, ensablement des cours d'eau etc.). Mais, paradoxalement, la prise en compte de la problématique des changements climatiques dans la Vision 2035 et le DSCE qui balisent les options de développement du pays pour les années à venir reste encore peu perceptible. Pourtant les changements climatiques vont affecter de nombreux secteurs d'activités économiques et les écosystèmes: production (agriculture, forêt, tourisme, pêche), infrastructures (bâtiments, énergie, eau et assainissement), développement humain (éducation, emploi, genre) d'où l'urgence pour répondre aux besoins immédiats et à venir de proposer des voies d'intégration ou de renforcement de la prise en compte des changements climatiques dans ces secteurs d'activité.

Le PNACC se veut donc un instrument de planification destiné à définir les activités prioritaires à réaliser dans ces secteurs et dans les zones agro-écologiques du pays selon les critères établis de façon concertée, assorties des modalités pratiques de leur exécution sur le triple plan technique, financier et institutionnel pour mieux s'adapter aux contraintes imposées par les changements climatiques. L'objectif général du PNACC est de définir les axes d'intervention majeurs, les objectifs opérationnels en matière d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des mesures d'adaptation prioritaires à court, moyens et

long termes, qui s'inspirent des réponses endogènes cohérentes avec les exigences des conventions internationales dans le domaine de l'environnement, ainsi que les objectifs nationaux de développement prescrits par la vision 2035, le DSCE et les politiques/programmes sectoriels.

Sous composante 4 : Encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs.

Le MINEPDED participe à la définition des programmes de recherche de l'environnement de l'IRAD. Cependant, les cellules environnementales existantes dans certains ministères tels que le MINTP fonctionnent sans collaboration réelle avec le MINEPDED ; pourtant leurs activités ne sont pas suivies ou coordonnées par le MINEPDED

V.2. Composante 2 : Normes de gestion.

Sous composante 1 : Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles.

Soucieux des conséquences découlant des problèmes liés à la dégradation de l'environnement, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable a élaboré des normes environnementales en vue de réglementer les secteurs de production qui polluent l'environnement. C'est à ce titre qu'a été validé en 2007 par toutes les parties prenantes le document des normes environnementales et procédures d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun élaboré par le MINEPDED.

D'autres normes et directives ont également été élaborées et transmises à l'ANOR, notamment celles relatives aux nuisances sonores, produits chimiques et pollutions des sols pour homologation.

De plus, le MINEPDED a œuvré à la préparation des projets de textes d'application de la loi N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement visant à lutter contre la pollution. Ces derniers ont été signés par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement au mois d'août 2011 et par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable au mois d'octobre 2012. Il s'agit des décrets et des arrêtés:

1-Décrets :

- N° 2011/2581/PM du 23 août 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses ;N° 2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère ;N°2011/2583/PM du 23 août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et olfactives ;N°2011/2584/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection des sols et du sous-sol et;N°2011/2585/PM du 23 août 2011

fixant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales.

2- Arrêtés

- Arrêté conjoint N°004 MINEPDED/MICOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;
- arrêté conjoint N°005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que l'élimination des déchets issus de ces équipements ;
- arrêté N°002/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets industriels (toxiques et dangereux) ;
- arrêté N°001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ;
- arrêté N°003/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques.

Le suivi de la mise en œuvre desdits textes contribue à la lutte contre les pollutions et les nuisances.

Sous composante 2 : Suivi de la conformité environnementale

Le suivi de la conformité environnementale est sous-tendu par un corpus juridique et réglementaire sur la base duquel le MINEPDED a élaboré un guide de procédure du contentieux administratif, et un document des procédures d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun.

De même, conformément à certains principes inhérents aux instruments juridiques nationaux et internationaux, le MINEPDED a effectué des campagnes de sensibilisation et de contrôle environnemental dans certaines sociétés de production et de transformation grâce aux instruments de contrôle mis en place. C'est ainsi que les actions ci-après ont été réalisées:

- adoption d'une stratégie nationale des standards et procédures d'inspection industrielles et des facilités commerciales au Cameroun ;
- adoption de la stratégie nationale de gestion des déchets ;
- élaboration du manuel d'exécution du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures ;
- élaboration des normes, des directives et des standards environnementaux relatifs aux effluents liquides ;
- élaboration des projets de texte sur la fiscalité incitative sur la protection de l'environnement ;

- adoption (publication des textes portant sur le contenu des TDRs relatifs aux Etudes d'Impact Environnemental et à l'agrément des bureaux d'études à la réalisation d'Etudes d'impacts et d'audits environnementaux ;
- élaboration un guide d'inspections environnementales ;
- commis des inspections et contrôles du respect des normes environnementales dans les installations industrielles et commerciales sur tout le territoire national ;
- élaboration et vulgarisation du guide des procédures de contrôle et d'inspection des établissements industriels et commerciaux ;
- élaboration et vulgarisation du guide des mesures environnementales sur l'exploitation forestière ;
- élaboration et vulgarisation du guide du contentieux environnemental.

De plus les inspections environnementales ont été menées en moyenne par an dans 657 structures du territoire national entre 2006 et 2012 par ailleurs au cours de l'année 2012, 22 entreprises ont fait l'objet de poursuites devant les juridictions et ce volume est appelé à s'accroître au regard du nombre d'entreprises qui actuellement résistent au paiement des amendes qui leurs sont infligées à l'issue des missions d'inspections environnementales. En outre le sous secteur a pris des mesures pour amener les entreprises à réaliser les évaluations environnementales pour un meilleur suivi des pollutions générées par elles. Ces mesures sont d'ordre pédagogique et répressif. On compte en 2012, près de 605 certificats de conformité environnementale délivrés aux entreprises et projets y compris les projets structurants, ayant fait l'objet d'une étude d'impact ou d'un audit environnemental. De plus, ces entreprises font l'objet d'un suivi de leur plan de gestion environnemental et social. Celles n'ayant pas mis en œuvre leurs Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) s'exposent souvent à des sanctions pénales prévues par la loi cadre relative à la gestion de l'environnement (article 79) après constatation d'infractions au terme des missions d'inspections environnementales.

Enfin il importe de relever que près de 87 bureaux d'études ont reçu leurs agréments, près de 605 TDR ont été produits, plus de 160 sessions du Comité Interministériel de l'Environnement se sont tenues et environ près de 400 audiences publiques ont été réalisées.

En ce qui concerne spécifiquement les études d'impact environnemental au Cameroun, la première apparition de l'expression EIE dans la réglementation camerounaise figure au décret N° 84-797 du 17 juillet 1984 organisant le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire de l'époque.

En effet, le premier alinéa de l'article 53 confie explicitement à la sous Direction des établissements humains et de l'environnement la responsabilité de dresser un état de l'environnement à travers le pays et de conduire les EIES pour les projets de développement. Aucune précision n'est cependant donnée, ni dans ce décret, ni à sa suite en ce qui a trait aux projets concernés ou encore aux modalités de la conduite de ces études c'est la loi 94/001 du

20 janvier 1994, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, qui pour la première fois au Cameroun, prescrit explicitement l'évaluation environnementale pour tout projet de développement susceptible d'entraîner des perturbations en milieu forestier ou aquatique la loi N° 96/12 du 5 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement a systématisé le recours à une Evaluation Environnementale (Etude d'Impact Environnemental et Social, Audit Environnemental et Social , Notice d'Impact Environnemental et Evaluation Environnementale Stratégique) pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement. En règle générale, l'Evaluation Environnementale est à la charge du promoteur du projet et doit se faire avec la participation du public.

La loi cadre est précisée et opérationnalisée par plusieurs dispositions réglementaires dont :

- le décret N° 2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisations de l'Etudes d'Impacts ;
- le décret N° 2013/0172 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisations de l'Audit Environnemental et Social ;
- l'arrêté 0070/MINEP du 22 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact détaillée ou sommaire. Cet arrêté donne un délai de 36 mois aux promoteurs de projets assujettis, mais qui étaient déjà mis en œuvre au moment de sa signature, pour se conformer à la réglementation en procédant à des audits environnementaux dans des conditions définies ;
- l'arrêté 0001/MINEP du 03 février 2008 définissant le contenu général des TDR des EIES ;
- l'arrêté 0004/MINEP du 05 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études nationaux agréées par le Ministre en charge de l'environnement sont autorisées à conduire des EIES au Cameroun.

Ces dispositions réglementaires sont complétées par un guide général et quelques guides sectoriels de réalisation de l'évaluation environnementale.

En vertu de la Loi-cadre N°2011/012 du 06 Mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, le principe de la protection du consommateur s'inspire sur le fait que les consommateurs ont droit à la protection de la vie, de la santé ,de la sécurité et de l'environnement dans la consommation des technologies , biens et services.

S'agissant de la protection de l'environnement proprement dite, le chapitre IV intitulé de la sécurité physique et de la protection de l'environnement stipule en ses articles 15,16.

L'article 16 de la loi suscitée dispose que toute technologie ou bien produit localement ou importé doit être inspecté, testé et mesuré par les administrations compétentes afin de s'assurer qu'il est propre à la consommation et qu'il respecte les normes nationales et internationales en matière d'environnement, la santé et la sécurité La vente d'une technologie ou d'un bien n'ayant pas préalablement satisfait aux normes nationales sur l'environnement,

la santé et la sécurité est interdite . L'application des mesures tarde à prendre corps.

II.3. Composante 3 : Information et suivi.

Sous composante 1 : Suivi des paramètres environnementaux.

- L'air

Le Cameroun est un pays en voie de développement où le secteur industriel est encore très embryonnaire. Dans ces conditions, l'on peut se convaincre de ce que la situation de la pollution atmosphérique industrielle pourrait être alarmante, bien qu'il n'y ait pas encore de risque imminent de smog dans les grandes villes camerounaises, ou de pluies acides comme cela a été observé au Japon, aux Etats-Unis, au Canada, etc.

Le transport est responsable de 61% des émissions de CO₂ contre 11% pour les secteurs manufacturier et construction. L'inventaire des dioxines et furannes (molécules fortement cancérigènes et contenues dans les fumées) en 2011 a permis de déceler les sources les plus polluantes (La combustion non contrôlée, l'incinération des déchets). L'étude réalisée en 2011 a relevé que 596 g TEQ (Toxique équivalent) de PCDD/PCDF sont libérés dans tous les compartiments de l'environnement (air, eau, sol, et résidu) chaque année (MINEPDED, 2011).

Une étude menée par le Clean Air Initiative sur la qualité de l'air à Douala et publiée en 2004, montre clairement que la composition du parc des véhicules n'est pas un paramètre négligeable dans l'analyse de la pollution de l'air due au transport et dans la définition des solutions envisageables. En effet, le niveau d'émission est fortement lié au type de véhicule et à l'âge du véhicule.

Les résultats montrent une émission journalière d'environ 51 tonnes de CO, 10 tonnes d'HC et 4 tonnes de NO_x. L'émission de SO₂ et de PM₁₀ est relativement faible grâce au nombre très limité de véhicules diesel. L'émission de Pb est d'environ 100 kg/jour. En ce qui concerne l'impact sur la qualité de l'air les problèmes majeurs concernent le Pb (concentrations atteignant 150 fois la valeur guide de l'OMS), les HCV et le NO_x.

- L'eau

Le territoire du Cameroun est divisé en cinq bassins hydrographiques: Tchad, Niger, Congo, Sanaga et côte Atlantique. Le fleuve Sanaga, qui s'écoule du centre vers l'océan, constitue l'axe hydrographique du pays. Dans le nord du pays, les fleuves ont un débit extrêmement variable, mais généralement faible; les plus importantes sont la Bénoué et le Logone.

Les causes de la pollution de l'eau sont nombreuses et variées, les plus connues étant celles liées à l'activité humaine et notamment l'urbanisation et l'industrialisation

L'urbanisation, de par la forte consommation de l'eau qu'elle engendre, entraîne la production d'une quantité considérable d'eaux usées surtout domestiques. A titre d'illustration, dans les villes de l'Afrique au Sud du Sahara, chaque habitant consomme en moyenne 53 litres d'eau par jour, ce qui entraîne logiquement une production de déchets liquides équivalente par personne. Il suffit de multiplier ce chiffre par sa population totale pour évaluer la quantité d'eaux usées produite par jour dans une ville comme Yaoundé au Cameroun. L'utilisation des cours d'eau ou des torrents comme dépotoir de déchets ou encore comme lieux de vidange des fosses septiques engendre une pollution par les excréta. Les eaux souterraines sont le plus souvent polluées dans des villes comme Yaoundé et Douala au Cameroun par une diffusion interne à travers la porosité du sol des agents pathogènes provenant des fosses de W.C.

L'industrialisation est l'une des causes majeures de la pollution de l'eau dans nos villes. Et ceci d'autant plus que les industries qui s'y installent ne prennent très souvent aucune disposition pour traiter leurs effluents liquides ou gazeux avant leur rejet dans le milieu naturel. Plus grave encore, les zones industrielles ne se démarquent généralement pas des zones d'habitation, ce qui amplifie les effets des pollutions sur les populations riveraines des villes telles Douala au Cameroun.

Les déchets industriels liquides, les déchets solvants en particulier sont évalués à 84 290 m³ par an (MINEPDED, PNUD 2006). Toutefois, le gisement national de solvants et des déchets de peinture doit représenter au moins trois fois ce volume. De même aucune donnée fiable de la production des huiles usagées au Cameroun à partir des différentes sources d'utilisation n'existe.

Les quantités des eaux de ballast transportées à bord des navires varient, allant de plusieurs centaines de litres à plus de 100 000 tonnes d'eau, selon les dimensions et l'usage du navire. Ces eaux de ballast, probablement pompées dans les citernes au port où le navire a livré sa cargaison ou à proximité, peuvent contenir des organismes aquatiques à tous les stades de la vie. Il a été estimé que ces eaux pouvaient transporter jusqu'à 3 000 espèces de plantes et d'animaux par jour à travers le monde.

Les autres causes de la pollution de l'eau sont liées à la mauvaise gestion des eaux usées dans nos villes. Ici, la règle générale, est l'absence de système de collecte et de traitement des eaux usées (égouts collecteurs, stations d'épuration...). Et lorsque ces stations d'épuration existent, elles sont inadaptées aux conditions générales locales, ce qui affecte leur bon fonctionnement et partant leur capacité épurative qui devient de ce fait médiocre. Il en résulte une concentration de la pollution dans ces zones et leurs environs avec des effets aggravés.

Les pollutions dans les villes : la pollution bactériologique, la pollution organique, la pollution domestique, la pollution toxique par les produits chimiques ou encore la pollution diffuse qui regroupe une grande variété de sources.

Il faut ajouter à ces causes humaines, le mauvais drainage de certaines villes au relief plutôt plat telles que Douala. L'écoulement des eaux usées n'y est pas favorisé, ce qui entraîne

leur stagnation, leur infiltration dans le sol et partout la pollution des nappes d'eau souterraines qui dans ce cas précis ne sont pas profondes.

En fonction de la source, l'on distingue plusieurs types principales manifestations de la pollution de l'eau sont d'ordre physico-chimique, bactériologique, biologique, épidémiologique ou (éco) toxicologique.

L'on note généralement dans les eaux usées la présence à des taux anormalement élevés des matières en suspension telles les débris divers (les produits de l'érosion, la matière organique...) ou encore des substances dissoutes telles les ions (ammonium, nitrates, nitrites, phosphates...), certaines substances chimiques toxiques telles le mercure, l'arsenic, le plomb... Ceci altère considérablement certains paramètres de caractérisation de l'eau tels la couleur, le potentiel hydrogène (PH), la demande chimique en oxygène (DCO), la température, la dureté... qui sont en réalité des indicateurs de la qualité physico-chimique de l'eau. Ces paramètres sont en général très altérés dans les eaux d'écoulement ou les eaux superficielles de nos villes.

A Bafoussam, une étude sur des facteurs de pollution des ressources en eau en milieu urbain (H.G. MPAKAM et al, 2010) révèle que la DBO₅ et la DCO sont élevées, avec des rapports DCO/DBO₅ très supérieurs à 3. La dégradation des eaux est due à la présence des latrines, des tas d'ordures, des fermes, à la vidange des ouvrages d'assainissement dans la nature et plus particulièrement dans les cours d'eau.

Dans la ville de Yaoundé au Cameroun, l'on note généralement une forte présence de ces microbes dans les eaux de bas fonds et les puits. Ce qui indique une pollution due aux matières fécales plus ou moins importante dans cette ville.

Certains organismes vivants sont aussi de parfaits indicateurs de la pollution des eaux. Leur présence dans une zone indique une pollution avancée de l'eau. Il s'agit surtout des daphnies, des sangsues, des rats, des moustiques...qui trouvent en ces eaux souillées un milieu propice pour leur développement. La présence de ces indicateurs dans les villes atteste de la mauvaise qualité des eaux.

Une autre manifestation de la pollution peut être liée à l'épidémiologie dans une région donnée. Les maladies hydriques telles que le choléra, la typhoïde, les dysenteries... sont très fréquentes dans les zones polluées. Les villes de la partie septentrionale du Cameroun et notamment Garoua et Maroua sont souvent soumises aux inondations qui charrient des déchets et des polluants divers et contaminent ainsi l'eau et les plantes causant des épidémies. De même, le développement anormal des cancers, des leucémies ou des ataxies dans une région permet de soupçonner une pollution par certaines substances toxiques telles que le plomb, le mercure, les POPS. Ces métaux lourds sont aussi de parfaits témoins de la pollution de l'eau. Leur accumulation dans les tissus d'organismes vivants et surtout végétaux permet d'établir une pollution de l'eau même en cas de suppression de la source de pollution et donc de la normalisation des paramètres de qualité de l'eau.

- *Les sols*

Les sols du Cameroun sont de nature très variée. On y trouve des mosaïques de sols et de formations édaphiques variés généralement très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne, accentuée par la disparition du couvert végétal. Dans les Monts Mandara, on rencontre des sols peu évolués qui se développent sur des arènes grossièrement sableuses sous la pression humaine et des précipitations, ces sols subissent une forte érosion hydrique. Ce d'autant plus qu'il y a un relâchement dans l'entretien des terrasses qui servaient à leur conservation. Dans les plaines, des pratiques culturales, y compris d'irrigation, inadaptées se sont révélées être des facteurs de la dégradation de la matière organique, de la circulation superficielle des eaux et de l'érosion. Le signe le plus marquant de la dégradation des terres dans cette zone est la présence de vastes étendus de sols nus, appelés localement "Hardé" ou sols stériles. On estimait déjà en 1991 à 800 000 ha la superficie des hardés et à 2 000 000 ha la superficie des terres en voie de transformation⁶. A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action nationale de lutte contre la désertification, le MINEPDED à travers le projet <<*sahel vert*>> dans les régions septentrionales du pays est parvenu d'une part à la plantation de 4 320 000 plants sur une superficie totale de 28 000 ha et d'autre part à la distribution d'environ 150 000 foyers améliorés.

De même on retrouve sols ferrugineux avec des intrusions de sols ferralitiques qui recouvrent les roches basaltiques, granitiques et sédimentaires. Ils sont fertiles dans l'ensemble et propices aux activités agricoles. Des indices de minerais sont connus: bauxite, or, fer, étain, saphir. Leur exploitation artisanale anarchique par les populations favorise des pratiques à l'origine de la dégradation des sols.

Les sols de l'Ouest, sont très variés eu égard à la multiplicité des substrats géologiques qui les portent. Ce sont des sols ferralitiques rouges, formés sur basalte plus ou moins remaniés et sont généralement fertiles. Du point de vue de l'érosivité des pluies, de nombreux auteurs reconnaissent aux pluies des Hauts-Plateaux de l'Ouest-Cameroun leur caractère peu agressif. Cependant, il suffit de quelques pluies d'intensité moyenne à forte pour déclencher le processus érosif: les sols sont soumis à un risque d'érosion élevé, dû à la topographie, la nature du sol et aux activités humaines. A l'heure actuelle, l'érosion se manifeste à la fois de manière spectaculaire par ravinement et de manière plus insidieuse par une érosion en nappe, qui provoque d'importantes pertes en terres et en matière organique fine et une diminution de la fertilité du sol.

Les sols de la zone côtière, sont ferralitiques rouges, sableux à sablo-argileux, la zone possède de grandes potentialités agricoles en raison du climat, des sols et des moyens de communication. Les sols subissent une influence des remontées d'eau marine et du balancement des marées à l'origine de l'érosion côtière. Ils sont généralement profonds et riches en matière organique. Ils sont, cependant, fragiles une fois défrichés et souvent

⁶ Profil environnemental du Cameroun, Pr Madi Ali.

dégradés. Du point de vue agricole, les petites exploitations familiales basées sur des systèmes de culture sur brûlis extensifs et l'association entre cultures vivrières et cultures pérennes (café, palmier à huile, fruitiers) côtoient les grandes exploitations agro-industrielles et les sociétés d'exploitation forestière, toutes deux fortes consommatrices d'espaces et destructrices des écosystèmes naturels.

- *Le climat*

Des scénarios d'évolution des climats du Cameroun pour la période 1980-2100, ont été proposés à partir du modèle climatique régional RegCM issu lui-même des sorties du modèle climatique global MPI-ECHAM5. « Les projections des températures et des précipitations ont été réalisées. Les normales de ces paramètres climatiques calculées pour les périodes 1980-2010, 2010-2040, 2020-2050, 2040-2070 et 2060-2090 et affectées aux années centrales des périodes soit respectivement 1995, 2025, 2035, 2055 et 2075,. La valeur moyenne pour la période 2090-2100 a été assignée à 2100.

- Précipitations.

Les données recueillies auprès de la direction de la météo montrent (référence faite à la position des isohyètes aux horizons 2035 et 2100, pour les valeurs annuelles et pour les saisons mars-avril-mai (MAM) et juin-juillet-août) un comportement variable des précipitations sur l'ensemble du territoire camerounais. A l'est du 14°E les variations seront relativement plus importantes. Dans la région soudano-sahélienne il faudrait s'attendre à une augmentation des précipitations vers la fin de la période 2010-2035 puis à une baisse entre 2075 et 2100. Au sud de cette position on ne constate pas de bouleversement majeur si l'on en croit la position de l'isohyète 1200 mm qui est néanmoins située un peu plus au nord par rapport à sa position de 1995. A contrario on remarque une extension vers le nord de la zone couverte par l'isohyète 1000 mm, ce qui témoigne d'une baisse des précipitations.

L'évolution temporelle à l'horizon 2035 indique une légère tendance à la hausse suivie de baisses d'amplitude croissante jusqu'à 2100. Ces baisses se situent, à l'horizon 2100, entre -19 % (Hautes Savanes) et -7,8% (Forêt à pluies bimodales). Seule la région des forêts à pluviométrie monomodale présente des hausses continues des pluies de la période de référence jusqu'à 2100 (20% en 2100).

- Températures.

Se fondant toujours sur le modèle de simulation RegCM, on devrait s'attendre à une hausse de température aux différents horizons considérés. Les augmentations seront plus fortes en valeur absolue sur les régions septentrionales, allant de 0,7°C en 2025 à 4,6°C en 2100. Elles seront les plus faibles (0,5°C et 3,5 °C respectivement) dans la zone de forêts à pluies monomodales.

L'analyse des séries temporelles des moyennes régionales de températures indique de très faibles hausses jusqu'à 2030, suivie d'une plus forte croissance d'environ 0,4°C par décennie jusqu'à 2100. Les températures maximales et minimales suivent la même tendance.

Aucun changement notable n'apparaît sur la variabilité interannuelle.

En outre les résultats simulés suivants les zones agro écologiques se présente comme suit :

En Zone Soudano-Sahélienne, les températures globalement en hausse depuis le début de la période de référence vont continuer à augmenter et les précipitations vont globalement augmenter selon HadCM3. Selon le scénario d'émission A2, les températures et les précipitations vont fluctuer autour de la normale, mais avec plus d'années déficitaires.

En Zone des Hautes Savanes Guinéennes, les températures vont baisser entre 2013 et 2019 sans atteindre le niveau du début de la période de référence avant de connaître une nouvelle tendance à la hausse et les précipitations augmenteront globalement avec une phase sèche entre 2018 et 2024 quel que soit le scénario.

En Zone Forestière à Pluviométrie Bimodale, les températures sont en hausse par rapport à la période de référence mais avec un fléchissement entre 2018 et 2021 selon le scénario d'émission A2. Les précipitations en hausse fléchiront à partir de 2030.

En Zone Côtière quel que soit le scénario, les températures ont une tendance à la hausse par rapport à fin de la période de référence avec maximum autour de 2028. Les précipitations sont certes en hausse par rapport à la situation de référence avec un fléchissement autour de 2021.

En Hautes Terres de l'Ouest, la tendance des températures restera à la hausse jusqu' en 2021 selon le scénario alarmiste tandis qu'une baisse sera observée à partir de 2022 pour le second scénario. Les précipitations sont certes en hausse par rapport à la situation de référence, mais entre 2021 et 2027 s'installe une phase sèche.

Sous composante 2 : partage de l'information avec toutes les parties prenantes

Le Cameroun détient plusieurs atouts sur les plans juridique, institutionnel, stratégique et social en matière d'information, d'éducation et de communication environnementale. On peut essentiellement relever les acquis majeurs suivants :

Sur le plan juridique

- la loi du 19 décembre 1990 libéralisant le phénomène associatif au Cameroun qui a favorisé la prolifération d'un grand nombre d'ONG, GIC, coopératives, partis politiques, syndicats, confessions religieuses, associations nationales ou internationales ;
- la loi cadre sur la gestion de l'environnement adoptée en même temps que le PNGE en 1996 qui encourage la participation des populations et de l'ensemble des acteurs à la gestion de l'environnement notamment à travers les lignes de services suivantes ; (i) le libre accès à l'information environnementale, (ii) des mécanismes consultatifs

permettant de recueillir l'opinion des acteurs et leur apport; (iii) leur représentation au sein des organes consultatifs en matière d'environnement ; (iv) la production, la sensibilisation, la formation, la recherche et l'éducation environnementales.

- les conventions internationales sur l'environnement qui mettent l'accent sur les questions d'informations environnementales (Clearing House Mechanism).

Sur le plan institutionnel

- une Cellule de communication logée au sein du MINEPDED, qui a pour objectif d'améliorer la circulation des informations environnementales destinées aux acteurs du secteur ;
- un Centre d'information et de documentation sur l'environnement (CIDE) qui a été créé en 1998 au sein du SPE avec pour mission de : (i) la collecte, la centralisation, le traitement et la diffusion des informations sur l'environnement ; (ii) l'élaboration de la carte environnementale en liaison avec les administrations concernées ; (iii) la liaison avec les autres réseaux et systèmes d'information existant dans le domaine de l'environnement, aux niveaux sous-régional et international ; (iv) la constitution des bases de données environnementales ; (v) la mise en place et la gestion de la documentation sur l'environnement ;
- l'étude sur la conception et l'opérationnalisation d'un Système d'Information Environnementale (SIE) dans le cadre de la mise en place du CIDE (ce SIE a pour rôle de fédérer les différents systèmes d'informations et bases de données qui existent à travers le Cameroun ; il sert également comme métasystème, porte d'entrée du Cameroun dans le cadre de l'initiative du Réseau Africain d'Information Environnementale (RAIE)).

Sur le plan stratégique

- l'élaboration dans le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) d'un programme de sensibilisation entre 1993 et 1996 avec la collaboration du PNUD dans le cadre de l'initiative Capacity 21, de l'UNESCO, du British Council et de la Banque Mondiale (le PNGE II qui l'a remplacé poursuit les actions de ce programme) ;
- le Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE) finalisé en 2002 qui a fait de l'information et de la sensibilisation environnementale sa première composante avec comme objectifs (i) la sensibilisation des populations à l'environnement, (ii) la maîtrise, la gestion et la mise à disposition des informations environnementales.

Sur le plan social

- l'approche participative de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets ;

- la mise en place des canaux de communication ainsi que des vecteurs de sensibilisation dans toutes les communautés de personnes tant en zone urbaine que rurale. Ces derniers consistaient en des partenariats avec les médias c'est le cas de radio environnement et radio bonne nouvelle ou des émissions consacrées à l'environnement sont présentées ;
- toutefois, il existe des écueils à l'accessibilité à l'information et à sa mise à disposition aux potentiels utilisateurs (absence de base de données, insuffisance de collaboration entre les différents départements ministériels...

V.4. Composante 4 : Aspect institutionnel, Gouvernance et Coopération.

Cette composante permet d'assurer le pilotage des composantes opérationnelles du sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable. Elle est appréhendée au sein du MINEPDED suivant trois axes, dont le premier porte sur les institutions et les organes du sous-secteur, le deuxième sur les fonctions de gouvernance, de contrôle des performances et de transparence, et le troisième sur les accords et conventions signés par le Cameroun et mis en œuvre dans le sous secteur.

Sous composante 1 : Aspects institutionnels.

Le Cameroun s'est doté de plusieurs institutions étatiques de diverses natures en matière d'environnement depuis 1975. Aussi la création du MINEP en 2004 a été précédée par des événements clés du tableau ci dessous qui marquent la prise en compte de la question environnementale au niveau institutionnel.

Année	Institutions créées
1977	- Création de la Cellule de Protection de l'Environnement (CPE) au sein du MINTP
1984	- Création du Comité Inter- provincial de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification
1985	- Création du Comité National de l'Eau
1992	- Création du MINEF au sein duquel est érigée la Direction de l'Environnement
1994	- Création de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD)
1996	- Création du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ; - Création des Comité Régionaux de l'Environnement (CRE) ; - Création du Fonds National de l'Environnement et du Développement (FONEDD) : compte spécial d'affectation du trésor devant servir de structure de financement de l'environnement ; - Création des Antennes Ministérielles Spécialisées (AMS) : Structure de mise en œuvre du PNGE dans les ministères sectoriels.
1998	- Mutation de la Direction de l'Environnement en Secrétariat Permanent à l'Environnement (SPE)
1998	- Création du Centre d'information et de Documentation sur l'Environnement (CIDE)
2004	- Scission du MINEF en MINFOF et MINEP - Fin du SPE
2010	- Création de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC)

Année	Institutions créées
2011	- Le MINEP devient MINEPDED

Sous composante 2 : Gouvernance du sous secteur.

La gouvernance environnementale occupe une place prépondérante dans les activités menées dans le sous secteur. Quoiqu'il n'existe pas une stratégie spécifique de la gouvernance pour le secteur environnemental, un certain nombre d'actions sont entreprises par le Gouvernement camerounais depuis les années 90 ; lesquelles peuvent être considérées comme faisant partie de la gouvernance. Il s'agit de :

- la sécurité juridique des activités entreprises par le ministère ;

Les textes sont élaborés dans le respect des exigences tenant la régularité juridique. Cependant on observe des difficultés dans leur mise en œuvre. Elles s'expriment en terme de résistance des contrevenants au paiement des amendes qui leurs sont infligées suite aux inspections environnementales sanctionnées par les constats d'infractions à la législation et à la réglementation environnementales.

- la gestion des ressources humaines ;

La difficulté de mise en œuvre de l'organigramme du ministère due à l'insuffisance en quantité. A titre d'illustration, sur près de 2000 postes de travail à pourvoir, à peine 700 sont pourvus. Au delà de l'effectif, il se pose un problème en terme de qualité dans les domaines spécifiques tels que : le génie civil, la biotechnologie, l'architecture, l'électricité, l'économie de l'environnement.

- la gestion des ressources financières;

Au regard de l'ampleur des missions du ministère et des défis qui interpellent le sous secteur, les dotations budgétaires actuelles ne permettent pas d'accomplir pleinement l'ensemble de ses missions. Par ailleurs les ressources propres ne sont pas suffisamment mobilisées en raison des résistances évoquées plus haut.

- la gestion des ressources matérielles ;

On note ici une insuffisance des ressources matérielles à titre d'illustration : sur 10 délégations régionales, 4 sont construites. Sur 58 délégations départementales ; 7 sont construites et équipées. Les postes de travail ne sont pas complets dans les services centraux et déconcentrés.

- la gestion des ressources informationnelles ;

La récente mise en place du Centre d'Information et de Documentation Environnementale (CIDE) est une avancée positive mais l'opérationnalisation du système d'information environnementale est à renforcer ;La prise en compte de l'aspect genre tenant compte de la gent féminine et de tous les groupes sociaux défavorisés.

Répartition des postes par sexe

Postes de responsabilité	Hommes	Femmes	Effectif Total	Pourcentage Femmes
Directeurs et assimilés	10	02	12	16%
Délégués régionaux	09	01	10	10%
Sous directeurs et assimilés	23	07	30	23%
Délégués Départementaux	54	04	58	06%
Effectif total	96	14	110	12%

- la lutte contre la corruption à travers les cellules ministérielles de lutte contre la corruption ;
- la mise en place de l'Initiative à Résultats Rapides (IRR), mise en place du Comité de Lutte Contre la Corruption et le comité sur la bonne gouvernance ;
- la participation des populations et de la société civile dans le processus de réalisation des Etudes d'Impact Environnementale et Social (EIES) des projets à travers les consultations publiques ; Actions sociales.
- Mise en place d'un comité de sensibilisation VIH Sida ;
- Participation aux activités de la Journée Internationale de la Femme.

Sous composante 3 : Coopération (bilatérale et multilatérale)

Le cadre global de la coopération en matière d'environnement et de développement durable au Cameroun montre que celui-ci est strictement orienté sur la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement et son plan d'action d'Accra.

Ainsi, le système des Nations Unies à travers le plan Cadre de référence des Nations Unies pour l'Assistance au développement (UNDAF), dans son plan d'action (2013-2017) a retenu trois axes prioritaires que sont : (i) la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, (ii) la durabilité de l'environnement et la valorisation des services énergétiques et (iii) la gouvernance démocratique ; le deuxième axe étant celui qui incombe au MINEPDED.

Dans la même lancée, le cadre du suivi de la mise en œuvre des conventions ratifiées par le Cameroun, le MINEPDED a procédé à l'actualisation du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) et du Plan d'Action National sur la Biodiversité (NBSAP).

En outre, il a été établi avec certains membres de la société civile, des cadres de collaboration en vue d'une harmonisation des actions pour une gestion plus efficace de notre

environnement (le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), le Centre pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (CEDC) ...).

Enfin le Ministère a pu mobiliser auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) des opportunités de financement pour la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets à l'instar du PSFE et du projet OGM, POPs, Ramsar. De même les projets relatifs au Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone bénéficient des fonds multilatéraux aux fins d'application dudit protocole.

Toutefois le MINEPDED n'assure pas la coordination de la coopération internationale en matière d'environnement pourtant affirmée dans le décret N°2011 /408 du 09 décembre 2011. Dans le même temps nous notons une faible contribution du Cameroun au paiement des cotisations.

CHAPITRE IV : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET DEFIS SIGNIFICATIFS POUR L'AVENIR.

Ce chapitre est consacré à l'analyse des politiques passées, au diagnostic par composante et enfin aux enjeux et défis du sous secteur.

I. RAPPEL HISTORIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES PASSES

Ces dernières années, le Cameroun a fait des choix politiques clairs dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ces choix ont été traduits dès 1992 par la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), l'adoption d'une loi forestière en 1994 et d'une loi cadre sur l'environnement en 1996, la validation d'outils de planification pour la gestion durable des ressources naturelles.

Les outils de planification disponibles pour la gestion durable des ressources naturelles sont : (i) le Plan d'Action Forestier National (PAFN) ; (ii) le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) élaboré entre 1993 et 1996 ; (iii) le Plan d'Action d'Urgence (PAU) suite au Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les écosystèmes forestiers en 1999 à Yaoundé ; (iv) le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) élaboré entre 1999 et 2003 ; le Plan d'Affectation des Terres adopté en 2006 ; (v) la Stratégie et le Plan d'Action National de gestion de la diversité biologique (NBSAP) élaboré en 2006 ; (vi) Plan national de mise en œuvre et (vii) le Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (2006).

Cette volonté politique s'est renforcée sur le plan institutionnel avec la création du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) en 2004 et du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Au niveau international, le Cameroun a ratifié un certain nombre de conventions relevant de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables. Il s'agit principalement de : (i) la Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (1971) ; (ii) la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES - 1973) ; (iii) la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (1979) ; (iv) la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone en 1985 ; (v) le Protocole de Montréal sur le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) (1987), (vi) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC - 1992) ; (vii) la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB - 1992) ; (viii) la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD - 1994) ; et (ix) l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique – Eurasie (1994) ; la Convention de Bâle ; la Convention de Stockholm .

En outre, un certain nombre de conventions continentales et sous régionales ont été signées à savoir : (i) la Convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles

(1968) ; (ii) la Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières d'Afrique Centrale et de l'Ouest (1981) ; (iii) la Convention sur la coopération et la concertation entre pays d'Afrique centrale pour la conservation de la faune (1983) ; (iv) les Accords portant sur la création de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT - 1977) ; (v) la Convention de Faranah portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN - 1987) ; (vi) et plus récemment en 1999 le Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale tenu à Yaoundé sur la conservation et la gestion durable. Ce Sommet a permis de confirmer et d'inscrire le Cameroun comme leader en Afrique Centrale en matière de gestion durable des forêts. Il en est résulté un Plan de Convergence approuvé par la Conférence des Ministres en charge des forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC).

La politique environnementale du Cameroun est en cohérence avec les orientations environnementales internationales (Sommet de Rio - 1992, Sommet des Chefs d'Etat de Yaoundé – 1999, Sommet de Johannesburg - 2002), la vision 2035 et le document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi approuvé en 2009 par le Gouvernement (DSCE) qui fait suite au Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) validé en 2003. .

En participant aux débats de haut niveau qui ont eu lieu depuis Bali en 2007 pour aboutir à un nouvel accord sur les changements climatiques au cours de la 15^{ème} Conférence des Parties de Copenhague en début décembre 2009, le Cameroun à travers le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), a élaboré une note sur la position du Cameroun par rapport aux préoccupations nationales intégrées dans le document relatif à la position africaine, Il est manifeste et reconnu que les débats sur les changements climatiques portent davantage jusqu'ici plus d'intérêt sur les responsabilités relatives incombant à chaque pays de limiter l'augmentation des émissions de GES et de financer les efforts faits pour passer à des formes d'énergie dégageant de faibles émissions de carbone et d'autres technologies.

Le rapport sur la position africaine fait ressortir que le nouvel accord sur les changements climatiques et les politiques nationales qui en dérivent auront plus de succès d'être opérationnels à court, moyen et long terme s'ils prennent en compte les besoins en matière d'adaptation, notamment exprimés par les pays en développement. Dans cette perspective, le PE met un accent sur la mise en place et la réalisation de politiques « climat » compatibles avec les conclusions de Copenhague, notamment sur l'adaptation et les mécanismes liés.

L'évaluation de la mise en œuvre de ce PNGE a permis de dégager des actions de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois la mise en œuvre de ces actions n'est pas encore effective en dépit de l'approche multisectorielle et de la mobilisation significative et représentative des acteurs de l'ensemble des zones éco géographiques du Cameroun lors du processus d'élaboration. Une des raisons qui seraient évoquées dérive du constat fait sur le plan institutionnel. En effet, les instruments prévus et mis en place pour la mise en œuvre du PNGE ne sont que très faiblement opérationnels. Il s'agit notamment du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) et de la Commission

Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable (CNCEDD) et des comités régionaux du PNGE.

Par ailleurs, la multiplicité des intervenants dénombrés ne facilite pas toujours la coordination des activités. C'est dans le souci de remédier à l'ensemble de ces carences que le PNGE II, notamment le Programme Environnement est élaboré pour servir de cadre de référence opérationnel, Le PNGE II ambitionne également de clarifier les responsabilités et les rôles des intervenants clés du secteur de la gestion de l'environnement et des ressources au Cameroun.

En ce qui concerne la lutte contre la désertification le plan d'action nationale de lutte contre la désertification a été élaboré, des superficies de terre reboisées dans le cadre de l'opération sahel vert, des foyers améliorés ont été distribués, les terres dégradés ont été restaurées

En matière de lutte contre la pollution, un certain nombre d'actions ont été menées à l'instar de l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets, du renforcement des inspections par la création du corps des inspecteurs et des contrôleurs, le renforcement des textes d'application sur la gestion des déchets

Il y a des avancées en matière de gestion des déchets bien que certains domaines restent à couvrir

En matière de biodiversité des actions ont été menées notamment la révision de la stratégie nationale de la biodiversité, l'élaboration de la stratégie APA, la mise sur pied d'un comité interministériel qui assure le suivi des organismes génétiquement modifiés (OGM).

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA SITUATION

II.1. Forces et Faiblesses

II.1.1. Forces

Le sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable, présente une diversité significative d'écosystèmes qui est source d'une variété de produits et qui supporte une gamme étendue de pratiques humaines. Ce sous secteur fait du Cameroun une Afrique en miniature, caractérisée par une diversité représentative de la plupart des écosystèmes du continent et de la sous-région. L'environnement pour le Cameroun constitue donc un « capital naturel » important, propice à l'aboutissement d'une stratégie. Ces atouts et ces potentialités se dégagent :

- **Sur le plan de la politique du sous-secteur par :**
 - la forte volonté politique que le Président de la République a réaffirmée à plus d'une occasion se traduit par un engagement des hautes autorités camerounaises à faire du secteur rural le véritable levier de la croissance et de l'emploi. La prise de conscience

de plus en plus poussée sur les enjeux et les potentialités d'augmentation de la contribution du sous-secteur à la production nationale qui donne une dimension spécifique au secteur de l'environnement ;

- l'appui des partenaires techniques et financiers dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques et la conduite de divers programmes de réforme ;

- **Sur le plan institutionnel et juridique du sous secteur par :**

- la Loi fondamentale de 1996 stipule dès son préambule que : « toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et à la promotion de l'environnement » ;
- l'adoption de la loi de 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche qui protège et régleme l'utilisation des forêts, de la faune et des ressources halieutiques. A cet effet, elle souligne que la protection du patrimoine forestier, faunique et halieutique est assurée par l'Etat (Article 11). Par ailleurs, elle ajoute en son article 16 que « la mise en œuvre de tout projet de développement susceptible d'entraîner des perturbations en milieu forestier ou aquatique est subordonnée à une étude préalable d'impact sur l'environnement ».
- l'adoption de la loi de 1996 portant Loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement qui consacre un cadre juridique et stratégique au sous- secteur et dont les dispositions sont pertinentes sur les études d'impact environnemental, les établissements classés, la protection des milieux récepteurs, la protection du littoral et des eaux maritimes, la protection des sols et du sous-sol et les établissements humains. De même en matière de gestion des eaux, elle pose clairement entre autres les principes de la protection des milieux récepteurs, et plus particulièrement la protection des eaux continentales et des plaines d'inondation, considérées comme des biens du domaine public. Pour elle sont interdits : « les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de toute nature... susceptibles de provoquer la dégradation des eaux superficielles ou souterraines en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques » (art.29). De ce texte sont nées plusieurs dispositions sectorielles, sanctionnées ou non par des mesures d'application, pour la mise en œuvre pratique des activités économiques, sociales ou culturelles sur l'ensemble du pays parmi lesquelles :
- La loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 'orientation pour l'aménagement du territoire et développement durable du territoire au Cameroun. Cette loi définit les principes directeurs de la politique d'aménagement du territoire et du développement durable.

Les choix stratégiques d'élaboration des schémas d'aménagement et de développement durable du territoire ainsi que les schémas sectoriels. Le développement durable est défini dans la présente loi ainsi qu'il suit : « mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs. Privilégier la recherche de l'harmonie entre la rentabilité et la croissance économique, l'acceptabilité sociale et la viabilité écologique». Les outils stratégiques d'aménagement du territoire et de développement durable du territoire sont :

- le schéma naturel d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- les schémas d'aménagement sectoriels ;
- les plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- les contrats plans.

La loi crée en son sein un Conseil National de l'aménagement et du développement durable du territoire doté d'un secrétariat permanent. L'organisation et le fonctionnement sont fixés par décret du Président de la République.

- le Décret N°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social ;
- le décret N° 2013/0171/ PM du 17 février fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.
- l'Arrêté n°0070/MINEP du 22 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;

De même le cadre juridique vient de bénéficier de nouveaux textes d'application notamment en matière de gestion des déchets et d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement. Il s'agit :

- du Décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets ;
- du Décret n°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement.
- La Loi n° 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau, qui fixe les principes de gestion de l'environnement et de protection de la santé publique, le cadre juridique général du régime de l'eau ; en insistant sur les points suivants :
 - la protection de l'eau des différents éléments polluants ;
 - la préservation des ressources en eau ;
 - la qualité de l'eau destinée à la consommation ;
 - les sanctions dues au non respect des dispositions de la loi.

Pour cette loi, les prélèvements des eaux de surface ou souterraines à des fins industrielles ou commerciales doivent être précédés d'une étude d'impacts permettant d'évaluer les incidences sur l'environnement. Ils doivent également être soumis à une autorisation préalable et au paiement d'une redevance dont le taux, l'assiette et le mode de recouvrement sont fixés par la loi des finances.

- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant code minier qui régit les activités minières et s'applique à la recherche et à l'exploitation des ressources minérales, y compris les

substances des carrières. Son article 87 fixe les règles que les titulaires des titres miniers et de carrières doivent observer pour assurer une exploitation rationnelle des ressources en harmonie avec la protection de l'environnement. Une de ces règles est la protection de la faune et de la flore.

- la Loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.
- la Loi n°99/013 du 22 décembre 1999 portant code Pétrolier.
- le Décret n°2008/064 du 4 février 2008 fixant les modalités de gestion du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable
- l'Arrêté conjoint n°073 /MINAT/MINVIL du 25 mai 2000 qui précise les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publiques. Dans ce texte on peut relever les aspects relatifs au nettoyage des alentours et abords des immeubles par leurs propriétaires, sans préjudice des missions des services compétents de l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées (art.12) ; à l'interdiction de dépôt sur la voie publique ou entreposage des ordures, détritiques, encombrements et tous autres matériaux ou objets de nature à porter atteinte aux règles d'hygiène, empêcher ou restreindre la liberté de circulation (art.3).
- la création d'un Ministère chargé de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable par Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- la création de l'observatoire national sur les changements climatiques par décret n°2009/410 du 10 décembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques.
- l'organisation d'une commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable par Décret n°94/259/PM du 31 Mai 1994 portant création d'une commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable
- l'organisation du comité interministériel de l'environnement par Décret n°2001/718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du comité interministériel de l'environnement.

Cette politique est par ailleurs renforcée par des directives gouvernementales qui mettent l'accent sur de nouveaux enjeux politiques que sont la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et la bonne gouvernance. Elle est également en cohérence avec les orientations internationales en matière environnementale (Sommet de Rio - 1992, Sommet de Johannesburg – 2002, Sommet de Rio- 2012). Un plan d'actions d'urgence (PAU) est venu compléter ces actions en 2000, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre le braconnage et l'assainissement général du secteur.

- l'existence des normes et de contrôle en matière de gestion de l'environnement ;

- les acquis tirés de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) qui ont permis de poursuivre et de renforcer les actions du plan d'actions d'urgence.

- **Sur le plan normatif :**

L'on relève une grande dynamique dans l'élaboration et l'harmonisation des textes ainsi que leur mise en conformité avec les règles communautaires et principes découlant des conventions internationales ratifiées.

- **Sur le plan de l'économie verte.**

La problématique de l'économie verte est au centre d'importants enjeux pour le continent africain. Elle est présentée comme une nouvelle forme d'économie pour sortir de l'échec des modes de développement actuel.

Selon Monsieur Kumi Naidoo, Directeur Général de Greenpeace International: "L'économie verte n'est pas seulement une chance pour les pays africains, mais un impératif." Cette affirmation se confirme de plus en plus car en 2010, les investissements sur les énergies renouvelables ont dépassé pour la première fois les investissements sur les vieilles énergies fossiles. Au regard des résolutions retenues de Rio+ 20, force est de constater qu'au-delà des avis mitigés quant à son bilan, ce quatrième sommet de la terre a fortement contribué à populariser la notion d'économie verte. Les espoirs africains fondés sur cette notion, s'expliquent par le fait que l'Afrique, continent le moins responsable du réchauffement climatique (3,8 % des émissions mondiales), se retrouve à le subir bien plus que les autres.

Elle peut offrir de nombreuses opportunités aux pays africains. En effet, face à une population grandissante (environ 2 milliards en 2050), des problèmes de sécheresse, d'eau ou encore d'accès à l'énergie, cette approche de l'économie se présente comme une des alternatives la plus avantageuse pour une Afrique qui ne veut pas mourir. La croissance verte, qui est la résultante d'une économie verte bien portante, promet aux Africains plus d'emplois, une meilleure productivité agricole pour faire face à la famine, une plus grande facilité d'accès à l'eau, une gestion efficace des déchets pour mieux lutter contre les problèmes de santé liés à l'insalubrité et une production meilleure de l'énergie ... L'économie verte ainsi présentée est "le grand héros" des années à venir... Des actions non négligeables ont été posées. Par exemple la Banque Africaine de Développement (BAD) a mis en place deux fonds:

- le fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) qui a pour but l'alimentation des PME africaines en énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- le fonds carbone pour l'Afrique (ACF) qui est destiné à soutenir les projets d'investissement en faible carbone en Afrique; ce fonds combine objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique.

- **En matière de définition des mesures de gestion environnementale :**

- le Cameroun a fait des choix politiques clairs ces dernières années dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ces choix se sont traduits par la validation d'outils de planification pour la gestion durable des ressources naturelles ;
- la communauté internationale a développé divers types d'outils stratégiques dont les conventions internationales et les fonds destinés au financement de l'environnement ;
- le Cameroun a adhéré à une trentaine de conventions multilatérales, régionales et sous-régionales en matière de développement durable et de protection de l'environnement portant notamment sur la biodiversité floristique et faunique, les ressources biologiques de la mer et protection des écosystèmes marins et côtiers, le patrimoine culturel et l'aménagement, la désertification, l'industrialisation et la pollution, les ressources en eau ;

Les Fonds pour l'Environnement sont relativement diversifiés. Le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) qui a été créé à la suite de Conférence de Rio pour aider les pays en développement à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et le Protocole de Kyoto associé. Le financement des actions prescrites par la Convention sur la Lutte contre la Désertification est dépendante d'autres mécanismes propres, comme la plupart d'autres Conventions Internationales sur l'environnement. De même, divers plans et stratégies ont été élaborés au niveau national.

Le plan d'action d'urgence (PAU) qui s'inscrit dans la mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durables des forêts tropicales (Yaoundé, mars 1999). L'urgence de la réalisation des actions de ce Plan s'expliquait par la nécessité de mettre en œuvre des solutions appropriées aux problèmes majeurs identifiés dans le secteur forestier par la situation économique du Cameroun.

Ce PAU a incontestablement contribué en 2000/2001 à un accroissement des recettes fiscales par l'assainissement de l'exploitation forestière, aidé en cela par le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) actif depuis 1999, par l'augmentation des prix des concessions forestières attribuées par appel d'offre et par l'augmentation des superficies concédées, un meilleur recouvrement des amendes, la mise en place d'un système décentralisé de gestion de l'information forestière (SIGIF), l'accroissement de la répression de l'exploitation illicite. Cet accroissement s'est poursuivi lors des exercices suivants.

La Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Conservation de la Biodiversité (NBSAP) : Ce document est assorti d'un plan d'action qui prend en compte les spécificités des différentes zones écologiques du Cameroun.

C'est dans ce sens que les objectifs stratégiques suivants ont été identifiés : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Les Initiatives en matière de gestion et de conservation des écosystèmes marins et côtiers : la Stratégie de Gestion Durable des Mangroves ; Rio del Rey et estuaire du wouri et la Stratégie d'aménagement de la bande côtière de Campo Ma'an

La mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des Mangroves dans le Rio del Rey et estuaire du wouri, Londji et Campo MA 'an s'est matérialisé dans le cadre du projet conservation et gestion durable des mangroves par la restauration, conservation de près de 270 000 ha de mangroves localisées le long des côtes pour le bien-être des populations riveraines et la protection de l'environnement. 21 communautés des localités de Douala, Edéa, Mudemba, Tiko, Limbé, Kribi, Campo, Bakassi ont été également couvertes. Le projet est exécuté de façon participative avec les communautés riveraines, les ONG locales travaillant sur les mangroves et bien d'autres.

En outre un accord de financement a été signé entre le MINEPDED et la FAO sur la gestion communautaire durable et la conservation des écosystèmes de mangrove au Cameroun.

La Première communication nationale

Elle a été validée en 2004 et met en exergue la vulnérabilité du Cameroun face aux effets néfastes des changements climatiques, la nécessité de l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques et un inventaire sur les gaz à effet de serre.

La seconde communication

Elle est en cours d'élaboration.

Le plan national d'adaptation aux Changements Climatiques

Ce plan vise à présenter les opportunités d'adaptation du pays face aux effets néfastes des changements climatiques. Il est en cours de validation.

La Stratégie nationale en matière de gestion des déchets (2007) :

Afin de donner une suite concrète à cet important outil d'aide à la décision, une série de textes dont l'objet est d'encadrer les activités du sous secteur ont été édictés en septembre et octobre 2012;

La stratégie nationale sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA)

Elle définit un cadre d'action dans lequel une gestion efficace des ressources génétiques peut être assurée au Cameroun.

La Stratégie nationale en matière de gestion des ressources en eau : elle comporte plusieurs plans parmi lesquels, le *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAN/GIRE)*. Ce dernier offre une présentation du cadre socio économique du

Cameroun, des activités économiques qui sont développées dans les bassins versants, du cadre macroéconomique du secteur de l'eau, de l'impact de l'eau sur le développement social et de l'identification des problèmes liés au secteur de l'eau.

La Stratégie Nationale sur la Gestion durable des Eaux et des Sols dans l'espace Agro-Sylvo-Pastorales: SNGDES

La gestion durable des sols et des eaux, apparaît comme un enjeu majeur pour le développement global du pays en général, et celui du secteur rural en particulier. Elle permet d'inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles et d'appliquer des stratégies nationales et régionales visant à protéger les terres, les eaux et les ressources biologiques, de diffuser les techniques et connaissances agricoles durables, notamment en matière de gestion des ressources naturelles.

- **Encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs :**
 - l'existence des cellules environnementales dans certains départements ministériels est un atout que les autres sous secteurs devront capitaliser pour une meilleure mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement ;
 - l'existence du comité interministériel sur l'environnement (CIE) fonctionnel surtout dans l'analyse des études d'impact et audits environnementaux.
- **Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles.**

Le sous secteur a élaboré un ensemble de normes pour assurer une bonne régulation des activités de gestion de l'environnement (cf document des normes environnementales et procédures d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun, 2007).

- **Suivi de la conformité environnementale**
 - l'existence d'un corps de normes régissant les évaluations environnementales;
 - les descentes régulières des inspecteurs et contrôleurs environnementaux assermentés ;
 - la publication d'un sommier des infractions ;
 - l'Agrément des bureaux d'études à la réalisation des Evaluations Environnementales.
- **Suivi des paramètres environnementaux**
 - la signature des accords de partenariat avec des laboratoires agréés et des instituts de recherche ;
 - l'achat et utilisation des Kits d'inspection environnementale ;
 - la Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs.
- **Partage de l'information avec toutes les parties prenantes**
 - la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs ;

- la création du centre d'information et de documentation environnemental (CIDE);
- la Mise en place du système d'information environnemental (SIE) ;
- l'existence d'un site WEB du MINEPDED.

- **Gouvernance**

- l'existence d'une cellule ministérielle de lutte contre la corruption ;
- la participation de la société civile aux audiences et consultations publiques;
- le renforcement des capacités du personnel du MINEPDED ;
- la publication du sommier des infractions dans les médias ;

- **Coopération**

Le Cameroun a signé, adhéré et ratifié bon nombre d'initiatives internationales (Conventions, Accords, Protocoles et Traités) dans le domaine de l'environnement.

- classement de certaines zones humides comme site Ramsar d'importance internationale dans le cadre de la convention Ramsar ;
- obtention d'une récompense en Novembre 2012 dans le cadre du protocole de Montréal pour les efforts de protection de la couche d'ozone ;
- réalisation d'un inventaire des dioxines et furannes dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

I.2. Faiblesses

De nombreuses faiblesses entravent le décollage du sous secteur, ce sont :

- **Sur le plan légal du sous-secteur :**

- la publication de certaines lois sans leurs textes d'application;
- le manque de cohérence entre certains textes portant sur l'environnement (code minier, code pétrolier et la loi-cadre ;
- l'insuffisance des textes réglementant les énergies renouvelables.

- **Sur le plan de l' Economie verte :**

- l'insuffisance de personnel en qualité et en quantité ;
- l'absence d'une comptabilité environnementale ;
- la faible adhésion au concept de l'économie verte ;
- l'insuffisance d'appropriation du concept de l'économie verte.

- **Sur le plan de l'encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs :**
 - la mise en œuvre de certaines lois sectorielles qui se caractérisent par des interférences des rôles et des conflits de compétences entre divers ministères sectoriels ;
 - la présence des cellules environnementales dans certains départements ministériels qui ne sont pas prévues dans l'organigramme du MINEPDED ;
 - le manque de supervision des activités de ces cellules
 - la non implication du MINEPDED dans les activités des cellules environnementales existant dans certains départements ministériels ;
 - les incohérences dans les différents textes sectoriels ;
 - l'insuffisance de personnel en qualité et en quantité ;
 - l'insuffisance d'harmonisation des interventions sectorielles ;
 - la dilution du mandat du MINEPDED, dont la position horizontale ne confère aucune autorité sur les prérogatives environnementales des ministères sectoriels.
- **Sur la Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles :**
 - les interférences des rôles et des conflits de compétences entre divers ministères sectoriels dans la mise en œuvre de certaines lois ;
 - l'insuffisance des normes, et de la mise en œuvre de celles existantes ainsi que des différents outils d'investigation ;
 - l'absence d'une cartographie des unités industrielles et des établissements classés à inspecter ;
 - l'insuffisance de personnel en qualité et en quantité ;
 - l'absence d'un système de suivi évaluation.
- **Sur le Suivi de la conformité environnementale :**
 - les insuffisances observées dans le suivi des PGES liés à la faiblesse des moyens humains et matériels;
 - l'indisponibilité du matériel adéquat pour la réalisation des contrôles environnementaux ;
 - Insuffisance des matériels de contrôles ;
 - les difficultés à obtenir l'efficacité souhaitée dans les systèmes de contrôle et dans l'application des sanctions.
- **Sur le Suivi des paramètres environnementaux :**
 - l'insuffisance des statistiques et d'indicateurs environnementaux ;
 - l'inexistence d'un véritable régime de protection des bassins hydrographiques ;
 - une gestion inappropriée des sols ;

- la multiplicité des intervenants à des degrés divers dans la gestion des déchets qui est marquée par des interventions qui ne sont généralement pas coordonnées ;
 - la non implication du MINEPDED dans les activités des cellules environnementales existant dans certains départements ministériels ;
 - l'insuffisance des équipements de protection individuelle (EPI) ;
 - l'absence d'une cartographie des unités industrielles et des établissements classés à inspecter ;
 - la non maîtrise du phénomène d'eutrophisation ;
 - l'incohérence de coordination entre les institutions impliquées dans le secteur de la gestion des ressources (naturelles) ;
 - L'insuffisance des normes et de la mise en œuvre de celles existantes ainsi que des différents outils d'investigation ;
 - l'insuffisance de personnel en qualité et en quantité ;
 - la faible prise en compte de certains facteurs climatiques (les nuages) et naturels (volcan, cycles naturels) ;
 - l'insuffisance des ressources budgétaires, matérielles et infrastructurelles;
 - le manque d'un dispositif permettant de suivre et de bien apprécier les problèmes posés par les Polluants organiques persistants (Pops) sur la santé et l'environnement ;
 - l'insuffisance des statistiques et d'indicateurs environnementaux ;
 - l'inexistence d'un véritable régime de protection des bassins hydrographiques ;
 - une gestion inappropriée des sols ;
 - l'absence d'un système de suivi évaluation.
- **Sur le Partage de l'information avec toutes les parties prenantes :**
- l'incohérence dans le mécanisme de coordination entre les institutions impliquées dans le secteur de la gestion des ressources naturelles ;
 - l'insuffisance d'harmonisation des interventions sectorielles ;
 - le dialogue entre administration et Organisation de la société civile n'est pas systématique et institutionnalisé, il est dominé par des cadres informels de concertation;
 - les conflits entre différents intervenants dans le secteur ;
 - la faible information des acteurs.
- **Aspects institutionnels :**
- attribution des compétences par certaines lois sectorielles dont l'effet est de générer les interférences de rôle et les conflits de compétences entre divers ministères sectoriels ;
 - l'incohérence de coordination entre les institutions impliquées dans le secteur de la gestion des ressources forestières (MINMIDT dans la transformation du bois,

MINEPDED dans le développement durable, MINFOF dans l'exploitation des billes de bois, MINCOMMERCE dans la commercialisation du bois) ;

- le non opérationnalisation de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD) et du Fonds National de l'environnement et du Développement Durable ;
- les conflits entre différents intervenants dans le secteur ;
- l'insuffisance d'harmonisation des interventions sectorielles ;
- la plateforme de dialogue entre administration et ONG n'est pas systématique et institutionnalisé, il est dominé par des cadres informels de concertation.

- **Sur la Gouvernance :**

- l'absence d'une réforme fondamentale des règles et des institutions de la gouvernance internationale dans le cadre de l'économie verte ;
- l'insuffisance des ressources budgétaires matérielles et infrastructurelles;
- la faible mise en œuvre du plan de formation ;
- l'insuffisance de personnel en qualité et en quantité ;
- une faiblesse dans les systèmes de contrôle et dans l'application des sanctions ;
- l'absence d'un système de suivi évaluation ;
- la faible opérationnalité des cellules ministérielles de lutte contre la corruption (CMLCC).

- **Sur la Coopération :**

- la faible opérationnalisation des conventions internationales sur l'environnement ;
- la durée du cycle de coopération diffère entre les agences. De manière générale, les programmes durent entre un an (HCR), deux ans (CNUDHD, BIT, FAO, UNESCO, OMS), trois ans (FMI, BM), quatre ans (UIT, UNIFEM) et cinq ans (UNFPA, UNICEF, UNIFEM, PAM, PNUD, ONUDI). Ces décalages posent de sérieux défis en termes d'harmonisation des cycles de programmation et de synergie d'intervention entre agences.

II.2. Menaces Et Opportunités

II.2.1. Menaces

Les énormes potentialités observées dans le sous-secteur sont en proie à une dégradation croissante due à l'action conjuguée des facteurs inhérents à l'exploitation de la ressource et aux facteurs qu'il est convenu d'appeler les facteurs naturels.

Le cadre légal

Le cadre légal est confronté à plusieurs menaces , notamment :

- le retard accusé dans l'élaboration des textes d'application ;
- la faible appropriation des activités de production normative par certaines administrations ;
- l'absence d'un recueil de textes sur l'environnement et le développement durable.

- **L'économie verte**

Plusieurs menaces pèsent sur l'économie verte :

- la politique environnementale peut souffrir d'une marginalisation du fait de l'absence d'une stratégie d'économie verte les fonds mis en place par la Banque Mondiale ne seront pas utilisés de façon optimale si les Etats ne déterminent pas des stratégies environnementales dans les années à venir ;
- la non appropriation et le manque de contextualisation de l'économie verte dus au déficit d'accompagnement des populations et au déficit d'information sur ce nouveau concept.

- **Définition des mesures de gestion environnementale**

- le manque des ressources financières ;
- la fiscalité environnementale qui n'est pas encore effective ;
- l'insuffisante incitation du secteur privé au financement de l'environnement ;
- la faiblesse des ressources humaines.

- **Encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs.**

- la non prise en compte des préoccupations environnementales dans certains départements ministériels ;
- le manque de coordination et de visibilité dans les activités environnementales réalisées par les autres départements ministériels.

- **Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles**

- le faible rendement du à l'insuffisance de la mise en œuvre des normes existantes et des outils d'investigation ;
- la mauvaise qualification des infractions lors des inspections ;
- l'insuffisance dans la prise en compte des considérations environnementales dans les activités de développement économique et social.

- **Suivi de la conformité environnementale**

- l'augmentation des atteintes à l'environnement ;

- le champ de couverture des normes restreint ;
- le non respect des contenus des PGES a des incidences négatives sur la santé des populations suite à la réalisation des projets.
- **Suivi des paramètres environnementaux**
- l'accroissement des pollutions ;
- la menace sur la biodiversité (faune et flore) ;
- l'avancée rapide du désert ;
- l'insuffisance dans la gestion des plans d'eau ;
- la perte de la fertilité des sols ;
- la perte des valeurs culturelles (socioculturelle);
- la baisse de l'attrait aux activités éco touristiques ;
- la non maîtrise des paramètres environnementaux rend difficile la lutte contre la désertification.
- **Partage de l'information avec toutes les parties prenantes**
- l'absence de la culture environnementale ;
- la faible appropriation des concepts environnementaux par les cibles.
- **Gouvernance**
- l'incivisme ;
- la distraction des ressources financières ;
- la persistance du phénomène de corruption ;
- la faible capacité des CTD à exercer les compétences transférées en matière d'environnement ;
- la faible capacité de la société civile à exercer certaines activités environnementales ;
- le rôle prépondérant de l'Etat comme acteur en l'absence de prise en compte des autres parties prenantes ;
- la perte de l'expertise féminine qui est due à la faible prise en compte de l'aspect genre.

Coopération

- la perte de la crédibilité du Cameroun dans les instances de décision internationales dues au non respect des engagements souscrits ;
- la perte de certains financements ;
- la diminution de certains financements ;
- la faible mobilisation des fonds de contreparties.

II.2.2. Opportunités

Cadre légal :

- l'opérationnalisation de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques ;
- l'opérationnalisation de la Commission Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD);
- l'actualisation de la loi cadre relative à l'environnement.

Economie verte

- regain d'intérêt de l'ETAT et des PTF pour le sous secteur ;
- formation des jeunes leaders pour l'environnement et le développement durable en Afrique afin de faciliter la transition vers l'économie verte ;
- forte volonté politique à faire de l'économie verte un levier de croissance et d'emploi ;
- l'émergence de la culture du management environnemental ;
- la création des filières de formation en économie de l'environnement dans les universités nationales ;
- la promotion des technologies propres ;
- sensibilisation de la population à l'importance de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- le sous secteur favorisera le développement de portefeuilles de projets visant à attirer particulièrement les investisseurs privés ;
- l'accès aux différents guichets de financement de l'économie verte (Fonds de Partenariat pour le carbone forestier) ;
- définition des mesures de gestion environnementales ;
- la recherche des financements pour poursuivre la mise en œuvre des plans et stratégies élaborés.

Encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs

Prise en compte des problématiques environnementales et du développement durable dans les différentes stratégies sous sectorielles.

Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles

- amener les entreprises à être citoyennes ;
- -accroissement des recettes suite à la fiscalité environnementale ;
- regain d'intérêt de l'ETAT et des PTF pour le sous secteur ;
- forte volonté politique à faire de l'économie verte un levier de croissance et d'emploi ;

- l'émergence de la culture du management environnemental ;
- la création des filières de formation en économie de l'environnement dans les universités nationales ;
- la promotion des technologies propres.

Suivi de la conformité environnementale

- création d'emploi indirect dans le sous secteur ;
- constitution d'une banque des données sur l'environnement ;
- établissement d'une cartographie des unités industrielles et des établissements classés.

Suivi des paramètres environnementaux :

- disponibilité et fiabilité des informations et des données environnementales ;
- crédibilité de l'état des lieux de l'environnement.

Partage de l'information avec toutes les parties prenantes renfor

- Participation accrue du public dans la préservation de l'environnement ;

Gouvernance

- mise en œuvre de la décentralisation avec le transfert des compétences aux CTD ;
- meilleure implication des femmes dans les activités de sensibilisation ;
- le passage à l'approche sectorielle ;
- meilleure distribution des ressources disponibles ;
- susciter la prise de conscience du public.

Coopération

- l'accès aux différents guichets de financement ;
- l'accès aux offres de formation et à l'appui technique ;
- multiplication de partenariat, regain d'intérêt de l'ETAT et des PTF pour le sous secteur ;
- forte volonté politique à faire de l'économie verte un levier de croissance et d'emploi ;
- l'émergence de la culture du management environnemental ;
- la création des filières de formation en économie de l'environnement dans les universités nationales ;
- la promotion des technologies propres.

III. PRESENTATION DES PROBLEMES, DE LEURS CAUSES ET DE LEURS CONSEQUENCES

Cette présentation concerne les quatre composantes suivantes : Environnement, protection de la nature, développement durable, aspects institutionnels, coopération et gouvernance.

III.1. Diagnostic de la composante 1 : Politique environnementale et développement durable

Cadre légal

Service rendu : Mettre en place un dispositif institutionnel et un arsenal normatif qui encadrent les activités de protection de l'environnement.

Problème central : le cadre juridique en matière d'environnement, de protection de la nature et du développement durable n'est pas complet et ne permet pas d'atteindre le résultat escompté.

Cause :

- la préparation de certains textes d'application de la loi Cadre dépend de certains ministères sectoriels compétents ;
- l'incivisme ;
- l'éparpillement normatif qui rend difficile l'accès aux textes ;
- la méconnaissance des textes en vigueur en matière d'environnement par les acteurs judiciaires (magistrats, avocats, les forces du maintien de l'ordre) ;
- le déficit de cohérence entre la loi cadre et les lois sectoriels (code pétrolier, code minier).

Conséquences :

- faible application de la loi cadre ;
- accroissement du volume et du nombre d'infractions.

Economie verte :

Service rendu : réduire le niveau des nuisances environnementales dans le processus de production.

Problème central : le champ de couverture mal défini et les instruments de mise en opération non établis.

Causes :

- la nouveauté du concept ;
- absence de spécialisation affirmée ;
- insuffisance d'une définition et d'une incorporation des politiques publiques dans un cadre macroéconomique ;
- absence de vision commune au niveau de la sous Région CEMAC.

Conséquences :

- faible part au niveau du budget public ;
- faible perception de l'économie verte au niveau du PIB ;
- le potentiel de revenu des services issus de l'économie verte non exploité ;

Définition des mesures de gestion environnementale.

Service rendu : élaborer des politiques en matière de protection de l'environnement.

Problème central : l'insuffisance des politiques et des mesures de gestion environnementales.

Causes :

- les différentes mutations institutionnelles;
- des ressources (matériel, humains, financier).

Conséquences :

- inadéquation et l'obsolescence des outils ;
- manque de visibilité des actions ;
- démobilisation de certains partenaires.

Encadrement dans l'élaboration des plans directeurs sectoriels.

Service rendu : prendre en compte la dimension environnementale dans les différents sous-secteurs

Problème central : Faible compréhension des questions environnementales par les autres parties prenantes

Causes : faiblesse institutionnelle dans la coordination des activités environnementales dans les autres sous secteurs;

Absence de synergie.

Conséquences :

- absence de coordination et de centralisation des activités ;
- dégradation de l'environnement ;
- non respect des normes de gestion des ressources naturelles ;
- difficulté et faible appropriation des documents de stratégies par les administrations.

III.2. Diagnostic de la composante 2 : Normes de gestion

Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles

Service rendu : élaborer les règles de gestion durable des ressources naturelles.

Problème central : L'insuffisance des normes ;

Causes :

- faibles compréhension des questions environnementales ;
- insuffisance des ressources (financiers, humains, matériel).

Conséquences :

- incivisme ;
- non conformité des produits importés ;
- inefficacité des contrôles.

Suivi de la conformité environnementale

Service rendu : assurer une meilleure application des normes de gestion sur le milieu naturel et les activités anthropiques.

Problème central : faible application des normes existantes.

Causes :

- faible appropriation des normes internationales ;
- non existence des normes nationales homologuées ;
- faible réceptivité des normes par les acteurs ;
- Absence de cartographie des zones à fort potentiel de pollution (unités industrielles et des établissements classés).

Conséquences :

- mauvaise gestion des milieux naturels et des activités anthropiques ;
- difficulté à qualifier les infractions environnementales.

III.3. Diagnostic de la composante 3 : Information et suivi

Suivi des paramètres environnementaux

Service rendu : Maintenir les paramètres environnementaux à un niveau compatible avec les grands équilibres éco systémiques.

Problème central : fluctuation des paramètres environnementaux qui tendent à rompre les équilibres.

Causes :

- l'augmentation de la production de gaz à effet de serre due aux activités anthropiques ;
- la mauvaise gestion des écosystèmes ;
- la mauvaise gestion des déchets (effluents, déchets ménagers, solides, hospitaliers et industriels).

Conséquences :

- perturbation des paramètres climatiques (inondation, sécheresse, réchauffement de l'air) ;
- destruction de la couche d'ozone ;
- dégradation et la perte de fertilité des sols ;
- eutrophisation des plans d'eau ;
- apparition des espèces exotiques ;
- prolifération des maladies.

Partage de l'information avec toutes les parties prenantes

Service rendu : Partager l'information environnementale, susciter une prise de conscience des parties prenantes en vue d'augmenter leurs participations au processus décisionnel en matière d'environnement.

Problème central : la faible participation des parties prenantes au processus décisionnel.

Causes :

- faible prise de conscience ;
- faible sensibilisation ;
- intrusion des personnes non professionnelles ;
- primauté des intérêts financiers.

Conséquences :

- la non maîtrise des problématiques environnementales ;
- la faible prise en compte des avis des parties prenantes ;
- la faible participation des parties prenantes.

III.4. Diagnostic de la composante 4 : Aspect Institutionnel, Coopération et Gouvernance

Aspects Institutionnels

Service rendu : Améliorer substantiellement la mise en œuvre des activités du sous secteur.

Problème central : insuffisance des ressources et structures pour la mise en œuvre des missions assignées au MINEPDED

Causes :

- interférence et remise en cause du leadership du MINEPDED sur les questions environnementales ;
- insuffisance en ressources humaines, financière, matérielles, et infrastructurelles ;
- non fonctionnalité de certaines structures relevant du sous secteur.

Conséquences :

- faible capacité du MINEPDED à coordonner, harmoniser et orienter les choix et la conduite des activités de gestion de l'environnement initiés par les autres administrations ;
- conditions de travail inappropriées.

Coopération

Service rendu : veiller au respect des accords et Conventions Internationales.

Problème central : faible respect des engagements financiers au niveau international

Causes :

- les interventions environnementales se font de manière très dispersée, manquant d'harmonie et de cohésion.
- les décalages dans l'harmonisation des cycles de programmation.

Conséquences :

- l'absence ou la non représentation occasionnelles du Cameroun aux rencontres internationales de haut niveau ;
- faible accès à certains guichets de financement;
- faible opérationnalisation de certains comités et programmes issus de ces engagements.

Gouvernance

Service rendu : Renforcer la transparence dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur.

Problème central : La faible réédition des comptes.

Causes :

- faiblesse d'instruments d'évaluation quantitative et qualitative du personnel ;
- faible capacité en planification des ressources humaines ;
- non respect de l'adéquation profil de carrière/poste de travail.

Conséquences

- conditions de travail inadéquates ;
- faible mise en œuvre de certains programmes et projets ;
- perte de crédibilité sur la scène internationale.

IV. DEVELOPPEMENT ENJEUX ET DEFIS

VI.1. Enjeux

L'analyse des phénomènes relevés du contexte externe nous conduit à prendre en compte pour la réalisation des choix stratégiques les enjeux suivants :

- s'approprier (le MINEPDED) les actions de promotion du développement durable ;
- mettre en place le cadre institutionnel et réglementaire pour l'adaptation aux changements climatiques ;
- renforcer des contrôles environnementaux ;
- promouvoir l'économie verte ;
- gérer durablement les ressources naturelles.

VI.2. Défis

Les enjeux retenus imposent un certain nombre de défis. On peut retenir :

- opérationnalisation du Plan National d'adaptation aux changements climatiques ;

- opérationnalisation de l'Observatoire National sur les Changements climatiques ;
- amélioration de la maîtrise de l'approche programme axée sur les résultats pour rendre compte aux parties prenantes de l'atteinte des résultats attendus ;
- développement des services environnementaux et des mécanismes pour le paiement desdits services ;
- amélioration des capacités institutionnelles et les dispositifs de coordination inter acteurs (sectoriels, privés, OSC, CTD, PTF) ;
- amélioration des connaissances sur les changements climatiques et leurs impacts et mise en place d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation impliquant tous les acteurs ;
- développement des partenariats secteurs publics-privés ;
- amélioration du fonctionnement du dispositif de collectes de données statistiques ;
- opérationnalisation des textes d'application récemment signés.

CHAPITRE V : CHOIX STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR

I. LA VISION ET LES PRIORITES DU SOUS SECTEUR ENVIRONNEMENT PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I.1 La vision

Le document de vision Cameroun 2035 se fixe comme objectif de faire du Cameroun à l'horizon 2035 « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». L'atteinte de cet objectif implique la prise en compte des aspects de développement durable.

En effet, les conséquences de la dégradation des écosystèmes dues aux activités anthropiques (déforestation, pollution...) sont encore mal évaluées en l'absence de toute étude de leur impact sur la santé humaine. Ainsi, il est judicieux de réduire au maximum de concert avec la communauté internationale les menaces de ces activités sur l'environnement. C'est dans ce sens que la vision du sous secteur devra permettre de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion environnementale des activités. Les maîtres mots dans la résolution des diverses menaces aboutirait à : « un Cameroun émergent dans un environnement sain ».

Pour concrétiser cette vision, les acteurs du sous secteur et en particulier le principal acteur qui est le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) devrait orienter une partie de ses activités dans l'identification, la priorisation, la réalisation et le suivi évaluation des projets permettant d'appuyer les programmes sectoriels qui sous-tendent la stratégie.

I.2. Les priorités

Le MINEPDED est l'acteur du domaine. En effet, ses priorités se déclinent dans les dispositions du Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Au terme dudit décret, le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

A ce titre, il est chargé :

- de la définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- de la définition des mesures de gestion environnementales en liaison avec les Ministères et organismes spécialisés concernés ;
- de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;

- de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de la nature en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- du suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature ;
- de la négociation des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et de leur mise en œuvre en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- de la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et du développement durable en liaison avec les administrations concernées.
- il exerce la tutelle sur l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC).

II. L'OBJECTIF STRATEGIQUE DU MINEPDED

L'objectif poursuivi par le MINEPDED est de prévenir et protéger l'environnement contre toutes formes de dégradation. Dans cet esprit, il s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le DSCE et relevant du sous secteur environnement. A savoir :

- assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable (OMD N° 7) ;
- améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales;
- inverser les tendances actuelles de la déperdition des ressources naturelles;
- organiser et encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement.

Sur la base de cette corrélation entre l'objectif ministériel et les objectifs visant notre contribution dans la mise en œuvre de la stratégie décennale nationale de développement, trois axes stratégiques ont été retenus.

III. AXES STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour réaliser la vision définie ci-dessus au cours des cinq prochaines années (2014-2018), les quatre axes stratégiques ci-après sont retenus :

- **Axe stratégique 1 : Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales.**
- **Axe stratégique 2 : Préservation des ressources naturelles.**
- **Axe stratégique 3 : Gestion des pollutions et des nuisances ;**
- **Axe stratégique 4 : Amélioration de la gouvernance et gestion stratégique du sous secteur de l'environnement et du développement durable**

Tableau ci-dessus : Axes stratégiques et objectifs stratégiques

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales.	Assurer une mise en œuvre efficace des politiques environnementales dans une perspective de développement durable.
Préservation des ressources naturelles.	Promouvoir l'appropriation et l'application des bonnes pratiques.
Gestion des pollutions et des nuisances.	Elaborer de manière optimale les normes de gestion.
Amélioration de la gouvernance et gestion stratégique du sous secteur de l'environnement et du développement durable.	Assurer une meilleure mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes.

IV. STRATEGIES DU SOUS-SECTEUR

I.1. Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales

Sous – Composante 1 : Cadre légal

Service rendu : Mettre en place un dispositif institutionnel et un arsenal normatif qui encadrent les activités de protection de l'environnement.

Objectif stratégique Renforcer le cadre juridique et réglementaire en matière d'environnement de protection de la nature et du développement durable.

Finalité :

- dispositif juridique et réglementaire qui encadre les activités du sous secteur mis en place ;
- pans dénués dotés d'un dispositif juridique des textes.

Objectifs intermédiaires :

- faire un plaidoyer auprès du Premier Ministre Chef du Gouvernement afin qu'il diligente auprès des autres administrations l'élaboration des textes d'application de la loi cadre ;
- faire un plaidoyer auprès du Premier Ministre Chef du Gouvernement afin qu'il accorde au MINEPDED un privilège sur le trésor ;
- clarifier les rôles dans le dispositif normatif pour limiter les interférences dans les textes ;
- développer des activités permettant de vulgariser les textes.

Actions :

- actualisation des textes devenus caduques ;
- adresser des correspondances motivées au Premier ministre Chef du Gouvernement ; élaboration et transmission des textes d'application pour signature.

Sous –Composante 2 : Economie verte

Service rendu : réduire le niveau des nuisances environnementales dans le processus de production.

Objectif stratégique : définir, circonscrire le champ de couverture et préciser les instruments de mise en opération.

Finalité :

- activités permettant à l'économie verte d'être représentative dans le budget public développées ;
- mécanismes permettant de comptabiliser l'apport de l'économie verte dans le PIB développés;

Objectifs intermédiaires :

- Vulgariser le concept de l'économie verte ;
- créer, développer les filières de formation portant sur l'économie verte ;
- prendre en compte le concept d'économie verte dans les politiques publiques ;
- parvenir à un accord d'une vision commune.

Résultats :

- le concept de l'économie verte est vulgarisé et les parties prenantes se sont appropriées;
- la croissance tient compte du social, de l'économique et de l'écologique ;
- les approches de développement alternatif sont conçues et intègrent les politiques publiques vertes.

Actions à mener :

- éducation, sensibilisation et information sur le concept économie verte ;
- développer des partenariats avec les institutions universitaires, de recherches et de formation ;

- proposition d'une définition du concept économie verte au niveau sous régional et régional ;
- intégrer le concept d'économie verte lors de la réactualisation des plans directeurs des administrations.

Sous- Composante 3 : définition des mesures de gestion environnementale.

Service rendu : élaborer des politiques en matière de protection de l'environnement.

Objectif stratégique : couvrir les thématiques du sous secteur de plans directeurs.

Finalités :

- pans du sous secteur non encore couvert dotés de plans directeurs ;
- visibilité des actions du sous secteur assurée ;
- partenariats redynamisés.

Objectifs intermédiaires :

- s'adapter aux mutations institutionnelles ;
- mobiliser des ressources conséquentes.

Résultats :

- les plans directeurs sont élaborés ;
- la mise en œuvre des plans directeurs est perceptible ;
- les ressources pour l'élaboration de ces plans directeurs sont disponibles.

Actions à mener :

- élaboration de la stratégie du développement durable ;
- actualisation des plans directeurs existants ;
- faire un plaidoyer au niveau de la représentation nationale et des partenaires au développement.

Sous - Composante 4 : Encadrement des sous secteurs dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans directeurs sectoriels.

Service rendu : prendre en compte la dimension environnementale dans les différents sous-secteurs.

Objectif stratégique : Encadrer les activités environnementales des autres sous secteurs.

Finalité :

- normes homologuées;
- dispositif d'outils de contrôle disponible ;
- assurer une vulgarisation des plans directeurs par les autres administrations.

Objectif intermédiaire :

- coordonner les activités environnementales des autres sous secteurs ;
- mettre en place des plateformes de concertation.

Résultats :

- les autres sous secteurs mettent en œuvre leur activité environnementale en collaboration avec le MINEPDED ;

Actions à mener :

- plaider auprès des autres sous secteurs ;
- mise sur pied d'un cadre de collaboration inter sous-sectoriel ;

I.2. Préservation des ressources naturelles.

Sous – Composante 1 : Définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles

Service rendu : élaborer les règles de gestion durable des ressources naturelles.

Objectif stratégique : renforcer les Normes et les différents outils d'investigations.

Finalités :

- inertie dans l'élaboration des règles de gestion durable des ressources naturelles éradiquée;
- normes du sous secteur disponibles;
- outils de contrôle moderne du sous secteur disponibles.

Objectifs intermédiaires :

- promouvoir la culture environnementale ;
- optimiser la gestion des ressources (financières, humaines et matérielles) ;
- doter le personnel des outils de contrôle.

Résultats :

- la culture environnementale est promue ;
- la gestion des ressources est optimisée ;
- le personnel est muni d'outils de contrôle.

Actions à mener :

- adapter les curricula de formation ;
- vulgarisation de la culture environnementale ;
- acquisition des outils de contrôle.

Sous – Composante 2 : Suivi de la conformité environnementale

Service rendu : assurer une meilleure application des normes de gestion sur le milieu naturel et les activités anthropiques.

Objectif stratégique : Assurer une application optimale des normes existantes.

Finalités :

- normes nationales existantes homologuées ;
- gestion environnementale efficiente.

Objectifs intermédiaires :

- vulgariser les normes internationales existantes ;
- homologuer les normes nationales existantes ;
- disposer de la cartographie des zones à fort potentiel de pollution.

Résultats :

- les normes internationales existantes sont vulgarisées ;
- les normes nationales existantes sont homologuées ;
- la cartographie des zones à fort potentiel de pollution est disponible.

Actions à mener

- intégrer dans le plan de formation la vulgarisation des normes internationales existantes ;
- engager les procédures administratives auprès de l'ANOR ;
- mener une étude sur la cartographie des zones à fort potentiel de pollution.

I.3. Gestion des pollutions et des nuisances

Sous –Composante 1 : Suivi des paramètres environnementaux (eau, air, sol, climat)

Service rendu : Maintenir les paramètres environnementaux à un niveau compatible avec les grands équilibres écosystémiques.

Objectif stratégique : Connaître en temps réel les fluctuations des paramètres environnementaux.

Finalités :

- santé des populations humaines et animales préservée ;
- équilibres écosystémiques maintenus.

Objectifs intermédiaire :

- réduire les émissions des gaz à effet de serre ;
- promouvoir les bonnes pratiques environnementales ;
- assurer une bonne mise en œuvre de la stratégie nationale de la gestion des déchets.

Résultats :

- les émissions des gaz à effet de serre sont réduites;
- les bonnes pratiques environnementales sont promues ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des déchets est assurée.

Actions à mener :

- valider le plan national d'adaptation aux changements climatiques ;
- assurer la vulgarisation de tout le dispositif existant ;
- mettre en œuvre le dispositif juridique relatif à la collecte, le tri, le stockage et le transport des déchets.

Sous –Composante 2 : Partage de l'information avec toutes parties prenantes

Service rendu : Partager l'information environnementale et susciter une prise de conscience des parties prenantes en vue d'augmenter leurs participations au processus décisionnel en matière d'environnement.

Objectif stratégique : Améliorer la mise en œuvre de la politique d'information, éducation et communication.

Finalités :

- problématiques environnementales intégrées ;
- parties prenantes davantage impliquées.

Objectifs intermédiaires :

- assurer une meilleure mise en œuvre de la politique d'éducation /communication
- adapter les méthodes de sensibilisation à la cible ;
- assurer une diffusion continue et massive des thématiques environnementales ;
- travailler avec les professionnels du domaine.

Résultats :

- une meilleure mise en œuvre de la politique d'éducation /communication est assurée ;
- les méthodes de sensibilisation à la cible sont adoptées;
- une diffusion continue et massive des thématiques environnementales est assurée ;
- le travail avec les professionnels du domaine est effectif.

Actions à mener :

- élaboration de plaidoyer pour l'intégration des thématiques environnementales dans les programmes scolaires ;
- élaboration des kits de communication adaptés à la cible ;
- élaboration d'un cadre de partenariat permanent avec les médias.

I.4. Amélioration de la gouvernance et gestion stratégique du sous secteur de l'environnement et du développement durable

Sous – Composante 1 : Aspects institutionnels

Service rendu : Améliorer substantiellement la mise en œuvre des activités du sous secteur.

Objectif stratégique : Renforcer les ressources (Humaines, financières, matérielles et infrastructurelles).

Finalités :

- leadership du MINEPDED en matière de gestion environnementale affirmé;
- rendement global amélioré.

Objectifs intermédiaires :

- plaidoyer pour l'augmentation de la dotation budgétaire ;
- améliorer la quantité et la qualité des ressources humaines ;
- planifier, programmer, budgétiser les activités ;

- renforcer et améliorer la qualité des infrastructures.
- assurer une meilleure coordination des activités du sous secteur.

Résultats :

- la dotation budgétaire est revue à la hausse ;
- les ressources humaines sont améliorées en qualité et en quantité ;
- les activités sont planifiées, programmées, budgétisées ;
- les infrastructures sont renforcées et améliorées en qualité ;
- la meilleure coordination des activités des cellules environnementales logées dans les autres administrations est assurée.

Actions à mener :

- disposer de tous les outils de planification et de budgétisation. ;
- disposer d'un plan de formation ;
- adapter des curricula de formation ;
- disposer d'un plan de recrutement.

Sous – Composantes 2 : Gouvernance

Service rendu : Renforcer la transparence dans la mise en œuvre des activités du sous – secteur.

Objectif stratégique : assurer une gestion efficiente et efficace des ressources.

Finalités :

- crédibilité du sous secteur au niveau national et sur la scène internationale affirmée;
- principes de gouvernance partagés par l'ensemble des acteurs du sous secteur ;
- transparence dans la mise en œuvre des activités du MINEPDED.

Objectifs intermédiaires :

- assurer l'équité dans la gestion des ressources humaines ;
- mettre sur pied des instruments d'évaluation et de suivi ;
- veiller à une bonne planification et programmation des ressources.

Résultats :

- l'équité dans la gestion des ressources humaines est assurée ;
- les instruments d'évaluation et de suivi sont disponibles;
- la planification et la programmation des ressources sont assurées.

Actions à mener :

- optimisation de la gestion des ressources humaines ;
- disposer d'un système d'évaluation et de suivi ;
- optimisation du fonctionnement de la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi.

Sous – Composante 3 : Coopération

Service rendu : veiller au respect des accords et Conventions Internationales.

Objectif stratégique : assurer la mise en œuvre des accords et conventions internationales signés.

Finalités :

- potentielles offres de financement extérieur captées ;
- crédibilité du pays à l'extérieur garantie.

Objectifs intermédiaires :

- veiller au respect des engagements pris au niveau international ;
- renforcer la qualité ressources humaines ;
- centraliser les engagements financiers pris au niveau international dans le sous-secteur ;
- se conformer au principe de l'alignement contenu dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement.

Résultats :

- les engagements pris au niveau international sont respectés;
- la qualité ressources humaines est renforcée ;
- les engagements financiers pris au niveau international dans le sous-secteur sont centralisés;
- la conformité au principe de l'alignement contenu dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement est respectée.

Actions à mener :

- payment/contribution/cotisation du sous-secteur aux engagements internationaux ;
- participer aux rencontres internationales.

[Cadre logique des choix stratégiques](#)

Objectifs	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables ⁷	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif global	L'objectif poursuivi par le MINEPDED est de prévenir et protéger l'environnement contre toutes formes de dégradation. Dans cet esprit, il s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le DSCE et relevant du sous secteur environnement	Le nombre d'emplois directs du sous-secteur environnement, protection de la Nature et Développement durable 20 % d'ici à 2020	Statistiques de la CNPS	La crise financière mondiale
Objectif Stratégique 1	Intégrer les principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales	Nombre de politiques et de stratégies intégrant les principes de développement durable	Documents de stratégie des autres sous secteurs	La non adhésion à cette initiative par les autres sous secteurs
Objectif intermédiaire	Renforcer le cadre juridique et réglementaire en matière d'environnement de protection de la nature et du développement durable	Nombre de textes devenus caduques actualisés	Textes réglementaires en matière d'environnement	le plaidoyer auprès du Premier Ministre Chef du Gouvernement afin qu'il accorde au

⁷Indicateur IOV : base de calcul des statistiques nationales de CNS, du ministère du travail, de la CNPS, du MINFI, du MINEPAT, de la douane, de la chambre de commerce, de l'OFAC, du MINTOUR, etc.

			signés	MINEPDED un privilège sur le trésor n'aboutit pas
Objectif intermédiaire	définir, circonscrire le champ de couverture et préciser les instruments de mise en opération	Nombre de parties prenantes qui s'approprient le concept d'économie verte d'ici 2020	Rapports de contrôle et d'inspection	Croissance ne tenant pas compte du social et de l'environnement
Objectif intermédiaire	couvrir les thématiques du sous secteur de plans directeurs	Nombre de plans directeurs élaborés d'ici 2020	Documents de politiques des secteurs	Tous les sous secteurs se dotent de plans directeurs
Objectif intermédiaire	Encadrer les activités environnementales des autres sous secteurs	cadre de collaboration inter sous-sectoriel mis sur pied	Rapport de réunions de plateforme de collaboration	Les autres sous secteurs s'intéressent aux activités du MINEPDED
Objectif Stratégique II	Préserver les ressources naturelles	Niveau d'intégration de la gestion durable de la biodiversité dans les politiques publique	Documents de politiques des secteurs	07 secteurs sur les 07 Mettent en œuvre des plans d'action sectoriels par les différents acteurs de la gestion de la biodiversité
Objectif intermédiaire	Définir des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles	Nombre de personnel muni d'outils de contrôle	Rapports d'inspections	Les curricula de formation sont adaptés
Objectif intermédiaire	Assurer une application optimale des normes existantes.	Nombre de normes nationales existantes homologuées d'ici 2020	Statistiques ANOR	La vulgarisation des normes est intégrée dans les plans de formation
Objectif Stratégique III	Gérer les pollutions et les nuisances	Proportion d'industries sanctionnées par an	Rapports de contrôle et d'inspection	Absence de ressources pour les missions de contrôle
Objectif intermédiaire	Connaître en temps réel les fluctuations des paramètres environnementaux.	% de réduction des gaz à effet	Seconde communication nationale sur les changements climatiques	Absence de ressources
Objectif intermédiaire	Améliorer la mise en œuvre de la politique d'information, éducation et communication.	Nombre de kits de communication adaptés à la cible	Supports de communication et médias	Bonne collaboration avec les médias
Objectif Stratégique IV	Améliorer la gouvernance et la gestion stratégique du sous secteur de l'environnement et du développement durable	Taux de réalisation physique et financière du budget annuel du MINEPDED	Rapport d'exécution du budget	Augmentation et gestion efficiente des allocations budgétaires du MINEPDED
Objectif intermédiaire	Renforcer les ressources (Humaines, financières, matérielles et infrastructurelles).	Les ressources sont revues à la hausse	Rapports semestriels et annuels	Baisse de la croissance
Objectif intermédiaire	assurer une gestion efficiente et efficace des ressources	Le dispositif de suivi évaluation est disponible	Rapports de suivi évaluations	Manque de transparence
Objectif intermédiaire	assurer la mise en œuvre des accords et conventions internationales signés.	contribution/cotisation du sous-secteur aux engagements internationaux payés	Lettre de confirmation de paiement par le MINFI	Indisponibilité des ressources financières

CHAPITRE VI: PLAN D' ACTIONS ET PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

L'analyse des choix stratégiques développés ci-dessus a permis d'identifier quatre programmes dont trois opérationnels et un transversal, programme support aux 3 programmes techniques.

I. TABLEAU 1 : PRESENTATION DES PROGRAMMES

Administration publique :								
Programmes	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeur cible		Dotation budgétaire 2013	
			Année	Valeur	2013	2018	AE	CP
PT ₁ : PROGRAMME DESERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques	Superficie des terres restaurées et différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques mises en place	2012	16 200 ha restaurés, un PNACC et R-PP élaborés	16 200 ha restaurés, un PNACC et R-PP élaborés	36 200 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	2 881 700 000	2 881 700 000
PT ₂ : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	Prendre en compte les principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles dont la cible à atteindre pour l'horizon 2015	Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable	2012	02 secteurs sur 05 (production végétale et infrastructures)	02 secteurs sur 05 (production végétale et infrastructures)	4 secteurs sur les 5 (infrastructures, production, développement rural, éducation, santé) intègrent la notion de Développement Durable	837 875 000	837 875 000
PT ₃ : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET PRODUITS CHIMIQUES	Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques	Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale	2012	40% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement.	40% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement.	Au moins 80% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement à l'horizon 2018	388 875 000	388 875 000
PS : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des	Taux de mise en œuvre des actions du MINEPDED	2012	75% de mise en œuvre du plan d'action	75% de mise en œuvre du plan d'action	90% de mise en œuvre du plan d'action	2 517 550 000	2 247 550 000

	programmes opérationnels							
--	-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

II. TABLEAU 2 : PRESENTATION DES ACTIONS

Actions et leurs caractéristiques									
Programmes	Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeur cible		Dotation budgétaire 2013	
				Année	Valeur	2013	2018	AE	CP
DESERTIFICATION ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Protection et restauration de la nature	Restaurer les écosystèmes dégradés	Nombre d'hectares reboisés	2012	2 080 000 plants mis en terre pour restaurer 13 200 ha	2 080 000 plants mis en terre pour restaurer 13 200 ha	3 520 000 plants mis en terre pour restaurer 26 200 ha	1 989 500 000	1 989 500 000
	Lutte contre les changements climatiques	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socioéconomique	Différentes mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques mises en place	2012	01 PNACC et R-PP REDD élaborés	01 PNACC et R-PP REDD élaborés	01 stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	5 000 000	5 000 000
	Renforcement du Monitoring Environnemental	Suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives	Système de monitoring environnemental opérationnel	2012	Indicateurs environnementaux et des changements climatiques définis	Indicateurs environnementaux et des changements climatiques définis	01 Système de monitoring opérationnel avec un premier rapport de monitoring et base de données sur l'environnement et les CC disponibles	11 000 000	11 000 000
	Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	Améliorer l'offre de service écosystémique	Nombre de biens et services écosystémiques disponibles	2012	0	0	3 (pêche, utilisation de l'eau, navigation)	876 200 000	876 200 000

Actions et leurs caractéristiques

Programmes	Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeur cible		Dotation budgétaire 2013	
				Année	Valeur	2013	2018	AE	CP
GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	Renforcement des évaluations environnementales	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique, avec une attention particulière sur les grands projets en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chemins de fer, les chantiers miniers et routiers	le niveau de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale	2012	30%	30%	60 %	457 875 000	457 875 000
	Renforcement de la sensibilisation environnementale.	Poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable	nombre de campagnes de sensibilisation	2012	: 200	: 200	380	135 000 000	135 000 000
	Promotion du développement durable	Elaborer et rendre opérationnel la stratégie nationale sur le développement durable	Nombre de plans directeurs sectoriels du développement durable élaborés et validés		0	0	2	106 000 000	106 000 000

Actions et leurs caractéristiques

Programmes	Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeur cible		Dotations budgétaires 2013	
				Année	Valeur	2013	2018	AE	CP
	Développement et diffusion de l'information environnementale	Rendre disponibles les données existantes (officielles /fiables) en matière d'environnement	Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnementale (SIE)	2012	1	1	3	139 000 000	139 000 000
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales	Produire des textes juridiques et normatifs qui visent à amener les installations à mieux gérer leurs déchets	Nombre de textes juridiques élaborés et transmis	2012	07 textes juridiques ; 09 directives d'inspections environnementales ; 02 normes	07 textes juridiques ; 09 directives d'inspections environnementales ; 02 normes	11 textes juridiques ; 15 directives d'inspections environnementales ; 06 normes	32 000 000	32 000 000
	Renforcement de la police environnementale	Améliorer la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux	Nombre de postes de contrôle environnemental créés et fonctionnels	2012	0 poste de contrôle environnemental 600 installations inspectées ou contrôles 01 véhicule 2012 0 laboratoire 06 Kits + 02 incubateurs	0 poste de contrôle environnemental 600 installations inspectées ou contrôles 01 véhicule 2012 0 laboratoire 06 Kits + 02 incubateurs	Tous les postes environnementaux prévus par l'organigramme sont créés 1800 installations inspectées ou contrôles	346 375 000	346 375 000

Actions et leurs caractéristiques

Programmes	Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeur cible		Dotation budgétaire 2013	
				Année	Valeur	2013	2018	AE	CP
	Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	Préparer le cadre de partenariat entre le MINEPDED, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux	Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées	2012	00 convention de collaboration pour la gestion de déchets.	00 convention de collaboration pour la gestion de déchets.	10 conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED et les CTD et les autres parties prenantes ;	10 500 000	10 500 000
	Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques et dangereuses	Lutter contre la pollution et les substances chimiques et déchets dangereux de toute origine	Nombre de projets réalisés dans le cadre de mis en œuvre de ces convention	2012	01 (Stockholm) 01 (Convention de Vienne) 00 projet (Bâle et Rotterdam)	01 (Stockholm) 01 (Convention de Vienne) 00 projet (Bâle et Rotterdam)	2 (Stockholm) 2 (Convention de Vienne) 1projet (Bâle et Rotterdam)	0	0
PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED	Appui à la mise en œuvre et suivi évaluation des programmes opérationnels	Améliorer substantiellement la mise en œuvre des programmes du MINEPDED	Taux d'exécution des activités du programme	2012	75% des activités sont exécutées	75% des activités sont exécutées	90% des activités sont exécutées	424 752 000	424 752 000

Actions et leurs caractéristiques

Programmes	Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeur cible		Dotation budgétaire 2013	
				Année	Valeur	2013	2018	AE	CP
	Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières.	Améliorer le rendement du personnel et optimiser la gestion des ressources financières du MINEPDED	Taux de consommation des crédits et proportion du personnel formé.	2012	75% de crédits consommés	75% de crédits consommés	95% de crédits consommés	1 788 398 000	1 518 398 000
	Programmation, planification et coopération	Mettre en cohérence la politique environnementale avec les politiques publiques	Les documents de programmation et de planification (PAP, CDMT) sont révisés et actualisés	2012	PAP, CDMT Validés	PAP, CDMT Validés	CDMT, PAP révisés et actualisés	76 000 000	76 000 000
	Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable	Renforcer la transparence dans la mise en œuvre des activités du MINEPDED	Nombres de rapports de contrôle produits	2012	4 rapports de contrôle produits	4 rapports de contrôle produits	12 rapports de contrôle produits	228 400 000	228 400 000

2. Elaborer les PAP 2014 -2018

III. TABLEAU 3 - IDENTIFICATION DES PROGRAMMES

I. Synthèse des choix stratégiques du domaine :

Dans le cadre de sa vision de long terme, le Cameroun ambitionne d'assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales. Raison pour laquelle, nous avons élaboré le **Programme I** intitulé : «**Désertification et changement climatique** ».

Dans le même temps, la stratégie du Gouvernement pour la gestion durable des ressources naturelles vise à organiser et à encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile, etc. en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement d'où la mise sur pied du **Programme II** : « **Gestion durable de la biodiversité** » qui permettra d'inverser les tendances liées à la déperdition des ressources naturelles.

Aussi, le DSCE préconise de mener des actions dans l'optique d'inverser les tendances négatives liées aux pollutions et nuisances. Pour y parvenir le **Programme III** « **Lutte contre les pollutions, nuisances et substances Chimiques nocives et/ou dangereuses** » viendra répondre à ces préoccupations.

Enfin, la gestion des ressources humaines, financière, matérielles et infrastructurelles seront portées par le **Programme IV** : « **Pilotage et administration** ».

La contribution du MINEPDED à l'atteinte des objectifs globaux du DSCE est d'assurer la compatibilité sociale et environnementale par la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, afin d'assurer un développement durable. Ceci passe par :

- Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales ;
- Préservation des ressources naturelles ;
- Gestion des pollutions et des nuisances.

II. Programme 1 : Désertification et changements climatiques

1. **Sous-secteur** : Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable.
2. **Axe stratégique** : Intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales
3. **Fonction** : assainissement et protection de l'environnement.
4. **Nom du programme** : Désertification et Changement Climatique.
5. **Objectifs du programme** : Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Superficie de terres restaurées	13 500ha (en 2013)	30 000 ha (en 2018)

6. **Indicateurs du programme** : Superficie des terres restaurées.

7. Stratégie-programme :

Les perturbations observées au niveau des performances des secteurs phares de l'économie du Cameroun, notamment l'énergie, les transports, l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts sont fortement liés aux facteurs climatiques. En effet, la forte variabilité de la pluviométrie et la hausse constante des températures ont eu des incidences ces deux dernières décennies sur les secteurs productifs et sur l'avancé de la désertification. De même les sols se sont considérablement dégradés, le calendrier agricole a été perturbé par les variabilités climatiques et les barrages de retenue et de production hydroélectrique ont connu une baisse du niveau de leurs eaux suite à la diminution des précipitations et à l'ensablement. La zone du littoral, de l'extrême-nord et du nord, ont été victimes des inondations et d'érosion côtière. Les secteurs du logement, du tourisme et du transport subissent des pertes dues à la dégradation de ces écosystèmes côtiers.

Face à l'incidence de ces risques économiques, sociaux et environnementaux sur les changements climatiques et sur la désertification, le Chef de l'Etat a anticipé d'une part en instruisant le MINEP à mettre sur pied l'opération sahel vert et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatique, en créant l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC). Dans cette perspective, le MINEPDED dans le cadre de la stratégie de son programme désertification et changements climatiques envisage la quinquennale 2014-2018 :

- de poursuivre l'opération «sahel vert » en élargissant la zone de couverture de ses interventions aux régions du Nord et de l'Adamaoua tout en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité. Cela demandera des investissements importants en infrastructures hydrauliques, en travaux d'aménagement et de préparation des sites, en acquisition des plants, en matériels de mise en défens des sites et de production des foyers améliorés.
- de conserver les écosystèmes de mangroves, en poursuivant ses actions dans les mangroves de l'estuaire du Wouri et de l'estuaire du Rio del Rey. Cela demandera également des investissements importants pour les travaux de production et de mise en terre des plants, de sensibilisation et de formation des groupes cibles sur les techniques de gestion durable des mangroves.
- De finaliser l'élaboration de la seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques au Cameroun ;

- D'élaborer une stratégie nationale REDD+.
 - De préparer le Cameroun au mécanisme REDD+ à travers les projets pilotes.
 - De mettre en place un système de Monitoring Notification Vérification (MRV) lié au REDD+.
 - D'assurer opérationnalisation de l'ONACC.
 - De produire régulière les informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les changements climatiques, y compris des mécanismes d'alerte.
 - D'identifier la vulgarisation et l'implémentation des approches et des pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques dans les différents secteurs de l'économie.
 - D'assurer la mise en œuvre du PNACC.
8. **Cadre institutionnel de mise en œuvre** : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.
La mise en œuvre devra concerner plusieurs acteurs institutionnels (MINADER, MINEPDED, MINFOF, MINT, MINEPIA, MINRESI, MINEPAT ...etc ; ainsi que les partenaires au développement, COMIFAC, PNUD, PNUE, Banque Mondiale, BAD, JICA, GIZ, AFD, ACDI, les ONG internationales (WWF, WCS, CIFOR, l'IUCN) et la société civile.
9. **Responsable coordonnateur de la mise en œuvre** :
Sur le plan organisationnel, ce programme sera placé sous la responsabilité technique du Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).

III. Programme 2: Gestion Durable de la Biodiversité

1. **Sous-secteur** : Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable
2. **Axe stratégique** : Préservation des ressources naturelles
3. **Fonction** : Assainissement et protection de l'environnement
4. **Nom du programme** : Gestion Durable de la Biodiversité
5. **Objectifs du programme** : Susciter la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles.
6. **Indicateurs du programme** :

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable	02 secteurs sur 7 (rural et infrastructures)	04 secteurs sur les 07

7. Stratégie-programme :

Le Cameroun dispose d'une richesse biologique remarquable; elle se compose d'une flore continentale, d'une faune terrestre, d'une biodiversité maritime et côtière, d'eau douce, agricole, et d'une biodiversité microbienne. Cette biodiversité est la principale pourvoyeuse de matière première pour les secteurs forestiers, de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, de la pharmacie, de la recherche fondamentale et appliquée.

Toutefois, sous l'effet de la pression démographique et des actions anthropiques, cette biodiversité subit une destruction matérialisée par :

- La déforestation provenant de l'exploitation industrielle des forêts, de l'urbanisation ou encore des projets de développement entraînant des modifications irréversibles de la biodiversité originelle ;
- Les systèmes culturels inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes ;
- Les feux de brousse, le surpâturage, le braconnage, la pollution des eaux qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité du Cameroun.

Pour sauvegarder cette biodiversité, et partant continuer à bénéficier de la chaîne de valeur créée dans les différents secteurs économiques suscités, le MINEPDED envisage, à travers le programme Gestion durable de la biodiversité de :

- Renforcer les évaluations environnementales.
- Promouvoir le suivi de la conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes.
- Renforcer la sensibilisation environnementale.
- Promouvoir le développement durable.
- Développer et diffuser l'information environnementale.

8. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Compte tenu de la dimension transversale de ce programme Biodiversité, sa mise en œuvre concernera plusieurs acteurs institutionnels, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé. On peut citer respectivement (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINRESI, MINEPAT... etc) ; (GEF, PNUD, Banque Mondiale, PNUE, FAO, ONUDI, GIZ) ; et enfin les ONG internationales telles que WWF, WCS, CIFOR, l'IUCN...

9. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre :

Sur le plan organisationnel, ce programme sera placé sous la responsabilité technique du Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE) du MINEPDED

10. Explication des évolutions par rapport au PAP 2013-2017 :

IV. Programme 3: Lutte contre les Pollutions, Nuisances et Substances Chimiques Nocives et/ou Dangereuses.

1. **Sous-secteur :** Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable
2. **Axe stratégique :** Gestion des pollutions et des nuisances
3. **Fonction :** assainissement et protection de l'environnement
4. **Nom du programme :** Lutte contre les Pollutions, Nuisances et Substances Chimiques Nocives et / ou Dangereuses.
5. **Objectifs du programme :** Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques.
6. **Indicateurs du programme :** Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
A Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale	40 %	60 %

7. Stratégie-programme : l'horizon 2035, le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent, ce qui suppose un

développement accéléré des activités socio-économiques. Ce développement couplé à la croissance démographique et à l'urbanisation non maîtrisées, pourraient être à l'origine d'une augmentation de la pollution et des nuisances et par conséquent un frein à l'atteinte de l'objectif de cette vision.

Afin d'améliorer le cadre de vie des populations par la réduction des risques liés aux pollutions, aux nuisances et aux substances chimiques nocives et/ou dangereuses, le MINEPDED envisage de :

- Elaborer des textes juridiques, des normes et des procédures environnementales.
- Renforcer la police environnementale.
- Apporter un appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets
- Assurer la mise en œuvre de sa stratégie nationale sur les déchets.

8. Cadre institutionnel de mise en œuvre :

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Il impliquera plusieurs Partenaires techniques et financiers, les SDE et la société civile.

9. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre :

Ce programme sera placé sous la coordination du Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)

10. Explication des évolutions par rapport au PAP 2013-2017 :**V. Programme 4 : Pilotage et Administration du MINEPDED**

1. **Sous-secteur :** Environnement, Protection de la nature et développement durable
2. **Axe stratégique :** Amélioration de la Gouvernance et gestion stratégique du Sous-secteur de l'environnement et du développement durable
3. **Fonction :** assainissement et protection de l'environnement
4. **Nom du programme :** Pilotage et Administration du MINEPDED
5. **Objectifs du programme :** Assurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des programmes opérationnels
- 6.

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Taux de réussite des actions	75 %	90 %

Indicateurs du programme : Taux de réussite des actions

7. Stratégie-programme :

Le nouveau pan adossé au MINEP à savoir le développement durable milite en faveur non seulement du renforcement de ses infrastructures et de ses organes du niveau central et déconcentrés ; mais aussi de l'accroissement et de la mobilisation dans les délais de ses ressources financières pour une exécution efficiente de ses missions. C'est dans cette optique qu'il envisage dans son programme « Pilotage et Administration du MINEPDED » d'orienter ses actions sur :

- L'appui à la mise en œuvre et au suivi évaluation des programmes opérationnels ;
- La gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financière ;
- La planification, la programmation et la Coopération ;
- L'amélioration de la gouvernance non seulement en matière de gestion de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable mais aussi de gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

8. Cadre institutionnel de mise en œuvre :

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Il impliquera plusieurs Partenaires techniques et financiers, au regard de la recherche des ressources à financement extérieur.

9. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre :

Sur le plan opérationnel, ce programme sera placé sous la responsabilité du Directeur des Affaires Générales. Celui-ci sera soutenu par la Division des Etudes, des Projets et de la Coopération qui participera à la réalisation des activités du programme. Il va associer aussi, sur le plan de la mise en œuvre des aspects de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, l'Inspection Générale des Services.

10. Explication des évolutions par rapport au PAP 2013-2017 :

IV. TABLEAU 4 - PRESENTATION DES ACTIONS DES PROGRAMMES

A – Programme I : Désertification Et Changements Climatiques

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la décennale 2010-2020.

Ce programme qui a trois actions (Promotion et restauration de la nature , Lutte contre les changements climatiques , Renforcement du Monitoring Environnemental) visera sur la période 2015 - 2017, à augmenter la superficie des terres restaurer de 16200 ha à 26200 ha, à assurer des mesures d'adaptation aux changements climatique, par l'élaboration de la stratégie nationale REDD et la mise en œuvre du plan national d'adaptation aux changements climatiques.

a.1 Promotion et restauration de la nature

Cette action permettra de remettre en bon état les écosystèmes dégradés du territoire national, pour que ceux-ci continuent de produire les biens et services utiles au bien-être des populations. Au cours de cette triennale 2013-2015, la restauration de la nature se focalisera sur le reboisement des espaces dégradés des zones septentrionales, l'aménagement du bassin versant de la Bénoué, la régénération des mangroves, l'amélioration du taux de boisement en milieu urbain et la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes.

a.2 Lutte contre les changements climatiques

L'enjeu de cette action porte sur la limitation des effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socioéconomique. Les activités dans cette action consisteront principalement à l'opérationnalisation de l'ONACC, l'élaboration d'un cadre stratégique et réglementaire, le développement et l'exécution des programmes et projets d'adaptation, la finalisation de la seconde communication nationale et le démarrage de la troisième communication nationale sur les changements climatiques, l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+ et la préparation du Cameroun au mécanisme REDD+ à travers les projets pilotes.

a.3 Renforcement du monitoring Environnemental

Cette action permettra de suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives et orienter les décisions publiques et les comportements des populations vis-à-vis des ressources environnementales.

Programme : désertification et changement climatique
Responsable de mise en œuvre : Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).
Actions et leurs caractéristiques

Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (1)	Cible	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Promotion et restauration de la nature	Restaurer les écosystèmes dégradés	Nombre d'hectares reboisés	2 080 000	3 520 000	Les cinq zones agro-écologiques (Dix régions) du Cameroun	DCGR
Lutte contre les changements climatiques	Limiter les effets néfastes des changements	Différentes mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques mises en place	1.0	1.0	Yaoundé	DCGR
Renforcement du Monitoring Environnemental	Suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives	(rapport sur l'état de l'environnement)	0.0	1.0	Territoire national	DDPE
Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	Améliorer l'offre de service éco systémique;	Nombre de biens et services éco systémiques disponibles	0	3	Territoire national	DCGR

B – Programme II : Gestion Durable De La Biodiversité

La convention sur la diversité biologique a fixé trois objectifs qui guident notre action ; il s'agit de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable de ses composantes et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétique. C'est dans cette perspective que ce programme qui a cinq actions suscite la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles.

b.1 Renforcement des évaluations environnementales

Cette action vise à accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique, avec une attention particulière sur les grands projets d'infrastructure en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chemins de fer, les chantiers miniers et routiers. Pour la période 2013-2017, cette action se focalisera sur la poursuite de l'accompagnement des agents opérateurs économiques dans les évaluations environnementales et l'intensification du suivi des Plans de Gestion Environnementale (PGES).

b.2 Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes

Pour améliorer le potentiel productif des écosystèmes, afin que ceux-ci continuent à fournir les multiples services à la collectivité nationale, cette action va se concentrer dans la

restauration des écosystèmes aquatiques notamment ceux de la zone côtière et des bassins fluviaux et lacustres continentaux du Wouri, du Lac Tchad, de la Bénoué, du Nyong, de la Sanaga et dans l'estuaire du Rio Del Rey. Il s'agira particulièrement du développement et de la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les zones précitées.

b. 3 Renforcement de la sensibilisation environnementale

Il s'agit de poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable. Dans ce sens il sera question d'élaborer le programme national de sensibilisation et de poursuivre la sensibilisation sur les grandes thématiques environnementales.

b.4 Promotion du développement durable

Le sous secteur a été doté du développement durable au terme du décret du 11 décembre 2011 portant organisation du MINEPDED. Pour cela la mise en œuvre des activités de ce nouveau pan consistera en l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie nationale sur le développement durable.

b.5 Développement et diffusion de l'information environnementale

Cette action devra rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement. Ainsi elle se concentrera sur la production, l'actualisation et la diffusion des données environnementales.

Programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE						
Responsable de mise en œuvre : Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (1)	Cible	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Renforcement des évaluations environnementales	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique, avec une attention particulière sur les grands projets en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde (Kribi), les chemins de fer, les chantiers miniers et routiers	niveau de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale	30	60	Territoire national	DCGR
Renforcement de la sensibilisation environnementale	Poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable	nombre de campagnes de sensibilisation	200	380	Territoire national	DDPE/CIDE

Programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE						
Responsable de mise en œuvre : Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (1)	Cible	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Promotion du développement durable	Elaborer et rendre opérationnel la stratégie nationale sur le développement durable	Le document de stratégie nationale sur le développement durable	0	1	Territoire National	DPDD
Développement et diffusion de l'information environnementale	Rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement	Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le système d'Information Environnementale (SIE)	1	3	Territoire National	CIDE

C – Programme III : Lutte Contre Les Pollutions, Nuisances Et Substances Chimiques Nocives Et/Ou Dangereuses.

Dans ce programme, il sera question d'accentuer les inspections environnementales à travers le renforcement de la police environnementale, l'institution d'un corpus juridique et réglementaire dans le domaine des normes et procédures environnementales. Concrètement, il s'agira de réduire les pollutions et nuisances environnementales par une gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques.

c.1 Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales

Cette action vise la production des textes juridiques et normatifs pour amener les entreprises et les ménages à mieux gérer leurs déchets. Les activités de cette action se focaliseront sur la finalisation des textes portant sur la fiscalité environnementale incitative, l'élaboration des textes d'application de la loi cadre, l'élaboration et l'homologation des normes et directives environnementales.

c.2 Renforcement de la police environnementale.

L'objectif recherché ici est d'améliorer la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux. Pour y parvenir, l'acquisition du matériel roulant et des équipements d'inspection (kits de contrôle), la formation des inspecteurs et contrôleurs seront nécessaires.

c.3 Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets.

Il sera question ici d'appuyer à travers les services déconcentrés du sous secteur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'exercice des compétences à elles transférées en matière d'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux. Cette action se focalisera sur la mise en place des centres

pilotes de traitements des déchets, l'appui à la création et/ou réhabilitation des stations d'épuration des eaux usées, l'appui technique au curage des drains et la cartographie des zones à fort potentiel de pollution.

c.4 Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques et dangereuses

Cette action permettra de contribuer à la mise en œuvre des Conventions internationales de Lutter contre la pollution et les substances chimiques et déchets dangereux de toute origine. il s'agira de mobiliser des financements pour la réalisation des projets d'élimination des pesticides obsolètes, d'acquisition et installation quatre incinérateurs pour l'élimination des déchets médicaux.

Programme : Lutte contre les pollutions, nuisances et produits chimiques						
Responsable de mise en œuvre : Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseli ne (1)	Cible	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Elaboration des textes réglementaires des normes et des procédures environnementales	Produire des textes juridiques et normatifs qui visent à amener les installations à mieux gérer leurs déchets	Nombre de textes juridiques élaborés	7	11	Territoire national	DNC
Renforcement de la police environnementale	Améliorer la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux	Nombre de postes de contrôle environnemental créés	0	30	Territoire national	DNC
Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	Veiller que les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes exercent pleinement les compétences à elle transférées en matière d'assainissement urbain et de traitement des déchets ménagers et spéciaux	Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le CTD et les structures de gestion des déchets	0	10	Territoire national	DNC
Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques et dangereuses	Lutter contre la pollution et les substances chimiques et déchets dangereux de toute origine	Nombre de projets réalisés dans le cadre de mis en œuvre de ces Conventions	2	5	Territoire national	DNC

D – Programme IV : Pilotage Et Administration Du Minepded

Programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED						
Responsable de mise en œuvre : Directeur des Affaires Générales (DAG).						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (1)	Cible	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels	Améliorer substantiellement la mise en œuvre des programmes du MINEPDED	Taux d'exécution des activités des programmes	75%	95%	Territoire national	SG, DAG, I.G DEPC
Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières	Améliorer le rendement du personnel et optimiser la gestion des ressources financières du MINEPDED	Taux de consommation des crédits et proportion du personnel formé.	75%	95%	Territoire national	DAG
planification Programmation, et coopération	Mettre en cohérence la politique environnementale avec les politiques publiques	Les documents de programmation et de planification (PAP, CDMT, PPA) sont révisés et actualisés	2	2	Territoire national	DEPC
Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de protection de la nature et du développement durable	Renforcer la transparence dans la mise en œuvre des activités du MINEPDED	Nombres de rapports de contrôle produits	4	18	Territoire national	SG/IG

Légende : (2) : Région, département, arrondissement, commune, village, etc. (1) Indiquez la valeur de l'indicateur et l'année

V. TABLEAU 5 - PRESENTATION DES ACTIVITES PAR ACTION

A – PROGRAMME I : Désertification Et Changements Climatiques

Programme :		Désertification et changement climatique				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
Promotion et restauration de la nature)	Poursuite de l'opération sahel vert	X ha des terres reboisées	2	5478410	Tout le territoire national	MINEPDED
	Etude sur l'actualisation de l'état de la dégradation des terres dans la partie septentrionale	Rapport d'études disponible	3	780000	Tout le territoire national	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la Nature au niveau central	Rapport de suivi disponible	1	60049	Tout le territoire national	MINEPDED
	Appui au fonctionnement du Comité de lutte contre la désertification	Rapport d'activité	2	265000	Nord-extrême nord, Adamaoua-ouest	MINEPDED/BAD-FFBC
	Poursuite du projet d'aménagement du bassin versant de la Bénoué	Longueur des rives reboisé et restauré	1	798434	Nord	MINEPDED
	Entretien de la rive gauche de la Bénoué (en amont du village Bapla: site 2012) dans le cadre du projet aménagement Bassin versant Bénoué	Longueur de la rive restaurée	2	71020	Nord	MINEPDED
	Coordination des activités au niveau national	Pourcentage d'exécution des feuilles de route	1	260294	Territoire national	MINEPDED

Programme :		Désertification et changement climatique				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Pilotage de la restauration de la Nature	X HA restaurés	1	47700	Nord-extrême nord, Adamaoua-ouest	MINEPDED
	Appui au comité GEF	-Tenues des sessions -Acquisition de matériels	1	37100	Territoire national	MINEPDED
	Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Extrême-Nord)	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	62779	Extrême-Nord	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Diamaré	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	3629	Diamaré	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Logone et Chari	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	3629	Logone et Chari	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Danay	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	3629	Mayo-Danay	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Kani	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	3629	Mayo-Kani	MINEPDED

Programme :		Désertification et changement climatique				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Sava	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	3629	Mayo Sava	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Tsanaga	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	3629	Mayo Tsanaga	MINEPDED
	Suivi des activités au niveau régional (Région du Nord)	Surface des terres restaurées au niveau régional	1	62779	Région du Nord	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Bénoué	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	3629	Bénoué	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Rey	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	3629	Mayo Rey	MINEPDED
	Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Adamaoua)	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	62779	Région de l'Adamaoua	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Djerem	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	3629	Djerem	MINEPDED

Programme :		Désertification et changement climatique				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Banyo	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	3629	Mayo Banyo	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mbéré	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	3629	Mbéré	MINEPDED
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Vina	Surface des terres restaurées au niveau départemental	1	3629	Vina	MINEPDED
Lutte contre les changements climatiques	Opérationnalisation de l'ONACC	Fonctionnement effectif de l'ONACC	2	371639	Yaoundé	MINEPDED/CN-REDD
	Valorisation des résultats du programme d'approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques	Données disponibles	2	84438	Territoire national	MINEPDED/CN-REDD
	Valorisation des résultats du projet Tourisme Côtier Durable	Données disponibles	2	150 000	Zone côtière	MINEPDED/PTCD
	Finalisation de la seconde communication nationale sur les changements climatiques	Existence d'un document sur la seconde communication	2	84460	Territoire national	MINEPDED/CN-REDD
	Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	Existence du document de la troisième communication	2	355805	Territoire national	MINEPDED/CN-REDD
	Préparation du Cameroun au futur mécanisme REDD	Une stratégie nationale REDD est disponible	2	70967	Yaoundé	MINEPDED/CN-REDD
	Appui au fonctionnement du	-Tenues des sessions	1	106000		

Programme :		Désertification et changement climatique				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	comité national REDD+	-Acquisition de matériels				
	Appui fonctionnement du Comité National MDP	Rapport d'activité	1	26500	Territoire national	DCGR/ Délégués régionaux
	Appui au fonctionnement du CP-PACC	Tenues des sessions - Acquisition de matériels	1	0	Territoire national	DCGR/ Délégués régionaux
	Mise en place d'un système de monitoring environnemental	Un système de monitoring fonctionnel disponible	3	56228	Territoire national	DCGR
	Mise en place du système MRV du carbone forestier	Rapport sur le potentiel carbone national	3	0	Territoire national	DCGR/comité national REDD
	Mise en place et approvisionnement d'une base de données sur l'environnement et les changements climatiques	Base de données disponible	2	273420	Territoire national	DCGR /ONACC
Renforcement du Monitoring Environnemental	Suivi et exécution au niveau départemental	Rapport de suivi évaluation	3	62779	Yaoundé (siège social)	MINEPDED/DG ONACC/CO-ONACC
	Conservation et gestion participative des écosystèmes des mangroves	Proportion de la superficie restaurée	2	362520	Zone littoral	MINEPDED/DCGR/ONGs
	Coordination des activités du projet de conservation et gestion participative des écosystèmes de mangroves au Cameroun	Taux d'exécution	1	674732	Zone littoral	MINEPDED/DCGR

Programme :		Désertification et changement climatique				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Appui au Groupe Technique de Travail du projet de Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de mangroves au Cameroun	- Tenues des sessions - Acquisition de matériels	1	655080	Zones côtières	MINEPDED/DCGR / ONGs
	Coordination du Projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée	- Restauration des cotes ; - Amélioration des indicateurs physicochimiques	1	112455	Zones côtières	MINEPDED/DCGR
	Appui à la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et d'autres espèces envahissantes	Superficie de plans d'eau restaurée	2	843416	Tout le territoire national	MINEPDED/DCGR
Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	Elaboration et mise en œuvre d'une politique et législation nationales en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages	Banque de données	2	84344	Territoire national	MINEPDED/DCGR
		Liste des structures nationales susceptibles de transformer ou rentabiliser les ressources génétiques				
		Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques				
		Manuel de modalités de certification et de protection des ressources génétiques				
		Au moins 80% de la population Sensibilisée				

1= Activité de routine,

2= Activité majeure en cours d'exécution et méritant d'être poursuivie

3= Activité majeure nouvelle

B – PROGRAMME II : Gestion Durable De La Biodiversité

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
Renforcement des évaluations environnementales	Suivi de la mise en œuvre des PGE des grands projets	Nombre d'inspection effectués	1	449822	Territoire national	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Pilotage de la mise en œuvre de la stratégie sur la Biodiversité	Nombre d'activités contenues dans la stratégie exécutées	1	62779	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Appui au comité biosécurité	- Tenues des sessions - Acquisition de matériels	1	19652	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Appui au comité biodiversité	- Tenues des sessions - Acquisition de matériels	1	19652	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Appui au Comité de Programme de la Composante 1 PSFE	- Tenues des sessions - Acquisition de matériels	1	21836	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Poursuite de l'élaboration des directives d'évaluations environnementales	Document sur les directives disponible	2	0	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Traduction des PGE en langues officielles	- Nombre de PGE traduit	1	0	Territoire national	MINEPDED/DDPE /DAG
	Renforcement des capacités des acteurs du suivi des PGE	- Nombre d'acteurs formés	2	0	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Réglementation de l'utilisation du canevas type	Nombre de textes élaborés	1	0	Territoire national	MINEPDED/DDPE

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	des Termes de Références (TDRs) et des PGE des évaluations environnementales					
	Suivi et coordination du renforcement des évaluations environnementales	Nombre d'inspection dans les structures et projets existant	1	65508	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Coordination du programme Gestion durable de la biodiversité	Taux d'exécution des cahiers de charge	1	6049	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Suivi de la mise en œuvre des PGE des projets et structures situés dans la région du Littoral (Pénétrante Est et Ouest de la ville de Douala, 2ème Pont sur le Wouri, Cimenterie Dangote, Cimenterie CMF et plusieurs autres projets d'exploration ou d'exploitation pétrolière)	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	44520	Littoral	MINEPDED/DDPE/DR/Littoral
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région de l'Est	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	62779	Est	MINEPDED/DDPE/DR/Est
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Kadey	- Nombre de structures sanctionnées ;	1	36029	Kadey	MINEPDED/DDPE/DD/ Kadey

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
		- Nombre d'inspections				
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Boumba et Ngoko	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Boumba et Ngoko	MINEPDED/DDPE/DD/ Boumba et Ngoko
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Lom et Djerem	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Lom et Djerem	MINEPDED/DDPE/DD/ Lom et Djerem
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département d'Abong Mbang	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Abong Mbang	MINEPDED/DDPE/DD/ Abong Mbang
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Sud	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	62779	Région du Sud	MINEPDED/DDPE/DR/ Sud
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Vallée du Ntem	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Vallée du Ntem	MINEPDED/DDPE/DD/ Vallée du Ntem

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mvila	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Mvila	MINEPDED/DDPE/DD/ Mvila
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de l'Océan	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Océan	MINEPDED/DDPE/DD/ Océan
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Dja et Lobo	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Dja et Lobo	MINEPDED/DDPE/DD/ Dja et Lobo
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Centre	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	60457	Centre	MINEPDED/DDPE/DR/ Centre
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mfoundi	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Mfoundi	MINEPDED/DDPE/DD/ Mfoundi
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Afamba	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Mefou-Afamba	MINEPDED/DDPE/DD/Mefou-Afamba

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Akono	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Mefou-Akono	MINEPDED/DDPE/DD/Mefou-Akono
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Lékié	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Lékié	MINEPDED/DDPE/DD/Lékié
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Haute Sanaga	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Haute Sanaga	MINEPDED/DDPE/DD/Haute Sanaga
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Mfoumou	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Nyong et Mfoumou	MINEPDED/DDPE/DD/ Nyong et Mfoumou
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et So'o	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Nyong et So'o	MINEPDED/DDPE/DD/ Nyong et So'o
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Kéllé	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Nyong et Kéllé	MINEPDED/DDPE/DD/ Nyong et Kéllé

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Inoubou	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Mbam et Inoubou	MINEPDED/DDPE/DD/ Mbam et Inoubou
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Kim	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	1	36029	Mbam et Kim	MINEPDED/DDPE/DD/ Mbam et Kim
Renforcement de la sensibilisation environnementale	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Adamaoua	-Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Adamaoua	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région centre	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région centre	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Est	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Est	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Extrême-Nord	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Extrême-Nord	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Nord	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud-ouest	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Sud-ouest	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Sud	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Ouest.	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Ouest.	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord-ouest	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Nord-ouest	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Littoral	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	1	43672	Région Littoral	MINEPDED/DDPE/Etablissement scolaires
	Célébration de la journée mondiale de l'environnement	Nombre de journées mondiaux célébrées	1	38213	Territoire national	MINEPDED/DDPE
	Sensibilisation des CTD sur l'appropriation des compétences transférées en matière de gestion de l'environnement	Les autorités administratives, municipales ont une bonne compréhension sur le transfert des compétences en matière de l'environnement	3	834591	Territoire national	MINEPDED/DDPE /CTD
	Sensibilisation des parties prenantes sur l'APA	Au moins 80 de la population Sensibilisée	2	796166	Territoire national	MINEPDED/DDPE /Comité National APA
	Elaboration du Programme national de sensibilisation	Une programmation, planification des activités de	2	1272000	Territoire national	MINEPDED/DDPE /

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
		sensibilisation environnementale est prête à mettre en exécution				
	Appui au comité CHM	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - création d'une plateforme des points focaux de l'environnement	1	43672	Territoire national	MINEPDED/DDPE /CIDE
	Suivi et coordination du renforcement de la sensibilisation environnementale	- Rapport d'activité ; - Taux d'exécution des activités de sensibilisation	1	60049	Territoire national	MINEPDED/DDPE /
	Sensibilisation des masses populaires de la Région du Littoral sur les questions d'ordre environnemental	-Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	1	57982	Région du Littoral	MINEPDED/DDPE /DR Littoral
Promotion du développement durable	Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	Le document de stratégie nationale du développement durable	3	818850	Territoire national	MINEPDED, CTD
	Opérationnalisation de la Commission Nationale	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	2	32860	Yaoundé	MINEPDED, Ministères partenaires, secteur privé, société civile

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable	- rapports des sessions				
	Elaboration d'un plan de formation des parties prenantes en matière de développement durable	Une planification en matière de développement durable est disponible	3	58300	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DAG
	Mise en œuvre du plan de formation	Plan mis en œuvre	3	10000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DAG
	Elaboration du rapport sur les Agendas 21 locaux	Rapport de mise en œuvre des conventions de Rio est disponible	3	500000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Elaboration d'une norme nationale de développement durable	Rapport de l'étude	3	100000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Elaboration d'un guide de développement durable	Un guide sur le développement durable est disponible	3	75000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	Stratégie disponible		100 000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Pilotage des initiatives de Développement durable	Les initiatives de développement durable sont mise en œuvre conformément à la politique du gouvernement	1	0	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Appui au Comité National Chargé de la mise en œuvre du Programme de la Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du	- Tenues des sessions - Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	1	38213	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Développement durable					
	Renforcement de Capacités environnementales et du Développement Durable (PRECEDD)	Les services environnementaux et du développement durables sont améliorés	3	5135700	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Elaboration de la stratégie nationale sur les énergies renouvelables	Stratégie disponible	3	0	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Organisation des ateliers de sensibilisation sur le développement durable	La compréhension du public en matière de développement durable est améliorée	3	250000	Territoire national	MINEPDED/DDPE/DPDD
	Suivi et coordination de la promotion du développement durable	- Taux d'exécution des activités ; - Rapports de suivi	1	18540	Yaoundé	MINEPDED/DPDD
Développement et diffusion de l'information environnementale	Opérationnalisation du Système d'Information Environnementale	Le SIE est mis en œuvre	1	530000	Territoire national	MINEPDED, CTD, ONGs
	Actualisation des bases de données thématiques du SIE	Base de données disponible	2	477000	Territoire national	MINEPDED /CIDE
	Etude de l'évolution du couvert forestier	Un rapport sur l'état du stock de carbone forestier est disponible	3	853300	Territoire national	MINEPDED/DDPE/CIDE
	Elaboration du rapport national sur l'état de l'environnement au Cameroun	Un rapport disponible	3	837000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/CIDE
	Elaboration de la stratégie nationale de l'information environnementale	Document de stratégie disponible	3	16000	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/CIDE

Programme :		GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Appui à la mise en œuvre du Programme Régional de Gestion de l'information environnementale	- Tenues des sessions - Acquisition et distribution de matériels - mission de terrain	1	168798	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/CIDE
	Appui au comité national RAMSAR	- Tenues des sessions - Acquisition et distribution de matériels	1	43672	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/CIDE
	Suivi et coordination du développement de l'information environnementale	- Taux d'exécution des activités ; - Rapports de suivi	1	420343	Yaoundé	MINEPDED/DDPE/CIDE

C – PROGRAMME III : Lutte Contre Les Pollutions, Nuisances Et Substances Chimiques Nocives Et/Ou Dangereuses.

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extraits attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrait (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales tale	Elaboration des textes d'application de la loi cadre	Nombre de textes signé et	2	1122300	Yaoundé	MINEPDED/PM/PR
	Elaboration d'un cadre législatif spécifique en matière d'accès aux ressources génétique et le partage juste et équitable des avantages	Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	3	325618	Yaoundé	MINEPDED/PM/PR
	Elaboration des normes environnementales	Nombre de normes environnementales élaborées et signé par le Premier Ministre	2	1552300	Yaoundé	MINEPDED/PM/PR
	Pilotage de l'élaboration des normes et procédures environnementales	Normes signées	1	47300	Yaoundé	MINEPDED/DNC
	Finalisation des textes portant sur la fiscalité incitative à la protection de l'environnementale et à sa mise en œuvre.	Texte signé par le premier Ministre	3	239790	Yaoundé	MINEPDED/DNC/DAG
	Pilotage de la mise en œuvre de la fiscalité environnementale	Pourcentage d'exécution	1	47300	Yaoundé	MINEPDED/DNC/DAG
	Création d'un programme de sécurisation des recettes environnementales	Programme créé	3	494500	Yaoundé	MINEPDED/DNC/DAG
	Elaboration de textes sur la fiscalité environnementale incitative	nombre de textes environnementaux élaborés et signés par le Premier Ministre	2	0	Territoire national	MINEPDED, MINFI, Société Civile
	Production de normes sur la protection de l'environnement	nombre de normes environnementales élaborées et signées par le Premier Ministre	3	0	Yaoundé	MINEPDED, SPM

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
Renforcement de la police environnementale	Coordination du programme Lutte contre les pollutions et les nuisances	Pourcentage d'exécution des activités	1	576200	Yaoundé	MINEPDED/DNC
	Analyses des paramètres environnementaux			32680	Yaoundé	MINEPDED/DNC
	Acquisitions du matériel d'extension de la base des données des inspections dans les 10 Régions	Nombre Kits d'inspection disponibles	3	0	Territoire national	MINEPDED/DNC
	Suivi du Renforcement de la police environnementale	Nombre de notifications d'amendes pour pollution de l'environnement émises	1	48431	Territoire national	MINEPDED/DNC
	Renforcement des capacités humaines et opérationnelles en matière d'inspections et contrôles environnementaux	Nombre de personnel du MINEPDED formé	1	1935860	Yaoundé	MINEPDED/DNC
	Elaboration d'une cartographie nationale des zones à fort potentiel de pollution	Rapport de l'étude disponible	3	258000	Territoire national	MINEPDED/DNC
	Planification, organisation de la mission d'inspection nationale et Coordination de la police environnementale	Nombre d'inspection faites	1	617480	Territoire national	MINEPDED/DNC
	Organisation des missions d'inspection et de contrôles par la Brigade Nationale (200 Installations)	Au moins 80 des installations inspectées	1	77400	Territoire national	MINEPDED/DNC
	Pilotage des inspections en milieux aquatiques, marins et côtiers	Rapport de pilotage		191350	Yaoundé	MINEPDED/DNC

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Pilotage des inspections de l'air et de l'atmosphère	Rapport de pilotage	1	191350	Yaoundé	MINEPDED/DNC
	Pilotage des inspections en milieux terrestres	Rapport de pilotage	1	191350	Yaoundé	MINEPDED/DNC
	Suivi du Contentieux environnemental	Rapport du suivi	1	47300	Territoire national	MINEPDED/DAJ
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Littoral	Nombre d'inspection	1	49450	Littoral	MINEPDED/DPDD /DR Littoral
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Wouri	Nombre d'inspection	1	26230	Wouri	MINEPDED/DPDD /DD Wouri
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Sanaga Maritime	Nombre d'inspection	1	26230	Sanaga Maritime	MINEPDED/DPDD /DD Sanaga Maritime
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Moungo	Nombre d'inspection	1	26230	Moungo	MINEPDED/DPDD /DD Moungo
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkam	Nombre d'inspection	1	26230	Nkam	MINEPDED/DPDD //DD Nkam
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Sud-Ouest	Nombre d'inspection	1	49450	Sud-Ouest	MINEPDED/DPDD /DR Nkam

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Meme	Nombre d'inspection	1	26230	Meme	MINEPDED/DPDD /DD Meme
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndian	Nombre d'inspection	1	26230	Ndian	MINEPDED/DPDD /DD / Ndian
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Manyu	Nombre d'inspection	1	26230	Manyu	MINEPDED/DPDD /DD /Manyu
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Lebialem	Nombre d'inspection	1	26230	Lebialem	MINEPDED/DPDD /DD /Lebialem
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Koupé - Manengouba	Nombre d'inspection	1	26230	Koupé - Manengouba	MINEPDED/DPDD /DD / Koupé - Manengouba
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Fako	Nombre d'inspection	1	26230	Fako	MINEPDED/DPDD /DD /Fako
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Nord-Ouest	Nombre d'inspection	1	49450	Nord-Ouest	MINEPDED/DPDD /DR /Nord Ouest
	Réalisations des contrôles environnementaux par la	Nombre d'inspection	1	26230	Boyo	MINEPDED/DPDD /DD /Boyo

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Délégation Départementale de Boyo					
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bui	Nombre d'inspection	1	26230	Bui	MINEPDED/DPDD /DD /Bui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Donga - Mantum	Nombre d'inspection	1	26230	Donga - Mantum	MINEPDED/DPDD /DD / Donga - Mantum
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menchum	Nombre d'inspection	1	26230	Menchum	MINEPDED/DPDD /DD / Menchum
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mezam	Nombre d'inspection	1	26230	Mezam	MINEPDED/DPDD /DD / Mezam
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Momo	Nombre d'inspection	1	26230	Momo	MINEPDED/DPDD /DD / Momo
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Ngok - Ketunja	Nombre d'inspection	1	26230	Ngok - Ketunja	MINEPDED/DPDD /DD / Ngok - Ketunja
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale de l'Ouest	Nombre d'inspection	1	49450	Ouest	MINEPDED/DPDD /DR /Ouest
	Réalisations des contrôles environnementaux par la	Nombre d'inspection	1	26230	Bamboutos	MINEPDED/DPDD /DD / Bamboutos

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Délégation Départementale de Bamboutos					
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut - Nkam	Nombre d'inspection	1	26230		MINEPDED/DPDD /DD / Haut - Nkam
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut -Plateaux	Nombre d'inspection	1	26230	Haut -Plateaux	MINEPDED/DPDD /DD / Haut - Plateaux
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkoug - Khi	Nombre d'inspection	1	26230	Nkoug - Khi	MINEPDED/DPDD /DD / Nkoug - Khi
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menoua	Nombre d'inspection	1	26230	Menoua	MINEPDED/DPDD /DD / Menoua
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mifi	Nombre d'inspection	1	26230	Mifi	MINEPDED/DPDD /DD / Mifi
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndé	Nombre d'inspection	1	26230	Ndé	MINEPDED/DPDD /DD /Ndé
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Noun	Nombre d'inspection	1	26230	Noun	MINEPDED/DPDD /DD /Noun

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	Mise en place des projets pilotes sur les déchets biodégradables et non biodégradables (déchets plastiques etc)	Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signées entre le MINEPDED, les CTD et la Société Civile	3	1625000	Territoire national	MINEPDED, ONGs, CTD,
	Signature des conventions de partenariat avec les CTD		3	400 000		
Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques-et dangereuses	Actualisation/élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques	Une Stratégie Nationale des déchets et Produits Chimiques est élaborée et validée	3	100 000	Territoire national	MINEPDED, ONGs, CTD
	Mise en œuvre du Programme national de gestion des déchets et produits chimiques	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle desdits déchets	3	1000 000	Territoire national	MINEPDED, ONGs, CTD
		Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle desdits produits	3	800 000	Territoire national	MINEPDED, ONGs, CTD

D – PROGRAMME IV : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels	Coordination des activités des services centraux et déconcentrés	Rapports d'activités	1	946193	Territoire national	SG, Responsables des Programmes
	Suivi des activités du MINEPDED	Rapports de suivi d'activités	1	58300	Territoire national	SG, Responsables des Programmes
	Mise en Œuvre de la politique de communication du MINEPDED	Rapport de mise en œuvre	3	58300	Yaoundé	SG /CELCOM
	Promotion et mise en œuvre de la politique du bilinguisme	Nombre de documents traduits	1	58300	Yaoundé	SG /Cellule de traduction
	Mise en place d'une banque de données terminologiques dans le domaine de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable	Banque de données disponible	3	0	Yaoundé	SG /SIGIPES
	Acquisition des outils de sécurisation et de gestion des équipements interconnectés	Outils disponible	3	53000	Yaoundé	DAG
	Automatisation des processus métiers des services du MINEPDED	Processus d'automatisation fonctionnels	3	0	Yaoundé	SG /SAD
	Consolidation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED	Mémoire consolidée	3	0	Yaoundé	SG /SAD
	Audit documentaire dans les services déconcentrés	Rapport d'audit	3	0	Yaoundé	SG /SAD

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Traçabilité de ressources informationnelles destinées aux archives et à la Documentation Spécialisé du MINEPDED	Base de données numérique fonctionnelle	3	0	Yaoundé	SG /SAD
	Renforcement des capacités du personnel sur la politique documentaire et les procédures de gestion des archives (Normes archivistiques)	Nombre de personnels formés	1	53000	Yaoundé	SG /SAD
	Gestion des Courriers du MINEPDED	Diffusion des courriers	1	63600	Yaoundé	SG /SC
	Vulgarisation de la culture juridique au sein du MINEPDED	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de la réglementation - Formation du personnel judiciaire du MINEPDED - Le suivi des réformes institutionnelles mises en place est assuré ; - Missions de terrain 		58300	Territoire national	SG/DAJ
	Veille juridique et contentieuse	Nombre de Contentieux suivi	2	95400	Territoire national	SG/DAJ
	Elaboration d'un recueil des textes juridiques du MINEPDED	Recueil disponible	3	58300	Territoire national	SG/DAJ
Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières	Coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	<ul style="list-style-type: none"> - X personnels formés ; - Taux d'occupation de postes de travail existants ; - Taux d'exécution physique et financière de chaque programme - Un logiciel fonctionnel ; - X interconnexion des services centraux et déconcentrés 	1	4354469	Yaoundé	DAG

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Suivi des dépenses communes aux programmes	Rapport financiers	1	1637700	Yaoundé	DAG
	Suivi et mise à jour du fichier solde du Personnel	Fichier solde et personnel mis à jour	1	58300	Yaoundé	DAG
	Suivi et mise en œuvre du Plan de Formation du MINEPDED	X Personnels formés	1	1060000	Yaoundé	DAG
	Modernisation de la gestion des carrières et des pensions	Automatisation de la gestion des carrières et des pensions	1	116600	Yaoundé	DAG
	Elaboration du Manuel de Procédures et du guide des usagers	Manuel de procédure disponible	2	4800	Yaoundé	IG
	Renforcement des outils de gestion des carrières et des pensions	- Outil de gestion de carrières amélioré	3	265000		DAG
	Opérationnalisation du SIGIPES	- SIGIPES opérationnel	2	58300	Yaoundé	DAG/SIGIPES
	Mise en place d'une mutuelle des personnels du MINEPDED et Lutte contre le VIH /SIDA	- Mutuelle opérationnelle - X personnes sensibilisées sur la lutte contre le VIH/SIDA - X personnels atteints par le VIH/SIDA pris en charge	2	21200	Yaoundé	DAG
	Promotion de l'approche-genre	- X personnes sensibilisées à l'aspect genre - X femmes nommées à des postes de responsabilité - X handicapés travaillant dans le secteur de l'environnement	2	21200	Yaoundé	DAG

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED					
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).					
Activités par action et leurs caractéristiques							
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes	
	Préparation, Elaboration et suivi de l'exécution du Budget	Budget réactualisé	1	68900	Yaoundé	DAG/DEPC	
	Renforcement en Equipements et matériels roulants des services centraux et déconcentrés	Nombre de matériel roulant acquis	1	0	Yaoundé	DAG	
Programmation, planification et coopération	Poursuite et mise en place des infrastructures de soutien, de gestion des ressources matérielles et infrastructurelles	Xbâtiments construits/réhabilités	1	0	Yaoundé	DAG	
	Coordination générale des activités de la Coopération et de la Programmation sur toute l'étendue du territoire	Rapport sur l'état de la coopération au Cameroun	1	95400	Yaoundé	SG/DEPC	
	Suivi et coordination des programmes d'aide et de coopération dans le domaine de l'environnement		1	58300	Yaoundé	SG/DEPC	
	Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions	Rapport de la coopération	1	0	Yaoundé	SG/DEPC	
	Recherche et développement du partenariat	Répertoire des projets de coopération disponible;		1		Yaoundé	DEPC
		Conventions et accords signés					
	Recherche des financements nouveaux	Accroissement du portefeuille du MINEPDED		2	95400	Yaoundé	DEPC
	Imprégnation aux techniques de négociations internationales			2	106000	Yaoundé	DEPC
	Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de stratégie et politiques	Taux d'exécution des documents stratégiques		1	42400	Yaoundé	DEPC

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	spécifiques du MINEPDED					
	Coordination/études prospectives	Rapport de coordination	1	58300	Yaoundé	DEPC
	Suivi des indicateurs du budget programme	Rapport de suivi	1	26500	Yaoundé	
	Analyses conjoncturelles au MINEPDED	Indicateurs définis	1	26500	Yaoundé	
	Mise en cohérence des différents documents de planification avec la stratégie du MINEPDED.	Rapport des réunions de concertation et d'orientation	3	26500	Yaoundé	DEPC
	Suivi des études réalisées au MINEPDED	Rapport de suivi	1	26500	Yaoundé	DEPC
	Elaboration, suivi, contrôle et évaluation de l'exécution des programmes et projets relevant du ministère	Nombre de projet élaboré ; Rapport de suivi	3	225250	Yaoundé	DEPC
	Appui au Comité d'Elaboration des projets	Tenues des sessions ; Acquisition de matériels	1	26500	Yaoundé	DEPC
	Révision et actualisation du CDMT	CDMT réactualisé	1	68900	Yaoundé	DEPC/DAG
	Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle	Rapport de suivi-évaluation	1	95400	Yaoundé	DEPC/DAG
	Suivi de la chaîne PPBS	Rapports d'études réalisées;	1	95400	Yaoundé	Comité PPBS
Document de Stratégie;						
Document de PAP;						

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
		CDMT;				
		Budget-Programme;				
		RPA;				
		Audits;				
		Rapports de suivi.				
Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de protection de la nature et du développement durable:	Supervision des activités liées à la gestion de l'environnement, à la protection de la nature et au développement durable	Rapport d'activités	1	738290	Yaoundé	MINEPDED
	Coordination des activités liées aux tenues des différentes sessions du Comité interministériel de l'Environnement	Rapport d'activités	1	0	Yaoundé	MINEPDED
	Appui aux opérations liées à l'environnement gris et brun	Rapport d'activités	1	72875	Yaoundé	MINEPDED/CT2
	Appui aux opérations liées à l'environnement vert	Rapport d'activités	1	72875	Yaoundé	MINEPDED/CT1
	Coordination des activités liées aux inspections des services	Manuel de procédure;	1	85330	Territoire national	SG, IG
	Appui au Comité de lutte contre la Corruption	Rapports d'inspection Sanctions infligées	1	46110	Territoire national	IG, CLCC
	Appui au Comité National chargé de la mise en œuvre du programme de la décennie des Nations Unies pour l'Education en vu du développement durable	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	1	0		DEPC

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Activités par action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (<i>en milliers de FCFA</i>)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
	Appui aux inspections des programmes opérationnels	Rapport d'inspection	1	72875		I1/I2
	Appui aux inspections des activités transversales du MINEPDED	Rapport d'inspection	1	72875		IG

VI. TABLEAU 6- SYNTHESE DES INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES

Administration publique :						
Fonction (1)	Programmes (2)	Objectifs	Indicateurs	Baseline (2013)	Cible (2018)	Coût
ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PT ₁ : PROGRAMME DESERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques	Superficie des terres restaurées et différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques mises en place	16 200 ha restaurés, un PNACC et R-PP élaborés	30 000 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	12 783 477
ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PT ₂ : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	Prendre en compte les principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles dont la cible à atteindre pour l'horizon 2018	Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable	02 secteurs sur 07 (production végétale et infrastructures)	4 secteurs sur les 7 (infrastructures, production, développement rural, éducation, santé) intègrent la notion de Développement Durable	13 986 212
ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PT ₃ : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET / OU DANGEREUSES.	Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques.	Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale	40% des installations respectueuses de la réglementation environnementale	60% des installations respectueuses de la réglementation environnementale	16 327 446
ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PT ₄ : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels	Taux de mise en œuvre des actions du MINEPDED	75% de mise en œuvre du plan d'action	90% de mise en œuvre du plan d'action	11 350 643

Légende : (1) : fonction selon la nomenclature définie ; (2) PT= Programme technique (programme visant la production des biens et services ; quatre au plus) ; PS= Programme support (programme permettant d'assurer le pilotage et l'administration du ministère ou de l'institution, un seul).

VII. TABLEAU 7 - PLAN D'ACTIIONS PRIORITAIRES : ACTIVITES DES PROGRAMMES SELON LE NIVEAU DE PRIORITE.

A – PROGRAMME I : DESERTIFICATION ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
Promotion et restauration de la nature	Poursuite de l'opération sahel vert	1	Oui
	Etude sur l'actualisation de l'état de la dégradation des terres dans la partie septentrionale	2	Non
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la Nature au niveau central	1	Oui
	Appui au fonctionnement du Comité de lutte contre la désertification	1	Oui
	Poursuite du projet d'aménagement du bassin versant de la Bénoué	1	Oui
	Entretien de la rive gauche de la Bénoué (en amont du village Bapla: site 2012) dans le cadre du projet aménagement Bassin versant Bénoué	1	Oui
	Coordination des activités au niveau national	1	Oui
	Pilotage de la restauration de la Nature	1	Oui
	Appui au comité GEF	3	Oui
	Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Extrême-Nord)	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Diamaré	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Logone et Chari	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Danay	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Kani	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Sava	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Tsanaga	1	Oui
Suivi des activités au niveau régional (Région du Nord)	1	Oui	
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Benoué	1	Oui	

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Rey	1	Oui
	Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Adamaoua)	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Djerem	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Banyo	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mbéré	1	Oui
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Vina	1	Oui
Lutte contre les changements climatiques	Opérationnalisation de l'ONACC	2	Oui
	Valorisation des résultats du programme d'approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques	2	Oui
	Valorisation des résultats du projet Tourisme Côtier Durable	2	oui
	Finalisation de la seconde communication nationale sur les changements climatiques	3	Oui
	Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	5	Non
	Préparation du Cameroun au futur mécanisme REDD	1	Oui
	Appui au fonctionnement du comité national REDD+	1	Oui
	Appui fonctionnement du Comité National MDP	1	Oui
	Appui au fonctionnement du CP-PACC	2	Oui
	Mise en place d'un système de monitoring environnemental	1	Oui
	Mise en place du système MRV du carbone forestier	3	Oui
Mise en place et approvisionnement d'une base de données sur l'environnement et les changements climatiques	3	Oui	
Renforcement du Monitoring Environnemental	Suivi et exécution au niveau départemental	1	Oui
	Conservation et gestion participative des écosystèmes des mangroves	1	Oui
	Coordination des activités du projet de conservation et gestion participative des écosystèmes de mangroves au Cameroun	1	Oui
	Appui au Groupe Technique de Travail du projet de Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de mangroves au Cameroun	1	Oui
	Coordination du Projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée	5	Non

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Appui à la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et d'autres espèces envahissantes	1	Oui
Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	Elaboration et mise en œuvre d'une politique et législation nationales en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages	1	Oui

B – PROGRAMME II : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
Renforcement des évaluations environnementales	Suivi de la mise en œuvre des PGE des grands projets	1	Oui
	Pilotage de la mise en œuvre de la stratégie sur la Biodiversité	1	Oui
	Appui au comité biosécurité	1	Oui
	Appui au comité biodiversité	1	Oui
	Appui au Comité de Programme de la Composante 1 PSFE	3	Oui
	Poursuite de l'élaboration des directives d'évaluations environnementales	5	Non
	Traduction des PGE en langues officielles	5	Non
	Renforcement des capacités des acteurs du suivi des PGE	5	Oui
	Réglementation de l'utilisation du canevas type des Termes de Références (TDRs) et des PGE des évaluations environnementales	1	Oui
	Suivi et coordination du renforcement des évaluations environnementales	1	Oui
	Coordination du programme Gestion durable de la biodiversité	1	Oui
	Suivi de la mise en œuvre des PGE des projets et structures situés dans la région du Littoral (Pénétrante Est et Ouest de la ville de Douala, 2ème Pont sur le Wouri, Cimenterie Dangote, Cimenterie CMF et plusieurs autres projets d'exploration ou d'exploitation pétrolière)	2	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région de l'Est	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Kadey	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Boumba et Ngoko	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Lom et Djerem	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département d'Abong Mbang	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Sud	1	Oui
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Vallée du Ntem	1	Oui	

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mvila	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de l'Océan	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Dja et Lobo	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Centre	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mfoundi	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Afamba	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Akono	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Lékié	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Haute Sanaga	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Mfoumou	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et So'o	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Kéllé	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Inoubou	1	Oui
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Kim	1	Oui
Renforcement de la sensibilisation environnementale	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Adamaoua	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région centre	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Est	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Extrême-Nord	1	Oui

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud-ouest	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Ouest.	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord-ouest	1	Oui
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Littoral	1	Oui
	Célébration de la journée mondiale de l'environnement	1	Oui
	Sensibilisation des CTD sur l'appropriation des compétences transférées en matière de gestion de l'environnement	2	Oui
	Sensibilisation des parties prenantes sur l'APA	1	Oui
	Elaboration du Programme national de sensibilisation	1	Oui
	Appui au comité CHM	1	Oui
	Suivi et coordination du renforcement de la sensibilisation environnementale	1	Oui
	Sensibilisation des masses populaires de la Région du Littoral sur les questions d'ordre environnemental	1	Oui
Promotion du développement durable	Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	1	Oui
	Opérationnalisation de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable	2	Oui
	Elaboration d'un plan de formation des parties prenantes en matière de développement durable	1	Oui
	Mise en œuvre du plan de formation	1	Oui
	Elaboration du rapport sur les Agendas 21 locaux	5	Non
	Elaboration d'une norme nationale de développement durable	2	Non
	Elaboration d'un guide de développement durable	2	Non
	Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	2	Oui
	Pilotage des initiatives de Développement durable	2	Oui
Appui au Comité National Chargé de la mise en œuvre du Programme de la Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement durable	1	Oui	

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Renforcement de Capacités environnementales et du Développement Durable (PRECEDD)	2	Oui
	Elaboration de la stratégie nationale sur les énergies renouvelables	2	Non
	Organisation des ateliers de sensibilisation sur le développement durable	1	Oui
	Suivi et coordination de la promotion du développement durable	1	Oui
Développement et diffusion de l'information environnementale	Opérationnalisation du Système d'Information Environnementale	1	Oui
	Actualisation des bases de données thématiques du SIE	1	Oui
	Etude de l'évolution du couvert forestier	5	Non
	Elaboration du rapport national sur l'état de l'environnement au Cameroun	4	Oui
	Elaboration de la stratégie nationale de l'information environnementale	1	Oui
	Appui à la mise en œuvre du Programme Régional de Gestion de l'information environnementale	1	Oui
	Appui comité national RAMSAR	1	Oui
	Suivi et coordination du développement de l'information environnementale	1	Oui

C – PROGRAMME III : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales	Elaboration des textes d'application de la loi cadre	1	Oui
	Elaboration d'un cadre législatif spécifique en matière d'accès aux ressources génétique et le partage juste et équitable des avantages	1	Oui
	élaboration des normes environnementales	5	Non
	pilotage de l'élaboration des normes et procédures environnementales	5	Oui
	finalisation des textes portant sur la fiscalité incitative à la protection de l'environnementale et à sa mise en œuvre.	3	Oui
	pilotage de la mise en œuvre de la fiscalité environnementale	3	Non
	Création d'un programme de sécurisation des recettes environnementales	1	Non
	Elaboration de textes sur la fiscalité environnementale incitative	2	Oui
	la production de normes sur la protection de l'environnement	2	Oui
Renforcement de la police environnementale	Coordination du programme Lutte contre les pollutions et les nuisances	1	Oui
	Analyses des paramètres environnementaux	5	Non
	Acquisitions du matériel d'extension de la base des données des inspections dans les 10 Régions	5	Non
	Suivi du Renforcement de la police environnementale	1	Oui
	Renforcement des capacités humaines et opérationnelles en matière d'inspections et contrôles environnementaux	1	Oui
	Elaboration d'une cartographie nationale des zones à fort potentiel de pollution	1	Oui
	planification, organisation de la mission d'inspection nationale et Coordination de la police environnementale	1	Oui
	Organisation des missions d'inspection et de contrôles par la Brigade Nationale (200 Installations)	1	Oui
	Renforcement des capacités humaines et opérationnelles en matière d'inspections et contrôles environnementaux	1	Oui

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	pilotage des inspections en milieux aquatiques, marins et côtiers	1	Oui
	pilotage des inspections de l'air et de l'atmosphère	1	Oui
	pilotage des inspections en milieux terrestres	1	Oui
	Suivi du Contentieux environnemental	1	Oui
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Littoral	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Wouri	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Sanaga Maritime	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Moungo	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkam	1	Oui
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Sud-Ouest	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Meme	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndian	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Manyu	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Lebialem	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Koupé – Manengouba	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Fako	1	Oui
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Nord-Ouest	1	Oui

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Boyo	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bui	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Donga – Mantum	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menchum	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mezam	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Momo	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Ngok – Ketunja	1	Oui
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale de l'Ouest	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bamboutos	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut – Nkam	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut –Plateaux	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkoug – Khi	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menoua	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mifi	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndé	1	Oui
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Noun	1	Oui

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	la mise en place des projets pilotes sur les déchets biodégradables et non biodégradables (déchets plastiques etc)	3	Non
	Signature des conventions de partenariat avec les CTD		
Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques-et dangereuses	Actualisation/élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques	3	oui
	Mise en œuvre du Programme national de gestion des déchets et produits chimiques	3	oui
	Réalisation des inventaires complémentaires d'identification des stocks de pesticides POP, des transformateurs à PCB sur le territoire national	3	Non
	Mise en œuvre du Protocole de Montréal sur la gestion des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO)	3	Non
	Mise en œuvre du Projet SAICM (Strategic Approach to International Chemicals Management)	3	Non
	Mise en œuvre de la Convention de Rotterdam	3	Non

D – PROGRAMME IV : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels	Coordination des activités des services centraux et déconcentrés	1	Oui
	Suivi des activités du MINEPDED	1	Oui
	Mise en Œuvre de la politique de communication du MINEPDED	1	Oui
	Promotion et mise en œuvre de la politique du bilinguisme	1	Oui
	Mise en place d'une banque de données terminologiques dans le domaine de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable	1	Oui
	Acquisition des outils de sécurisation et de gestion des équipements interconnectés	1	Oui
	Automatisation des processus métiers des services du MINEPDED	1	Oui
	Consolidation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED	1	Oui
	Audit documentaire dans les services déconcentrés	5	Non
	Traçabilité de ressources informationnelles destinées aux archives et à la Documentation Spécialisé du MINEPDED	5	Non
	Renforcement des capacités du personnel sur la politique documentaire et les procédures de gestion des archives (Normes archivistiques)	5	Non
	Gestion des Courriers du MINEPDED	1	Oui
	vulgarisation de la culture juridique au sein du MINEPDED	1	Oui
	Veille juridique et contentieuse	1	Oui
Elaboration d'un recueil des textes juridiques du MINEPDED	5	Non	
Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières	Coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1	Oui
	Suivi des dépenses communes aux programmes	1	Oui

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	Suivi et mise à jour du fichier solde du Personnel	1	Oui
	Suivi et mise en œuvre du Plan de Formation du MINEPDED	1	Oui
	Modernisation de la gestion des carrières et des pensions	1	Oui
	Elaboration du Manuel de Procédures et du guide des usagers	1	Oui
	Renforcement des outils de gestion des carrières et des pensions	1	Oui
	Opérationnalisation du SIGIPES	1	Oui
	Mise en place d'une mutuelle des personnels du MINEPDED et Lutte contre le VIH /SIDA	1	Oui
	Promotion de l'approche-genre	1	Oui
	Préparation, Elaboration et suivi de l'exécution du Budget	1	Oui
	Renforcement en Equipements et matériels roulants des services centraux et déconcentrés	5	Oui
Programmation, planification et coopération	Poursuite et mise en place des infrastructures de soutien, de gestion des ressources matérielles et infrastructurelles	1	Oui
	Coordination générale des activités de la Coopération et de la Programmation sur toute l'étendue du territoire	1	Oui
	Suivi et coordination des programmes d'aide et de coopération dans le domaine de l'environnement	1	Oui
	Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions	1	Oui
	Recherche et développement du partenariat	5	Non
	Recherche des financements nouveaux	5	Non
	Coordination/études prospectives	1	oui
	Suivi des indicateurs du budget programme	2	oui
	Analyses conjoncturelles au MINEPDED	1	oui
	Imprégnation aux techniques de négociations internationales	2	Non
	Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de stratégie et politiques	1	Oui

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
	spécifiques du MINEPDED		
	Suivi des études réalisées au MINEPDED	1	Oui
	Elaboration, suivi, contrôle et évaluation de l'exécution des programmes et projets relevant du ministère	1	Oui
	Appui au Comité d'Elaboration des projets	1	Oui
	Révision et actualisation du CDMT	1	Oui
	Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle	1	Oui
	Suivi de la chaîne PPBS	1	Oui
Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de protection de la nature et du développement durable:	Supervision des activités liées à la gestion de l'environnement, à la protection de la nature et au développement durable	1	Oui
	Coordination des activités liées aux tenues des différentes sessions du Comité interministériel de l'Environnement	1	Oui
	Appui aux opérations liées à l'environnement gris et brun	1	Oui
	Appui aux opérations liées à l'environnement vert	1	Oui
	Coordination des activités liées aux inspections des services	1	Oui
	Appui au Comité de lutte contre la Corruption	2	Oui
	Appui au Comité National chargé de la mise en œuvre du programme de la décennie des Nations Unies pour l'Education en vu du développement durable	1	Oui
	Appui aux inspections des programmes opérationnels	1	Oui
	Appui aux inspections des activités transversales du MINEPDED	1	Oui

VIII. TABLEAU 8- PLANIFICATION QUINQUENNALE DES ACTIVITES DES PROGRAMMES

A – PROGRAMME I : DESERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts						
Promotion et restauration de la nature	Poursuite de l'opération sahel vert	X ha des terres reboisées	130000	X ha des terres reboisées	16900	X ha des terres reboisées	192727	X ha des terres reboisées formés	1125509	X ha des terres reboisées formés	1159274
	Etude sur l'actualisation de l'état de la dégradation des terres dans la partie septentrionale	Rapport d'études disponible	156000	Rapport d'études disponible	156000						
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la Nature au niveau central	Rapport de suivi disponible	11330	Rapport de suivi disponible	11670	Rapport de suivi disponible	12010	Rapport de suivi disponible	12350	Rapport de suivi disponible	12690
	Appui au fonctionnement du Comité de lutte contre la désertification	Rapport d'activité	50000	Rapport de suivi disponible	51500	Rapport d'activité	53000	Rapport d'activité	54500	Rapport d'activité	56000
	Poursuite du projet d'aménagement du bassin versant de la Bénoué	Longueur des rives reboisée	150648	Longueur des rives reboisée	155167	Longueur des rives reboisée	159687	Longueur des rives reboisée	164206	Longueur des rives reboisée	168726
	Entretien de la rive gauche de la Bénoué (en amont du village Bapla: site 2012) dans le cadre du projet aménagement Bassin versant Bénoué	Longueur de la rive restaurée	13400	Longueur de la rive restaurée	13802	Longueur de la rive restaurée	14204	Longueur de la rive restaurée	14606	Longueur de la rive restaurée	15008
	Coordination des activités au niveau national	Pourcentage d'exécution des feuilles de route	49112	Pourcentage d'exécution des feuilles de route	50585	Pourcentage d'exécution des feuilles de route	52059	Pourcentage d'exécution des feuilles de route	53532	Pourcentage d'exécution des feuilles de route	55005
Pilotage de la restauration de la Nature	X HA restaurés	9000	X HA restaurés	9270	X HA restaurés	9540	X HA restaurés	9810	X HA restaurés	10080	

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Appui au comité GEF	Tenues des sessions Acquisition de matériels	7000	Tenues des sessions Acquisition de matériels	7210	Tenues des sessions Acquisition de matériels	7420	Tenues des sessions Acquisition de matériels	7630	Tenues des sessions Acquisition de matériels	7840
	Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Extrême-Nord)	Surface des terres restaurées au niveau régional	11845	Surface des terres restaurées au niveau régional	12200	Surface des terres restaurées au niveau régional	12556	Surface des terres restaurées au niveau régional	12911	Surface des terres restaurées au niveau régional	13266
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Diamaré	Surface des terres restaurées au niveau régional	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Logone et Chari	Surface des terres restaurées au niveau régional	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Danay	Surface des terres restaurées au niveau régional	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Kani	Surface des terres restaurées au niveau régional	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Sava	Surface des terres restaurées au niveau régional	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Tsanaga	Surface des terres restaurées au niveau régional	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Suivi des activités au niveau régional (Région du Nord)	Surface des terres restaurées au niveau régional	11845	Surface des terres restaurées au niveau régional	12200	Surface des terres restaurées au niveau régional	12556	Surface des terres restaurées au niveau régional	12911	Surface des terres restaurées au niveau régional	13266
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Benoué	Surface des terres restaurées au niveau départemental	6798	Surface des terres restaurées au niveau départemental		Surface des terres restaurées au niveau départemental		Surface des terres restaurées au niveau départemental		Surface des terres restaurées au niveau départemental	
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Rey	Surface des terres restaurées au niveau départemental	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Adamaoua)	Surface des terres restaurées au niveau départemental	11845	Surface des terres restaurées au niveau régional	12200	Surface des terres restaurées au niveau régional	12556	Surface des terres restaurées au niveau régional	12911	Surface des terres restaurées au niveau régional	13266
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Djerem	Surface des terres restaurées au niveau départemental	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Banyo	Surface des terres restaurées au niveau départemental	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mbéré	Surface des terres restaurées au niveau départemental	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
	Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Vina	Surface des terres restaurées au niveau départemental	6798	Surface des terres restaurées au niveau régional	7002	Surface des terres restaurées au niveau régional	7206	Surface des terres restaurées au niveau régional	7410	Surface des terres restaurées au niveau régional	7614
TOTAL Action 1			1593601		1636729		168784		1725794		1771787
Lutte contre les	Préparation du Cameroun au futur	Rapports de sessions disponibles	13390	Rapports de sessions disponibles	13792	Rapports de sessions disponibles	14193	Rapports de sessions disponibles	14595	Rapports de sessions disponibles	14997

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
changements climatiques	mécanisme REDD										
	Opérationnalisation de l'ONACC	Fonctionnement effectif de l'ONACC	70000	Fonctionnement effectif de l'ONACC	72100	Fonctionnement effectif de l'ONACC	74263	Fonctionnement effectif d'ONACC	76490	Fonctionnement effectif d'ONACC	78786
	Valorisation des résultats du programme d'approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques	Données disponibles	15914	Données disponibles	16400	Données disponibles	16900	Données disponibles	17400	Données disponibles	17824
	Valorisation des résultats du projet Tourisme Côtier Durable	Données disponibles	30000	Données disponibles	30000	Données disponibles	30000	Données disponibles	30000	Données disponibles	30000
	Finalisation de la seconde communication nationale sur les changements climatiques	Existence d'un document sur la seconde communication	84460	Existence d'un document sur la seconde communication	0	Existence d'un document sur la seconde communication	0	Existence d'un document sur la seconde communication diffusés	0		0
	Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	Existence du document de la troisième communication	0	Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	84460	Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	86994	Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	89528		94823
	Préparation du Cameroun au futur mécanisme REDD	Une stratégie nationale REDD est disponible	13390	Une stratégie nationale REDD est disponible	13792	Une stratégie nationale REDD est disponible	14193	Une stratégie nationale REDD est disponible	14595	Une stratégie nationale REDD est disponible	14997
	Appui au fonctionnement du comité national REDD+	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	20000	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	20600	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	21200	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	21800	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	22400

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Appui fonctionnement du Comité National MDP	Rapport d'activité	5000	Rapport d'activité	5150	Rapport d'activité	5300	Rapport d'activité	5450	Rapport d'activité	5600
	Appui au fonctionnement du CP-PACC	Tenues des sessions - Acquisition de matériels	0	Rapport de suivi évaluation	0						
	Mise en place et approvisionnement d'une base de données sur l'environnement et les changements climatiques	Base de données disponible	52500	Base de données disponible	53045	Base de données disponible	54636	Base de données disponible	56275	Base de données disponible	57964
Total Action 2			290264		295547		303486		311538		322394
Renforcement du Monitoring Environnemental	Suivi et exécution au niveau départemental	Rapport de suivi évaluation	11845	Rapport de suivi évaluation	12200	Rapport de suivi évaluation	12556	Rapport de suivi évaluation	12911	Rapport de suivi évaluation	13266
	Conservation et gestion participative des écosystèmes des mangroves	Proportion de la superficie restaurée	68400	Proportion de la superficie restaurée	70452	Proportion de la superficie restaurée	72504	Proportion de la superficie restaurée	74556	Proportion de la superficie restaurée	76608
	Coordination des activités du projet de conservation et gestion participative des écosystèmes de mangroves au Cameroun	Proportion de la superficie restaurée	127308	Proportion de la superficie restaurée	131127	Proportion de la superficie restaurée	134946	Proportion de la superficie restaurée	138766	Proportion de la superficie restaurée	148585
	Appui au Groupe Technique de Travail du projet de Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	123600	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	127308	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	131016	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	134724	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	138432

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	mangroves au Cameroun										
	Coordination du Projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée	-Restauration des côtes ; -Amélioration des indicateurs physicochimiques	21218	-Restauration des côtes ; -Amélioration des indicateurs physicochimiques	21855	-Restauration des côtes ; -Amélioration des indicateurs physicochimiques	22491	-Restauration des côtes ; -Amélioration des indicateurs physicochimiques	23128	-Restauration des côtes ; -Amélioration des indicateurs physicochimiques	23764
	Appui à la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et d'autres espèces envahissantes	-Tenues des sessions -Acquisition de matériels	159135	-Tenues des sessions -Acquisition de matériels	163909	-Tenues des sessions -Acquisition de matériels	168683	-Tenues des sessions -Acquisition de matériels	173457	-Tenues des sessions -Acquisition de matériels	178231
	Mise en place d'un système de monitoring environnemental	Un système de monitoring fonctionnel disponible	10609	Nombre de données environnementales produites	10927	Nombre de données environnementales produites	11246	Nombre de données environnementales produites	11564	Nombre de données environnementales produites	11882
	Mise en place du système MRV du carbone forestier	Rapport sur le potentiel carbone national	0	Rapport sur le potentiel carbone national	0	Rapport sur le potentiel carbone national	0	Rapport sur le potentiel carbone national	0	Rapport sur le potentiel carbone national	0
Total Action 3			522115		537778		553442		569105		584767
Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	Elaboration et mise en œuvre d'une politique et législation nationales en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages	Banque de données Liste des structures nationales susceptibles de transformer ou rentabiliser les ressources génétiques Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	15914	Manuel de modalités de certification et de protection des ressources génétiques Au moins 80 de la population Sensibilisée	16391	Au moins 80 de la population Sensibilisée	16869	Au moins 80 de la population Sensibilisée	17346		17824

Désignation du programme : Désertification Et Changement Climatique											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
Total Action 4			15914		16391		16869		17346		17824
TOTAL PROGRAMME			2421894		2486445		2554581		2623783		2696774

B - PROGRAMME II : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
Renforcement des évaluations environnementales	Suivi de la mise en œuvre des PGE des grands projets	Nombre d'inspection effectués	84872	Le suivi des plans de gestion environnementale des grands projets est effectif	87418	Le suivi des plans de gestion environnementale des grands projets est effectif	89964	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	92510	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	95057
	Pilotage de la mise en œuvre de la stratégie sur la Biodiversité	Nombre d'activités contenues dans la stratégie exécutées	11845	Nombre d'activités contenues dans la stratégie exécutées	12200	Nombre d'activités contenues dans la stratégie exécutées	12556	Nombre d'activités contenues dans la stratégie exécutées	12911	Nombre d'activités contenues dans la stratégie exécutées	13266
	Appui au comité biosécurité	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	3708	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	3819	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	3930	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4042	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4153
	Appui au comité biodiversité	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	3708	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	3819	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	3930	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4042	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4153
	Appui au Comité de Programme de la Composante 1 PSFE	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4120	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4244	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4367	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4491	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	4614
	Poursuite de l'élaboration des directives d'évaluations environnementales	Document sur les directives disponible	0	Document sur les directives disponible	0	Document sur les directives disponible	0	Document sur les directives disponible	0	Document sur les directives disponible	0

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Traduction des PGE en langues officielles	Nombre de PGE traduit	0								
	Renforcement des capacités des acteurs du suivi des PGE	Nombre d'acteurs formés	0								
	Réglementation de l'utilisation du canevas type des Termes de Références (TDRs) et des PGE des évaluations environnementales	Nombre de textes élaborés	0								
	Suivi et coordination du renforcement des évaluations environnementales	Nombre d'inspection dans les structures et projets existant	12360	Nombre d'inspection dans les structures et projets existant	12731	Nombre d'inspection dans les structures et projets existant	13102	Nombre d'inspection dans les structures et projets existant	13472	Nombre d'inspection dans les structures et projets existant	13843
	Coordination du programme Gestion durable de la biodiversité	Taux d'exécution des cahiers de charge	11330	Taux d'exécution des cahiers de charge	11670	Taux d'exécution des cahiers de charge	12010	Taux d'exécution des cahiers de charge	12350	Taux d'exécution des cahiers de charge	12690

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Suivi de la mise en œuvre des PGE des projets et structures situés dans la région du Littoral (Pénétrante Est et Ouest de la ville de Douala, 2ème Pont sur le Wouri, Cimenterie Dangote, Cimenterie CMF et plusieurs autres projets d'exploration ou d'exploitation pétrolière)	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	8400	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	8652	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	8904	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	9156	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	9408
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région de l'Est	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	11845	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	12200	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	12556	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	12911	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	13266
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Kadey	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre	7614

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
								ns		d'inspections	
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Boumba et Ngoko	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Lom et Djerem	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département d'Abong Mbang	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région du	- Nombre de structures sanctionnées ;	11845	- Nombre de structures sanctionnées ;	12200	- Nombre de structures sanctionnées ;	12556	- Nombre de structures sanctionnée	12911	- Nombre de structures sanctionnées	13266

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Sud	- Nombre d'inspections		- Nombre d'inspections		- Nombre d'inspections		- s ; - Nombre d'inspections		- ; - Nombre d'inspections	
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Vallée du Ntem	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mvila	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de l'Océan	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Dja et Lobo	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Centre	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	11845	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	12200	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	12556	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	12911	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	13266
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mfoundi	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Afamba	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre	7614

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
		d'inspections		d'inspections		d'inspections		d'inspections		d'inspections	
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Akono	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Lékié	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Haute Sanaga	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales	- Nombre de structures	6798	- Nombre de structures	7002	- Nombre de structures	7206	- Nombre de structures sanctionnées	7410	- Nombre de structures sanctionnées	7614

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	dans le Département du Nyong et Mfoumou	sanctionnées ; - Nombre d'inspections		sanctionnées ; - Nombre d'inspections		sanctionnées ; - Nombre d'inspections		s ; - Nombre d'inspections		; - Nombre d'inspections	
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et So'o	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Kélé	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Inoubou	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Kim	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	6798	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7002	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7206	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7410	- Nombre de structures sanctionnées ; - Nombre d'inspections	7614
Total Action 1			297804		306738		315672		324606		333540
Renforcement de la sensibilisation environnementale	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Adamaoua	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région centre	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Est	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Extrême-	Nombre d'établissements ayant un club des	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la	8982	Nombre d'établissements ayant un club des	9229

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Nord	amis de la nature						nature		amis de la nature	
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud-ouest	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Ouest.	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord-	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	ouest							nature			
	Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Littoral	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8240	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8487	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8734	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	8982	Nombre d'établissements ayant un club des amis de la nature	9229
	Célébration de la journée mondiale de l'environnement	Nombre de journées mondiaux célébrées	7210	Nombre de journées mondiaux célébrées	7426	Nombre de journées mondiaux célébrées	7643	Les autorités administratives, municipales ont une bonne compréhension sur le transfert des compétences en matière de l'environnement	7859	Les autorités administratives, municipales ont une bonne compréhension sur le transfert des compétences en matière de l'environnement	8075
	Sensibilisation des CTD sur l'appropriation des compétences transférées en matière de gestion de l'environnement	Les autorités administratives, municipales ont une bonne compréhension sur le transfert des compétences en matière de l'environnement	157470	Les autorités administratives, municipales ont une bonne compréhension sur le transfert des compétences en matière de l'environnement	162194	Les autorités administratives, municipales ont une bonne compréhension sur le transfert des compétences en matière de l'environnement	166918	Au moins 80 de la population Sensibilisée	171642	Au moins 80 de la population Sensibilisée	176366
	Sensibilisation des parties prenantes sur l'APA	Au moins 80 de la population	150220	Au moins 80 de la population	154727	Au moins 80 de la population	159233	Une programmation, planification des	163740	Une programmation, planification des	168246

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
		Sensibilisée		Sensibilisée		Sensibilisée		activités de sensibilisation environnementale est prête à mettre en exécution		activités de sensibilisation environnementale est prête à mettre en exécution	
	Elaboration du Programme national de sensibilisation	Une programmation, planification des activités de sensibilisation environnementale est prête à mettre en exécution	240000	Une programmation, planification des activités de sensibilisation environnementale est prête à mettre en exécution	247200	Une programmation, planification des activités de sensibilisation environnementale est prête à mettre en exécution	254400	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - création d'une plateforme des points focaux de l'environnement	261600	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - création d'une plateforme des points focaux de l'environnement	268800
	Appui au comité CHM	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - création d'une plateforme des points focaux de l'environnement	8240	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - création d'une plateforme des points focaux de l'environnement	8487	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - création d'une plateforme des points focaux de l'environnement	8734	- Rapport d'activité ; - Taux d'exécution des activités de sensibilisation	8982	- Rapport d'activité ; - Taux d'exécution des activités de sensibilisation	9229

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Suivi et coordination du renforcement de la sensibilisation environnementale	- Rapport d'activité ; - Taux d'exécution des activités de sensibilisation	11330	- Rapport d'activité ; - Taux d'exécution des activités de sensibilisation	11670	- Rapport d'activité ; - Taux d'exécution des activités de sensibilisation	12010	-Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	12350	-Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	12690
	Sensibilisation des masses populaires de la Région du Littoral sur les questions d'ordre environnemental	-Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	10940	-Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	11268	-Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	11596	Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	11925	Rapports d'ateliers disponibles -Spots et émissions audiovisuels diffusés	12253
Total Action 2			667810		687844		707879		727913		747947
Promotion du développement durable	Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	Le document de stratégie nationale du développement durable	154500	Le document de stratégie nationale du développement durable	159135	Le document de stratégie nationale du développement durable	163770	Le document de stratégie nationale du développement durable	168405	Superficie de plans d'eau restaurée	173040
	Opérationnalisation de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	6200	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	6386	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	6572	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	6758	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	6944

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Elaboration d'un plan de formation des parties prenantes en matière de développement durable	Une planification en matière de développement durable est disponible	11000	Une planification en matière de développement durable est disponible	11330	Une planification en matière de développement durable est disponible	11660	Une planification en matière de développement durable est disponible	11990	Une planification en matière de développement durable est disponible	12320
	Mise en œuvre du plan de formation	plan de formation sur le développement durable mise en œuvre	10000	plan de formation sur le développement durable mise en œuvre	0	plan de formation sur le développement durable mise en œuvre	0	plan de formation sur le développement durable mise en œuvre	0	plan de formation sur le développement durable mise en œuvre	0
	Elaboration du rapport sur les Agendas 21 locaux	Rapport de mise en œuvre des conventions de Rio est disponible	100000	Rapport de mise en œuvre des conventions de Rio est disponible	20000	Rapport de mise en œuvre des conventions de Rio est disponible	0	Rapport de mise en œuvre des conventions de Rio est disponible	0	Rapport de mise en œuvre des conventions de Rio est disponible	0
	Elaboration d'une norme nationale de développement durable	Rapport de l'étude	0	Rapport de l'étude	50000	Rapport de l'étude	50000	Rapport de l'étude	0	Rapport de l'étude	0
	Elaboration d'un guide de développement durable	Un guide sur le développement durable est disponible	0	Un guide sur le développement durable est disponible	0	Un guide sur le développement durable est disponible	75000	Un guide sur le développement durable est disponible	0	Un guide sur le développement durable est disponible	0
	Elaboration de la stratégie nationale du développement durable		100000		0		0		0		0
	Pilotage des initiatives de Développement durable	Les initiatives de développement durable sont mise en œuvre conformément à la	0	Les initiatives de développement durable sont mise en œuvre conformément à la	0	Les initiatives de développement durable sont mise en œuvre conformément à la	0	Les initiatives de développement durable sont mise en œuvre conformément à la	0	Les initiatives de développement durable sont mise en œuvre conformément à la	0

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
		politique du gouvernement Tenues des sessions		politique du gouvernement Tenues des sessions		politique du gouvernement Tenues des sessions		la politique du gouvernement Tenues des sessions		la politique du gouvernement Tenues des sessions	
	Appui au Comité National Chargé de la mise en œuvre du Programme de la Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement durable	-Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	7210	-Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	7426	-Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	7643	-Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	7859	-Acquisition et distribution de matériels - rapports des sessions	8075
	Renforcement de Capacités environnementales et du Développement Durable (PRECEDD)	Les services environnementaux et du développement durables sont améliorés La compréhension du public en matière de développement durable est améliorée	969000	Les services environnementaux et du développement durables sont améliorés La compréhension du public en matière de développement durable est améliorée	998070	Les services environnementaux et du développement durables sont améliorés La compréhension du public en matière de développement durable est améliorée	1027140	Les services environnementaux et du développement durables sont améliorés La compréhension du public en matière de développement durable est améliorée	1056210	Les services environnementaux et du développement durables sont améliorés La compréhension du public en matière de développement durable est améliorée	1085280
	Elaboration de la stratégie nationale sur les énergies renouvelables	Stratégie disponible	0	Stratégie disponible	0	Stratégie disponible	0	Stratégie disponible	0	Stratégie disponible	0
	Organisation des ateliers de sensibilisation sur	La compréhension du public en	50000	La compréhension du public en	50000	La compréhension du public en	50000	La compréhension du public en	50000	La compréhension du public en	50000

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	le développement durable	matière de développement durable est améliorée		matière de développement durable est améliorée		matière de développement durable est améliorée		en matière de développement durable est améliorée		matière de développement durable est améliorée	
	Suivi et coordination de la promotion du développement durable	Taux d'exécution des activités ; Rapports de suivi	18540	Taux d'exécution des activités ; Rapports de suivi	19096	Taux d'exécution des activités ; Rapports de suivi	19169	Taux d'exécution des activités ; Rapports de suivi	20259	Taux d'exécution des activités ; Rapports de suivi	20867
Total Action 3			1044750		1074593		1104452		1134328		1164222
Développement et diffusion de l'information environnementale	Opérationnalisation du Système d'Information Environnementale	Le SIE est mis en œuvre	100000	Le SIE est mis en œuvre	103000	Le SIE est mis en œuvre	106000	Le SIE est mis en œuvre	109000	Le SIE est mis en œuvre	112000
	Actualisation des bases de données thématiques du SIE	Base de données disponible	90000	Base de données disponible	92700	Base de données disponible	95400	Base de données disponible	98100	Base de données disponible	100800
	Etude de l'évolution du couvert forestier	Un rapport sur l'état du stock de carbone forestier est disponible	161000	Un rapport sur l'état du stock de carbone forestier est disponible	165830	Un rapport sur l'état du stock de carbone forestier est disponible	170660	Un rapport sur l'état du stock de carbone forestier est disponible	175490	Un rapport sur l'état du stock de carbone forestier est disponible	180320
	Elaboration du rapport national sur l'état de l'environnement au Cameroun	Un rapport disponible suivi	279000	Un rapport disponible suivi	0	Un rapport disponible suivi	279000	Un rapport disponible suivi	0	Un rapport disponible suivi	279000
	Elaboration de la	Document de	16000	Document de	0						

Désignation du programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	stratégie nationale de l'information environnementale	stratégie disponible									
	Appui à la mise en œuvre du Programme Régional de Gestion de l'information environnementale	Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - mission de terrain	31827	Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - mission de terrain	32782	Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - mission de terrain	33776	Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - mission de terrain	34777	Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels - mission de terrain	35646
	Appui comité national RAMSAR	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	8240	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	8487	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	8734	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	8982	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	9229
	Suivi et coordination du développement de l'information environnementale	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	79310	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	81689	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	84069	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	86448	Tenues des sessions -Acquisition de matériels	88827
Total Action 4			765377		484489		777629		512797		805822
Total Programme 2			2775741		2553663		2905632		2699644		3051532

C – PROGRAMME III : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales	Elaboration des textes d'application de la loi cadre	Nombre de textes signé	261000	Nombre de textes signé et	268830	Nombre de textes signé et	276660	Nombre de textes signé et	284490	Nombre de textes signé et	292320
	Elaboration d'un cadre législatif spécifique en matière d'accès aux ressources génétique et le partage juste et équitable des avantages	Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	75725	Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	77997	Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	80269	Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	82540	Réglementation en matière d'accès aux ressources génétiques	84812
	Elaboration des normes environnementales	Nombre de normes environnementales élaborées et signé par le Premier Ministre	361000	Nombre de normes environnementales élaborées et signé par le Premier Ministre	371830	Nombre de normes environnementales élaborées et signé par le Premier Ministre	382660	Nombre de normes environnementales élaborées et signé par le Premier Ministre	393490	Nombre de normes environnementales élaborées et signé par le Premier Ministre	404320
	Pilotage de l'élaboration des normes et procédures environnementales	Normes signées	11000	Normes signées	11330	Normes signées	11660	Normes signées	11990	Normes signées	12320
	finalisation des textes portant sur la fiscalité incitative à la protection de l'environnementale et à sa mise en œuvre.	Texte signé par le premier Ministre	55765	Texte signé par le premier Ministre	57437,95	Texte signé par le premier Ministre	59110,9	Texte signé par le premier Ministre	60783,8	Texte signé par le premier Ministre	62456,6

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Pilotage de la mise en œuvre de la fiscalité environnementale	Pourcentage d'exécution	11000	Pourcentage d'exécution	11330	Pourcentage d'exécution	11660	Pourcentage d'exécution	11990	Pourcentage d'exécution	12320
	Création d'un programme de sécurisation des recettes environnementales	Programme créé	115000	Programme créé	118450	Programme créé	121900	Programme créé	125350	Programme créé	128800
	Elaboration de textes sur la fiscalité environnementale incitative	nombre de textes environnementaux élaborés et signés par le Premier Ministre	250000	nombre de textes environnementaux élaborés et signés par le Premier Ministre	125000	Nombre de notification d'amende pour pollution de l'environnement émis	125000	Nombre de notification d'amende pour pollution de l'environnement émis	125000		
	Production de normes sur la protection de l'environnement	Nombre de normes environnementales élaborées et signées par le Premier Ministre									
Total Action 1			1084725		1042204,7		1068919,1		1095634,1		1122348,8
Renforcement de la police environnementale	Coordination du programme Lutte contre les pollutions et les nuisances	Pourcentage d'exécution des activités	134000	Pourcentage d'exécution des activités	138020	Pourcentage d'exécution des activités	142040	Pourcentage d'exécution des activités	146060	Pourcentage d'exécution des activités	150080
	Analyses des paramètres environnementaux	Rapport disponible	7600	Rapport disponible	7828	Rapport disponible	8056	Rapport disponible	8284	Rapport disponible	8512
	Acquisitions du matériel d'extension de la base des données des inspections dans les 10	Nombre Kits d'inspection disponibles	0	Nombre Kits d'inspection disponibles	0	Nombre Kits d'inspection disponibles	0	Nombre Kits d'inspection disponibles	0	Nombre Kits d'inspection disponibles	0

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Régions										
	Suivi du Renforcement de la police environnementale	Nombre de notifications d'amendes pour pollution de l'environnement émises	11263	Nombre de notifications d'amendes pour pollution de l'environnement émises	11600,69	Nombre de notifications d'amendes pour pollution de l'environnement émises	11938,8	Nombre de notifications d'amendes pour pollution de l'environnement émises	12276,67	Nombre de notifications d'amendes pour pollution de l'environnement émises	12614,56
	Renforcement des capacités humaines et opérationnelles en matière d'inspections et contrôles environnementaux	Nombre de personnel du MINEPDED formé	450200	Nombre de personnel du MINEPDED formé	463706	Nombre de personnel du MINEPDED formé	477212	Nombre de personnel du MINEPDED formé	490718	Nombre de personnel du MINEPDED formé	504224
	Elaboration d'une cartographie nationale des zones à fort potentiel de pollution	Rapport de l'étude disponible	60000	Rapport de l'étude disponible	61800	Rapport de l'étude disponible	63800	Rapport de l'étude disponible	65400	Rapport de l'étude disponible	67200
	Planification, organisation de la mission d'inspection nationale et Coordination de la police environnementale	Nombre d'inspection faites	143600	Nombre d'inspection faites	147908	Nombre d'inspection faites	152216	Nombre d'inspection faites	156524	Nombre d'inspection faites	160832
	Organisation des missions d'inspection et de contrôles par la Brigade Nationale (200 Installations)	Au moins 80 des installations inspectées	18000	Au moins 80 des installations inspectées	18540	Au moins 80 des installations inspectées	19080	Au moins 80 des installations inspectées	19620	Au moins 80 des installations inspectées	20160

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Pilotage des inspections en milieu aquatiques, marins et côtiers	Rapport de pilotage	44500	Rapport de pilotage	45835	Rapport de pilotage	47170	Rapport de pilotage	48505	Rapport de pilotage	49840
	pilotage des inspections de l'air et de l'atmosphère	Rapport de pilotage	44500	Rapport de pilotage	45835	Rapport de pilotage	47170	Rapport de pilotage	48505	Rapport de pilotage	49840
	pilotage des inspections en milieu terrestres	Rapport de pilotage	44500	Rapport de pilotage	45835	Rapport de pilotage	47170	Rapport de pilotage	48505	Rapport de pilotage	49840
	Suivi du Contentieux environnemental	Rapport du suivi	11000	Rapport du suivi	11330	Rapport du suivi	11660	Rapport du suivi	11990	Rapport du suivi	12320
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Littoral	Nombre d'inspection	11500	Nombre d'inspection	11845	Nombre d'inspection	12190	Nombre d'inspection	12535	Nombre d'inspection	12880
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Wouri	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Sanaga Maritime	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	la Délégation Départementale du Moungo										
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkam	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Sud-Ouest	Nombre d'inspection	11500	Nombre d'inspection	11845	Nombre d'inspection	12190	Nombre d'inspection	12535	Nombre d'inspection	12880
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Meme	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndian	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Manyu										
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Lebialem	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Koupé - Manengouba	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Fako	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Nord-Ouest	Nombre d'inspection	11500	Nombre d'inspection	11845	Nombre d'inspection	12190	Nombre d'inspection	12535	Nombre d'inspection	12880
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Boyo	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bui	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Donga - Mantum	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menchum	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mezam	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Momo	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	la Délégation Départementale de Ngok – Ketunja										
	Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale de l'Ouest	Nombre d'inspection	11500	Nombre d'inspection	11845	Nombre d'inspection	12190	Nombre d'inspection	12535	Nombre d'inspection	12880
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bamboutos	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut - Nkam	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut -Plateaux	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkoung - Khi	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menoua	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mifi	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndé	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
	Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Noun	Nombre d'inspection	6100	Nombre d'inspection	6283	Nombre d'inspection	6666	Nombre d'inspection	6449	Nombre d'inspection	6832
Total Action 2			1167663		1202693		1237723		1272753		1307783
Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	Mise en place de projets pilotes sur les déchets biodégradables et non biodégradables (déchets plastiques etc)	Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signées entre le	500000	Nombre de projets pilotes et leurs niveaux de réalisation	500000	Nombre de projets pilotes et leurs niveaux de réalisation	125000	Nombre de projets pilotes et leurs niveaux de réalisation	500000	Nombre de projets pilotes et leurs niveaux de réalisation	500000

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
		MINEPDED, les CTD et la Société									
	Signature des conventions de partenariat avec les CTD	Nombre des conventions de partenariat signé	100 000	Nombre des conventions de partenariat signé	100 000	Nombre des conventions de partenariat signé	100 000	Nombre des conventions de partenariat signé	100 000	Nombre des conventions de partenariat signé	100 000
Total Action 3			600000		600000		225000		600000		500000
Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques et dangereuses	Actualisation/élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques	Nationale de gestion des déchets et Produits Chimiques assortit d'un programme est élaborée et validée	200 000	Une Stratégie Nationale de gestion des déchets et Produits Chimiques assortit d'un programme est élaborée et validée	100000	Une Stratégie Nationale de gestion des déchets et Produits Chimiques assortit d'un programme est élaborée et validée		Une Stratégie Nationale de gestion des déchets et Produits Chimiques assortit d'un programme est élaborée et validée		Une Stratégie Nationale de gestion des déchets et Produits Chimiques assortit d'un programme est élaborée et validée	
		Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle des déchets	0	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle des déchets	250000	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle desdits déchets	250000	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle desdits déchets	250000	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion rationnelle desdits déchets	250000
	Mise en œuvre du Programme national de gestion des déchets et produits chimiques	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion	0	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion	200000	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion	200000	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion	200000	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la gestion	200000

Désignation du programme : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
		rationnelle desdits produits		rationnelle desdits produits		rationnelle desdits produits		rationnelle desdits produits		rationnelle desdits produits	
Total Action 4			200000		550000		450000		450000		450000
Total Programme 3			3052388		3394898		2981642		3418387		3480131

D – PROGRAMME IV : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels	Coordination des activités des services centraux et déconcentrés	Rapports d'activités	178527	Rapports d'activités	183883	Rapports d'activités	189239	Rapports d'activités	194594	Rapports d'activités	199950
	Suivi des activités du MINEPDED	Rapports de suivi d'activités	11000	Rapports de suivi d'activités	11330	Rapports de suivi d'activités	11660	Rapports de suivi d'activités	11990	Rapports de suivi d'activités	12320
	Elaboration de la Stratégie de Communication du MINEPDED	Document de stratégie disponible	0								
	Mise en Œuvre de la politique de communication du MINEPDED	Rapport de mise en œuvre	11000	Rapport de mise en œuvre	11330	Rapport de mise en œuvre	11660	Rapport de mise en œuvre	11990	Rapport de mise en œuvre	12320
	Promotion et mise en œuvre de la politique du bilinguisme	Nombre de documents traduits	11000	Nombre de documents traduits	11330	Nombre de documents traduits	11660	Nombre de documents traduits	11990	Nombre de documents traduits	12320
	Mise en place d'une banque de données terminologiques dans le domaine de l'environnement , de la protection de la nature et du	Banque de données disponible	0								

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	développement durable										
	Acquisition des outils de sécurisation et de gestion des équipements interconnectés	Outils disponible	10000	Outils disponible	10300	Outils disponible	10600	Outils disponible	10900	Outils disponible	11200
	Automatisation des processus métiers des services du MINEPDED	Processus d'automatisation fonctionnels	0								
	Consolidation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED	Mémoire consolidée	0								
	Audit documentaire dans les services déconcentrés	Rapport d'audit	0								
	Traçabilité de ressources informationnelles destinées aux archives et à la Documentation Spécialisé du MINEPDED	Base de données numérique fonctionnelle	0								
	Renforcement des capacités du	Nombre de personnels	10000	Nombre de personnels	10300	Nombre de personnels formés	10600	Nombre de personnels formés	10900	Nombre de personnels formés	11200

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	personnel sur la politique documentaire et les procédures de gestion des archives (Normes archivistiques)	formés		formés							
	Gestion des Courriers du MINEPDED	Diffusion des courriers	12000	Diffusion des courriers	12360	Diffusion des courriers	12720	Diffusion des courriers	13080	Diffusion des courriers	13440
	vulgarisation de la culture juridique au sein du MINEPDED	-Diffusion de la réglementation -Formation du personnel judiciaire du MINEPDED -Le suivi des réformes institutionnelles mises en place est assuré Missions de terrain	11000	-Diffusion de la réglementation -Formation du personnel judiciaire du MINEPDED -Le suivi des réformes institutionnelles mises en place est assuré Missions de terrain	11330	-Diffusion de la réglementation -Formation du personnel judiciaire du MINEPDED -Le suivi des réformes institutionnelles mises en place est assuré Missions de terrain	11660	-Diffusion de la réglementation -Formation du personnel judiciaire du MINEPDED -Le suivi des réformes institutionnelles mises en place est assuré Missions de terrain	11990	-Diffusion de la réglementation -Formation du personnel judiciaire du MINEPDED -Le suivi des réformes institutionnelles mises en place est assuré Missions de terrain	12320
	Veille juridique et contentieuse	Nombre de Contentieux suivi	18000	Nombre de Contentieux suivi	18540	Nombre de Contentieux suivi	19080	Nombre de Contentieux suivi	19620	Nombre de Contentieux suivi	20160

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Elaboration d'un recueil des textes juridiques du MINEPDED	Recueil disponible	11000	Recueil disponible	11330	Recueil disponible	11660	Recueil disponible	11990	Recueil disponible	12320
Total Action 1			284527		292033	0	300539		309044		317550
Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières	Coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	<ul style="list-style-type: none"> - X personnels formés ; - Taux d'occupation de postes de travail existants ; - Taux d'exécution physique et financière de chaque programme - Un logiciel fonctionnel ; - Xinterconnexion des services centraux et déconcentrés 	821598	<ul style="list-style-type: none"> - X personnels formés ; - Taux d'occupation de postes de travail existants ; - Taux d'exécution physique et financière de chaque programme - Un logiciel fonctionnel ; - Un logiciel fonctionnel ; Xinterconnexion des services centraux et déconcentrés 	846246	<ul style="list-style-type: none"> - X personnels formés ; - Taux d'occupation de postes de travail existants ; - Taux d'exécution physique et financière de chaque programme - Un logiciel fonctionnel ; Xinterconnexion des services centraux et déconcentrés 	870894	<ul style="list-style-type: none"> - X personnels formés ; - Taux d'occupation de postes de travail existants ; - Taux d'exécution physique et financière de chaque programme - Un logiciel fonctionnel ; Xinterconnexion des services centraux et déconcentrés 	895542	<ul style="list-style-type: none"> - X personnels formés ; - Taux d'occupation de postes de travail existants ; - Taux d'exécution physique et financière de chaque programme - Un logiciel fonctionnel ; Xinterconnexion des services centraux et déconcentrés 	920190
	Suivi des dépenses communes aux	Rapport financiers	309000	Rapport financiers	318270	Rapport financiers	327540	Rapport financiers	336810	Rapport financiers	346080

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	programmes										
	Suivi et mise à jour du fichier solde du Personnel	Fichier solde et personnel mis à jour	11000	Fichier solde et personnel mis à jour	11330	Fichier solde et personnel mis à jour	11660	Fichier solde et personnel mis à jour	11990	Fichier solde et personnel mis à jour	12320
	Suivi et mise en œuvre du Plan de Formation du MINEPDED	X Personnels formés	200000	X Personnels formés	206000	X Personnels formés	212000	X Personnels formés	218000	X Personnels formés	224000
	Modernisation de la gestion des carrières et des pensions	Automatisation de la gestion des carrières et des pensions	22000	Automatisation de la gestion des carrières et des pensions	22660	Automatisation de la gestion des carrières et des pensions	23320	Automatisation de la gestion des carrières et des pensions	23980	Automatisation de la gestion des carrières et des pensions	24640
	Elaboration du Manuel de Procédures et du guide des usagers	Manuel de procédure;	4800	Vulgarisation du manuel de procédure	0	Sensibilisation et vulgarisation	0	Révision du Manuel de procédure;	0	Vulgarisation du Manuel de procédure;	0
	Renforcement des outils de gestion des carrières et des pensions	Outil de gestion de carrières amélioré	50000	Outil de gestion de carrières amélioré	51500	Outil de gestion de carrières amélioré	53000	Outil de gestion de carrières amélioré	54500	Outil de gestion de carrières amélioré	56000
	Opérationnalisation du SIGIPES	SIGIPES opérationnel	11000	SIGIPES opérationnel	11330	SIGIPES opérationnel	11660	SIGIPES opérationnel	11990	SIGIPES opérationnel	12320
	Mise en place d'une mutuelle des personnels du MINEPDED et Lutte contre le VIH /SIDA	Mutuelle opérationnelle - X personnes sensibilisées sur la lutte contre le VIH/SIDA	4000	- X personnes sensibilisées sur la lutte contre le	4120	- X personnes sensibilisées sur la lutte contre le VIH/SIDA - X personnels atteints par le	4240	- X personnes sensibilisées sur la lutte contre le VIH/SIDA - X personnels	4360	- X personnes sensibilisées sur la lutte contre le VIH/SIDA - X personnels	4480

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
		X personnels atteints par le VIH/SIDA pris en charge		VIH/SIDA - X personnels atteints par le VIH/SIDA pris en charge		VIH/SIDA pris en charge		atteints par le VIH/SIDA pris en charge		atteints par le VIH/SIDA pris en charge	
	Promotion de l'approche-genre	X personnes sensibilisées à l'aspect genre X femmes nommées à des postes de responsabilité X handicapés travaillant dans le secteur de l'environnement	4000	X personnes sensibilisées à l'aspect genre X femmes nommées à des postes de responsabilité X handicapés travaillant dans le secteur de l'environnement	4120	X personnes sensibilisées à l'aspect genre X femmes nommées à des postes de responsabilité X handicapés travaillant dans le secteur de l'environnement	4240	X personnes sensibilisées à l'aspect genre X femmes nommées à des postes de responsabilité X handicapés travaillant dans le secteur de l'environnement	4360	X personnes sensibilisées à l'aspect genre X femmes nommées à des postes de responsabilité X handicapés travaillant dans le secteur de l'environnement	4480
	Préparation, Elaboration et suivi de l'exécution du Budget	Budget réactualisé	13000	Budget réactualisé	13390	Budget réactualisé	13780	Budget réactualisé	14170	Budget réactualisé	15560
	Renforcement en Equipements et matériels roulants des services centraux et déconcentrés	Nombre de matériel roulant acquis	0								

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
Total Action 2			1450398		1488966		1532334		1575702		1619070
Programmation, planification et coopération	Poursuite et mise en place des infrastructures de soutien, de gestion des ressources matérielles et infrastructurelles	Xbâtiments construits/réhabilités	0								
	Coordination générale des activités de la Coopération et de la Programmation sur toute l'étendue du territoire	Rapport sur l'état de la coopération au Cameroun	18000	Rapport sur l'état de la coopération au Cameroun	18540	Rapport sur l'état de la coopération au Cameroun	19080	Rapport sur l'état de la coopération au Cameroun	19620	Rapport sur l'état de la coopération au Cameroun	20160
	Suivi et coordination des programmes d'aide et de coopération dans le domaine de l'environnement	Rapports de suivi d'activités	11000	Rapports de suivi d'activités	11330	Rapports de suivi d'activités	11660	Rapports de suivi d'activités	11990	Rapports de suivi d'activités	12320
	Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions	Rapport de la coopération	0								

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
	Recherche et développement du partenariat	Répertoire des projets de coopération disponible; Conventions et accords signés	18 000	Répertoire des projets de coopération disponible; Conventions et accords signés	18 540	Répertoire des projets de coopération disponible; Conventions et accords signés	19080	Répertoire des projets de coopération disponible; Conventions et accords signés	19620	Répertoire des projets de coopération disponible; Conventions et accords signés	20160
	Recherche des financements nouveaux	Accroissement du portefeuille du MINEPDED	20000	Accroissement du portefeuille du MINEPDED	20600	Accroissement du portefeuille du MINEPDED	21200	Accroissement du portefeuille du MINEPDED	21800	Accroissement du portefeuille du MINEPDED	22400
	Imprégnation aux techniques de négociations internationales	Nombre de formations dispensé	8000	Nombre de formations dispensé	8240	Nombre de formations dispensé	8480	Nombre de formations dispensé	8720	Nombre de formations dispensé	8960
	Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de stratégie et politiques spécifiques du MINEPDED	Taux d'exécution des documents stratégiques	5000	Taux d'exécution des documents stratégiques	5150	Taux d'exécution des documents stratégiques	5300	Taux d'exécution des documents stratégiques	5450	Taux d'exécution des documents stratégiques	5600
	Coordination/étu des prospectives	Rapport de coordination	11000	Rapport de coordination	11330	Rapport de coordination	11660	Rapport de coordination	11990	Rapport de coordination	12320
	Suivi des indicateurs du budget programme	Rapport de l'étude	5000	Rapport de l'étude	5150	Rapport de l'étude	5300	Rapport de l'étude	5450	Rapport de l'étude	5600
	Analyses conjoncturelles au MINEPDED	Indicateurs réalisés	5000	Indicateurs réalisés	5150	Indicateurs réalisés	5300	Indicateurs réalisés	5450	Indicateurs réalisés	5600

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Mise en cohérence des différents documents de planification avec la stratégie du MINEPDED.	Rapport des réunions de concertation et d'orientation	5000	Rapport des réunions de concertation et d'orientation	5150	Rapport des réunions de concertation et d'orientation	5300	Rapport des réunions de concertation et d'orientation	5450	Rapport des réunions de concertation et d'orientation	5600
	Elaboration, suivi, contrôle et évaluation de l'exécution des programmes et projets relevant du ministère	-Nombre de projet élaboré ; -Rapport de suivi	42500	-Nombre de projet élaboré ; -Rapport de suivi	43775	-Nombre de projet élaboré ; -Rapport de suivi	45050	-Nombre de projet élaboré ; -Rapport de suivi	46325	-Nombre de projet élaboré ; -Rapport de suivi	47600
	Appui au Comité d'Elaboration des projets	Tenues des sessions ; Acquisition de matériels	5000	Tenues des sessions ; Acquisition de matériels	5150	Tenues des sessions ; Acquisition de matériels	5300	Tenues des sessions ; Acquisition de matériels	5450	Tenues des sessions ; Acquisition de matériels	5600
	Révision et actualisation du CDMT	CDMT réactualisé	13000	CDMT réactualisé	13390	CDMT réactualisé	13780	CDMT réactualisé	14170	CDMT réactualisé	14560
	Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle	Rapport de suivi-évaluation	18000	Rapport de suivi-évaluation	18540	Rapport de suivi-évaluation	19080	Rapport de suivi-évaluation	19620	Rapport de suivi-évaluation	20160
	Suivi de la chaîne PPBS	Rapports d'études réalisées;	18000	Rapports d'études réalisées;	18540	Rapports d'études réalisées;	19080	Rapports d'études réalisées;	19620	Rapports d'études réalisées;	20160
		Document de Stratégie;		Document de Stratégie;		Document de Stratégie;		Document de Stratégie;			

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
		Document de PAP;		Document de PAP;		Document de PAP;		Document de PAP;		Document de PAP;	
		CDMT;		CDMT;		CDMT;		CDMT;		CDMT;	
		Budget-Programme;		Budget-Programme;		Budget-Programme;		Budget-Programme;		Budget-Programme;	
		RPA;		RPA;		RPA;		RPA;		RPA;	
		Audits;		Audits;		Audits;		Audits;		Audits;	
		Rapports de suivi.		Rapports de suivi.		Rapports de suivi.		Rapports de suivi.		Rapports de suivi.	
Total Action 3			202500		208575		214650		220725		226800
Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement , de protection de la nature et du développement durable:	Supervision des activités liées à la gestion de l'environnement , à la protection de la nature et au développement durable	Rapport d'activités	139300	Rapport annuel de supervision	143479	Rapport annuel de supervision	147658	Rapport annuel de supervision	151837	Rapport annuel de supervision	156016
	Coordination des activités liées aux tenues des différentes sessions du Comité interministériel de l'Environnement	Rapport d'activités	0	Rapport d'activités	0	Rapport d'activités	0	Rapport d'activités	0	Rapport d'activités	0

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	Appui aux questions liées à l'environnement gris et brun	Rapport d'activités	13750	Rapport d'activités	14163	Rapport d'activités	14575	Rapport d'activités	14988	Rapport d'activités	15400
	Appui aux opérations liées à l'environnement vert	Rapport d'activités	13750	Rapport d'activités	14163	Rapport d'activités	14575	Rapport d'activités	14988	Rapport d'activités	15400
	Coordination des activités liées aux inspections des services	Manuel de procédure;	16100	Manuel de procédure;	16583	Manuel de procédure;	17066	Manuel de procédure;	17549	Manuel de procédure;	18032
	Appui au Comité de lutte contre la Corruption	Rapports d'inspection Sanctions infligées	8700	Rapports d'inspection Sanctions infligées	8961	Rapports d'inspection Sanctions infligées	9222	Rapports d'inspection Sanctions infligées	9483	Rapports d'inspection Sanctions infligées	9744
	Appui au Comité National chargé de la mise en œuvre du programme de la décennie des Nations Unies pour l'Education en vu du développement durable	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	0	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	0	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	0	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	0	-Tenues des sessions -Acquisition et distribution de matériels	0
	Appui aux inspections des	Rapport d'inspection	13750	Rapport d'inspection	14163	Rapport d'inspection	14575	Rapport d'inspection	14988	Rapport d'inspection	15400

Désignation du programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Actions	Activités listées	2014		2015		2016		2017		2018	
		Extrants Planifiés	Coûts								
	programmes opérationnels										
	Appui aux inspections des activités transversales du MINEPDED	Rapport d'inspection	13750	Rapport d'inspection	14163	Rapport d'inspection	14575	Rapport d'inspection	14988	Rapport d'inspection	15400
Total Action 4			219100		225673		232246		238819		245392
TOTAL PROGRAMME 4			2155525		2215247		2279769		2344290		2408812

IX. TABLEAU 9- PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES : PLANIFICATION QUINQUENNALE DU COUT DE CHAQUE PROGRAMME

Tableau 9- Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme désertification et changement climatique

Programme : désertification et changement climatique											
Responsable de mise en œuvre :											
Désignations des actions	Indicateurs	2014		2015		2016		2017		2018	
		Cible	Coût								
Protection et restauration de la nature	Nombre d'hectares reboisés	2 368 000 plants mis en terre pour restaurer 16 560 ha	1593601	2 656 000 plants mis en terre pour restaurer 19 920 ha	1636729	2 944 000 plants mis en terre pour restaurer 23 280 ha	1680784	3 232 000 plants mis en terre pour restaurer 26 640 ha	1725794	3 520 000 plants mis en terre pour restaurer 30 000 ha	1771787
Lutte contre les changements climatiques	Différentes mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques mises en place	01 stratégie nationale REDD+ et PNACC validé	290264	01 stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre (année 1)	295547	01 stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre (année 2)	303486	01 stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre (année 3)	311538	01 stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre (année 4)	322394
Renforcement du Monitoring Environnemental	Système de monitoring environnemental opérationnel	01 Système de monitoring opérationnel avec un premier rapport de monitoring et base de données sur l'environnement et les CC disponibles	522115	01 Système de monitoring opérationnel avec un premier rapport de monitoring et base de données sur l'environnement et les CC disponibles	537778	01 Système de monitoring opérationnel avec un premier rapport de monitoring et base de données sur l'environnement et les CC disponibles	553442	01 Système de monitoring opérationnel avec un premier rapport de monitoring et base de données sur l'environnement et les CC disponibles	569105	01 Système de monitoring opérationnel avec un premier rapport de monitoring et base de données sur l'environnement et les CC disponibles	584769
Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	Nombre de biens et services écosystémiques disponibles	01 biens et services écosystémiques disponibles	15914	01 biens et services écosystémiques disponibles	16391	02 biens et services écosystémiques disponibles	16869	03 biens et services écosystémiques disponibles	17346	03 biens et services écosystémiques disponibles	17824

Tableau 9 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme gestion durable de la biodiversité

Programme : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE											
Responsable de mise en œuvre :											
Désignations des actions	Indicateurs	2014		2015		2016		2017		2018	
		Cible	Coût								
Renforcement des évaluations environnementales	Le niveau de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale	36 %	297804	42%	306738	48 %	315672	54 %	324606	60 %	333540
Renforcement de la sensibilisation environnementale.	Nombre de campagnes de sensibilisation	236	667810	272	687844	308	707879	344	727913	380	747947
Promotion du développement durable	Nombre de plans directeurs sectoriels du développement durable élaborés et validés	1	1044750	1	1074593	1	1104452	1	1134328	1	1164222
Développement et diffusion de l'information environnementale	Nombre de bases de données thématiques disponibles dans le Système d'Information Environnementale (SIE)	1	765377	1	484489	2	777629	3	512797	3	805822

Tableau 9 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme gestion lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.

Programme : lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.											
Responsable de mise en œuvre :											
Désignations des actions	Indicateurs	2014		2015		2016		2017		2018	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales	Nombre de textes juridiques élaborés et transmis	07 textes juridiques ; 10 directives d'inspections environnementales ; 06 normes	1084725	08 textes juridiques ; 11 directives d'inspections environnementales ; 06 normes	1042205	09 textes juridiques ; 12 directives d'inspections environnementales ; 06 normes	1068919	10 textes juridiques ; 13 directives d'inspections environnementales ; 06 normes	1095634	11 textes juridiques ; 15 directives d'inspections environnementales ; 06 normes	1122349
Renforcement de la police environnementale	Nombre de postes de contrôle environnemental créés et fonctionnels	Au moins quatre postes environnementaux prévus par l'organigramme seront créés 840 installations inspectées ou contrôles	1167663	Au moins quatre postes environnementaux prévus par l'organigramme seront créés 1080 installations inspectées ou contrôles	1202693	Au moins quatre postes environnementaux prévus par l'organigramme seront créés 1320 installations inspectées ou contrôles	1237723	Au moins quatre postes environnementaux prévus par l'organigramme seront créés 1560 installations inspectées ou contrôles	1272753	Tous les postes environnementaux prévus par l'organigramme sont créés 1800 installations inspectées ou contrôles	1307793

Programme : lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.

Responsable de mise en œuvre :

Désignations des actions	Indicateurs	2014		2015		2016		2017		2018	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées	deux conventions de collaboration pour la gestion des déchets signés entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées	60000	quatre conventions de collaboration pour la gestion des déchets signés entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées	600000	six conventions de collaboration pour la gestion des déchets signés entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées	225000	huit conventions de collaboration pour la gestion des déchets signés entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées	600000	10 conventions de collaboration pour la gestion des déchets signés entre le MINEPDED et les CTD et les autres parties prenantes ;	600000
Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques et dangereuses	Nombre de projets réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de ces conventions	01 (Stockholm)	200 000	01 (Convention de Vienne)	550 000	01 (Convention de Vienne)	450 000	01 (Stockholm)	450 000	2 (Stockholm) 2 (Convention de Vienne) 1projet (Bâle et Rotterdam)	450 000

Tableau 9 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme pilotage et administration du MINEPDED

Programme : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED											
Responsable de mise en œuvre :											
Désignations des actions	Indicateurs	2014		2015		2016		2017		2018	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels	Taux d'exécution physique des projets du MINEPDED	78%	283527	81%	292033	84%	300539	87%	309044	90%	317550
Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières	Taux de consommation des crédits et proportion du personnel formé.	79%	1450398	83%	1488966	87%	1532334	91%	1575702	95%	1619070
Programmation, planification et coopération	Les documents de programmation et de planification (PAP, CDMT) sont révisés et actualisés	CDMT, PAP, sont validés	202500	CDMT, PAP, sont validés	208575	CDMT, PAP, sont validés	214650	CDMT, PAP, sont validés	220725	CDMT, PAP, sont validés	226800
Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de protection de la nature et du développement durable	Nombres de rapports de contrôle produits	4 rapports de contrôle produits	219100	6 rapports de contrôle produits	225673	8 rapports de contrôle produits	232246	10 rapports de contrôle produits	238819	12 rapports de contrôle produits	245392

X. TABLEAU 10 - PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES : PLANIFICATION QUINQUENNALE DU COUT DE L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES

Synthèse stratégique :		2014		2015		2016		2017		2018	
Désignations des programmes	Indicateurs	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
PROGRAMME T1 : DESERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	Superficie des terres restaurées et différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques mises en place	20 200 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	2421894	24 200 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	2486445	28 200 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	2554581	32 200 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	2623783	36 200 ha restaurés, une stratégie nationale REDD+ et PNACC mis en œuvre	2696774
PROGRAMME T2 : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable	02 secteurs sur 05 (production végétale et infrastructures)	2775741	02 secteurs sur 05 (production végétale et infrastructures)	2553663	0 3 secteurs sur 05 (production végétale et infrastructures)	2905632	04 secteurs sur 05 (production végétale et infrastructures)	2699644	4 secteurs sur les 5 (infrastructures, production développement rural, éducation, santé) intègrent la notion de Développement Durable	3051532
PROGRAMME T3 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET PRODUITS CHIMIQUES	Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale	Au moins 50% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement à l'horizon 2018	3052388	Au moins 60% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement à l'horizon 2018	3394898	Au moins 70% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement à l'horizon 2018	2981642	Au moins 75% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement à l'horizon 2018	3418387	Au moins 80% des installations inspectées sont respectueuses de l'environnement à l'horizon 2018	3480131

Synthèse stratégique :		2014		2015		2016		2017		2018	
Désignations des programmes	Indicateurs	Cible	Coût								
								l'horizon 2018			
PROGRAMME T4 : ADMINISTRATION ET PILOTAGE DU MINEPDED	Taux de réalisation physique et financière du budget annuel du MINEPDED	78% de mise en œuvre du plan d'action	2145525	81% de mise en œuvre du plan d'action	2204947	84% de mise en œuvre du plan d'action	2269169	87% de mise en œuvre du plan d'action	2333390	90% de mise en œuvre du plan d'action	2397612
TOTAL DES PROGRAMMES			10395548		10639953		10711024		11075204		11626049

Tableau 11- Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des Activités

A – PROGRAMME I : DESERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Programme :	Désertification et changement climatique					
Objectifs :	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement et les activités socioéconomiques, en prenant en compte la protection de la couche d'ozone.					
Coût total du programme :	132 384 89					
Responsable de mise en œuvre :	DCGR					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Poursuite de l'opération sahel vert	BIP	1030000	1060900	1092727	1125509	1159274
Etude sur l'actualisation de l'état de la dégradation des terres dans la partie septentrionale	BIP	156000	156000	156000	156000	156000
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la Nature au niveau central	BIP	11330	11670	12010	12350	12690
Appui au fonctionnement du Comité de lutte contre la désertification	BIP	50000	51500	53000	54500	56000
Poursuite du projet d'aménagement du bassin versant de la Bénoué	BIP	150648	155167	159687	164206	168726
Entretien de la rive gauche de la Bénoué (en amont du village Bapla: site 2012) dans le cadre du projet aménagement Bassin versant Bénoué	BIP	13400	13802	14204	14606	15008
Coordination des activités au niveau national	BIP	49112	50585	52059	53532	55005
Pilotage de la restauration de la Nature	BIP	9000	9270	9540	9810	10080
Appui au comité GEF	BIP	7000	7210	7420	7630	7840
Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Extrême-Nord)	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Diamaré	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Logone et Chari	BIP	6798	7002	7206	7410	7614

Programme :	Désertification et changement climatique					
Objectifs :	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement et les activités socioéconomiques, en prenant en compte la protection de la couche d'ozone.					
Coût total du programme :	132 384 89					
Responsable de mise en œuvre :	DCGR					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Danay	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo-Kani	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Sava	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Tsanaga	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des activités au niveau régional (Région du Nord)	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Benoué	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Rey	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des activités au niveau régional (Région de l'Adamaoua)	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Djerem	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mayo Banyo	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département du Mbéré	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi de la Promotion et de la Restauration de la nature au niveau du département de la Vina	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
TOTAL Action 1		1593601	1636729	1680784	1725794	1771787
Opérationnalisation de l'ONACC	BIP	70000	72100	74263	76490	78786
Valorisation des résultats du programme d'approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques	Don Japonais	15 914	16 400	16 900	17 400	17824

Programme :	Désertification et changement climatique					
Objectifs :	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement et les activités socioéconomiques, en prenant en compte la protection de la couche d'ozone.					
Coût total du programme :	132 384 89					
Responsable de mise en œuvre :	DCGR					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Valorisation des résultats du projet tourisme côtier durable	BIP	30000	30000	30000	30000	30000
Finalisation de la seconde communication nationale sur les changements climatiques	PNUE	84460	86994	89528	92061	94595
Elaboration de la troisième communication nationale sur les CC	PNUE	84460	86994	89528	92061	94595
Préparation du Cameroun au futur mécanisme REDD	BM	13390	13792	14193	14595	14997
Appui au fonctionnement du comité national REDD+	BIP	20000	20600	21200	21800	22400
Appui fonctionnement du Comité National MDP	BIP	5000	5150	5300	5450	5600
Appui au fonctionnement du CP-PACC	BIP	0	0	0	0	0
Mise en place d'un système de monitoring environnemental	GEF	10609	10927	11246	11564	11882
Mise en place du système MRV du carbone forestier		0	0	0	0	0
Mise en place et approvisionnement d'une base de données sur l'environnement et les changements climatiques	PNUD	51500	53045	54636	56275	57964
Total Action 2		385333	396002	406793	417697	428643
Suivi et exécution au niveau départemental	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Conservation et gestion participative des écosystèmes des mangroves	BIP	68400	70452	72504	74556	76608

Programme :	Désertification et changement climatique					
Objectifs :	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement et les activités socioéconomiques, en prenant en compte la protection de la couche d'ozone.					
Coût total du programme :	132 384 89					
Responsable de mise en œuvre :	DCGR					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Coordination des activités du projet de conservation et gestion participative des écosystèmes de mangroves au Cameroun	BIP	127308	131127	134946	138766	142585
Appui au Groupe Technique de Travail du projet de Gestion communautaire durable et conservation des écosystèmes de mangroves au Cameroun	BIP	123600	127308	131016	134724	138432
Coordination du Projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée	CONVENTION D'ABIDJAN/FAO	21218	21855	22491	23128	23764
Appui à la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et d'autres espèces envahissantes	BIP	159135	163909	168683	173457	178231
Total Action 3		511506	526851	542196	557542	572887
Elaboration et mise en œuvre d'une politique et législation nationales en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages	PNUD	15914	16391	16869	17346	17824
Total Action 4		15914	16391	16869	17346	17824
TOTAL PROGRAMME 1		2506354	2575973	2646643	2718378	2791141

B – PROGRAMME II : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Suivi de la mise en œuvre des PGE des grands projets	BIP	84872	87418	89964	92510	95057
Pilotage de la mise en œuvre de la stratégie sur la Biodiversité	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Appui au comité biosécurité	BIP	3708	3819	3930	4042	4153
Appui au comité biodiversité	BIP	3708	3819	3930	4042	4153
Appui au Comité de Programme de la Composante 1 PSFE	BIP	4120	4244	4367	4491	4614
Poursuite de l'élaboration des directives d'évaluations environnementales	BIP	0	0	0	0	0
Traduction des PGE en langues officielles	BIP	0	0	0	0	0
Renforcement des capacités des acteurs du suivi des PGE	BIP	0	0	0	0	0
Réglementation de l'utilisation du canevas type des Termes de Références (TDRs) et des PGE des évaluations environnementales	BIP	0	0	0	0	0
Suivi et coordination du renforcement des évaluations environnementales	BIP	12360	12731	13102	13472	13843
Coordination du programme Gestion durable de la biodiversité	BIP	11330	11670	12010	12350	12690
Suivi de la mise en œuvre des PGE des projets et structures situés dans la région du Littoral (Pénétrante Est et Ouest de la ville de Douala, 2ème Pont sur le Wouri, Cimenterie Dangote, Cimenterie	BIP	8400	8652	8904	9156	9408

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
CMF et plusieurs autres projets d'exploration ou d'exploitation pétrolière)						
Suivi des évaluations environnementales dans la Région de l'Est	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Kadey	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Boumba et Ngoko	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Lom et Djerem	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département d'Abong Mbang	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Sud	BIP	11845	12200	12556	12911	13266
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Vallée du Ntem	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mvila	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de l'Océan	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Dja et Lobo	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans la Région du Centre	BIP	11 407	11749	12091	12434	12776
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du	BIP	6798	7002	7206	7410	7614

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Mfoundi						
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Afamba	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Mefou et Akono	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Lékié	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département de la Haute Sanaga	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Mfoumou	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et So'o	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Nyong et Kélé	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Inoubou	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Suivi des évaluations environnementales dans le Département du Mbam et Kim	BIP	6798	7002	7206	7410	7614
Total Action 1		297804	306738	315672	324606	333540
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Adamaoua	BIP	8240	8487	8734	8982	9229

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région centre	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Est	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Extrême-Nord	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud-ouest	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Sud	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Ouest.	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Nord-ouest	BIP	8240	8487	8734	8982	9229

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Appui au Clubs des amis de la Nature (CAN) / Région Littoral	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Célébration de la journée mondiale de l'environnement	BIP	7210	7426	7643	7859	8075
Sensibilisation des CTD sur l'appropriation des compétences transférées en matière de gestion de l'environnement	BIP	157470	162194	166918	171642	176366
Sensibilisation des parties prenantes sur l'APA	BIP	150220	154727	159233	163740	168246
Elaboration du Programme national de sensibilisation	BIP	240000	247200	254400	261600	268800
Appui au comité CHM	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Suivi et coordination du renforcement de la sensibilisation environnementale	BIP	11330	11670	12010	12350	12690
Sensibilisation des masses populaires de la Région du Littoral sur les questions d'ordre environnemental	BIP	10940	11268	11596	11925	12253

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Total Action 2		667810	687844	707879	727913	747947
Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	BIP	154500	159135	163770	168405	173040
Opérationnalisation de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable	BIP	6200	6386	6572	6758	6944
Elaboration d'un plan de formation des parties prenantes en matière de développement durable	BIP	11000	11330	11660	11990	12320
Mise en œuvre du plan de formation	BIP	10000	0	0	0	0
Elaboration du rapport sur les Agendas 21 locaux	BIP	100000	100000	100000	100000	100000
Elaboration d'une norme nationale de développement durable	BIP	0	50000	50000	0	0
Elaboration d'un guide de développement durable	BIP	0	0	75000	0	0
Elaboration de la stratégie nationale du développement durable	BIP/GIZ	100000	0	0	0	0

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Pilotage des initiatives de Développement durable						
Appui au Comité National Chargé de la mise en œuvre du Programme de la Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement durable	BIP	7210	7426	7643	7859	8075
Renforcement de Capacités environnementales et du Développement Durable (PRECEDD)	BIP	969000	998070	1027140	1056210	1085280
Elaboration de la stratégie nationale sur les énergies renouvelables		0	0	0	0	0
Organisation des ateliers de sensibilisation sur le développement durable	BIP	50000	50000	50000	50000	50000
Suivi et coordination de la promotion du développement durable	BIP	18540				
Total Action 3		1044750	1055496	1084783	1114069	1143355
Opérationnalisation du Système d'Information Environnementale	BIP	100000	103000	106000	109000	112000

Programme :	Gestion durable de la biodiversité					
Objectifs :	Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales et sous-régionale par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.					
Coût total du programme :	13906320					
Responsable de mise en œuvre :	DDPE					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Actualisation des bases de données thématiques du SIE	BIP	90000	92700	95400	98100	100800
Etude de l'évolution du couvert forestier	BIP	161000	165830	170660	175490	180320
Elaboration du rapport national sur l'état de l'environnement au Cameroun	BIP	279000	0	279000	0	279000
Elaboration de la stratégie nationale de l'information environnementale	BIP	16000				
Appui à la mise en œuvre du Programme Régional de Gestion de l'information environnementale	ADIE	31827	32782	33766	34777	35646
Appui comité national RAMSAR	BIP	8240	8487	8734	8982	9229
Suivi et coordination du développement de l'information environnementale	BIP	79310	81689	84069	86448	88827
Total Action 4		765377	484489	777629	512797	805822
Total Programme 2		2775741	2534567	2885962	2679385	3030665

C – PROGRAMME III : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES.

Programme :	lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.					
Objectifs :	Gérer durablement les déchets et des effluents dans une perspective de lutte contre les pollutions de toute sorte					
Coût total du programme :	16327446					
Responsable de mise en œuvre :	DNC					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Elaboration des textes d'application de la loi cadre	BIP	261000	268830	276660	284490	292320
Elaboration d'un cadre législatif spécifique en matière d'accès aux ressources génétique et le partage juste et équitable des avantages	BIP	75725	77997	80269	82540	84812
Elaboration des normes environnementales	BIP	361000	371830	382660	393490	404320
pilotage de l'élaboration des normes et procédures environnementales	BIP	11000	11330	11660	11990	12320
finalisation des textes portant sur la fiscalité incitative à la protection de l'environnementale et à sa mise en œuvre.	BIP	55765	57438	59111	60793	62457
Pilotage de la mise en œuvre de la fiscalité environnementale	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Création d'un programme de sécurisation des recettes environnementales	BF	115000	118450	121900	125350	128800

Programme :	lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.					
Objectifs :	Gérer durablement les déchets et des effluents dans une perspective de lutte contre les pollutions de toute sorte					
Coût total du programme :	16327446					
Responsable de mise en œuvre :	DNC					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Elaboration de textes sur la fiscalité environnementale incitative	FONDS COMMUN/ PSFE	50000	30000	20000	15000	
la production de normes sur la protection de l'environnement	BIP	80000	40000	10000	40000	
Total Action 1		1084725	1042204,7	1068919,4	1095634,1	1122348,8
Coordination du programme Lutte contre les pollutions et les nuisances	BF	134000	138020	142040	146060	150080
Analyses des paramètres environnementaux	BIP	7600	7828	8056	8284	8512
Acquisitions du matériel d'extension de la base des données des inspections dans les 10 Régions	BIP	0	0	0	0	0
Suivi du Renforcement de la police environnementale	BF	11263	11600,89	11938,78	12276,67	12614,56
Renforcement des capacités humaines et opérationnelles en matière d'inspections et contrôles environnementaux	BIP	450200	463706	477212	490718	504224
Elaboration d'une cartographie nationale des zones à fort potentiel de pollution	BIP	60000	61800	63600	65400	67200
Planification, organisation de la mission d'inspection nationale et Coordination de la police environnementale	BF	143600	147908	152216	156524	160832
Organisation des missions d'inspection et de contrôles par la Brigade Nationale (200 Installations)	BF	18000	18540	19080	19620	20160
Renforcement des capacités humaines et opérationnelles en matière d'inspections et contrôles environnementaux	BIP	0	0	0	0	0
Pilotage des inspections en milieux aquatiques, marins et côtiers	BF	44500	45835	47170	48505	49840

Programme :	lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.					
Objectifs :	Gérer durablement les déchets et des effluents dans une perspective de lutte contre les pollutions de toute sorte					
Coût total du programme :	16327446					
Responsable de mise en œuvre :	DNC					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Pilotage des inspections de l'air et de l'atmosphère	BF	44500	45835	47170	48505	49840
Pilotage des inspections en milieux terrestres	BF	44500	45835	47170	48505	49840
Suivi du Contentieux environnemental	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Littoral	BF	11500	11845	12190	12535	12880
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Wouri	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Sanaga Maritime	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Mounjo	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkam	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Sud-Ouest	BF	11500	11845	12190	12535	12880
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Meme	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndian	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Manyu	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Lebialém	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Koupé - Manengouba	BF	6100	6283	6466	6649	6832

Programme :	lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.					
Objectifs :	Gérer durablement les déchets et des effluents dans une perspective de lutte contre les pollutions de toute sorte					
Coût total du programme :	16327446					
Responsable de mise en œuvre :	DNC					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Fako	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale du Nord-Ouest	BF	11500	11845	12190	12535	12880
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Boyo	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bui	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Donga - Mantum	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menchum	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mezam	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Momo	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Ngok - Ketunja	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des inspections environnementales par la Délégation Régionale de l'Ouest	BF	11500	11845	12190	12535	12880
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de Bamboutos	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut - Nkam	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Haut - Plateaux		6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Nkoun - Khi	BF	6100	6283	6466	6649	6832

Programme :	lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.					
Objectifs :	Gérer durablement les déchets et des effluents dans une perspective de lutte contre les pollutions de toute sorte					
Coût total du programme :	16327446					
Responsable de mise en œuvre :	DNC					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Menoua	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale de la Mifi	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Ndé	BF	6100	6283	6466	6649	6832
Réalisations des contrôles environnementaux par la Délégation Départementale du Noun	BF	6 100	6283	6466	6649	6832
Total Action 2		1 167 663	1 202 693	1 237 723	1 272 753	1 307 783
Mise en place des projets pilotes sur les déchets biodégradables et non biodégradables (déchets plastiques etc)	BIP	500000	500000	125000	500000	500000
Signature des conventions de partenariat avec les CTD	BIP	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total Action 3		600 000	600 000	225 000	600 000	600 000
Actualisation/élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques	BIP	200000	100000			
Mise en œuvre du Programme national de gestion des déchets et produits chimiques	BIP	0	250000	250000	250000	250000
		0	200000	200000	200000	200000
		0	0	0		
		0	0	0		
Total Action 4		200000	550000	450000	450000	450000

Programme :	lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.					
Objectifs :	Gérer durablement les déchets et des effluents dans une perspective de lutte contre les pollutions de toute sorte					
Coût total du programme :	16327446					
Responsable de mise en œuvre :	DNC					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Total Programme 3		3 052 388	3 394 898	2 981 642	3 418 387	3 480 131

D – PROGRAMME IV : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED

Programme :		Pilotage et Administration du MINEPDED				
Objectifs :		Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels				
Coût total du programme :		11350643				
Responsable de mise en œuvre :		DAG				
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Coordination des activités des services centraux et déconcentrés	BF	178527	183883	189239	194594	199950
Suivi des activités du MINEPDED	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Mise en Œuvre de la politique de communication du MINEPDED	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Promotion et mise en œuvre de la politique du bilinguisme	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Acquisition des outils de sécurisation et de gestion des équipements interconnectés	BF	10000	10300	10600	10900	11200
Automatisation des processus métiers des services du MINEPDED	BF	0	0	0	0	0
Consolidation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED	BIP	0	0	0	0	0
Audit documentaire dans les services déconcentrés	BIP	0	0	0	0	0
Traçabilité de ressources informationnelles destinées aux archives et à la Documentation Spécialisé du MINEPDED	BIP	0	0	0	0	0
Renforcement des capacités du personnel sur la politique documentaire et les procédures de gestion des archives (Normes archivistiques)	BIP	10000	10300	10600	10900	11200
Gestion des Courriers du MINEPDED	BF	12000	12360	12720	13080	13440
vulgarisation de la culture juridique au sein du MINEPDED	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Veille juridique et contentieuse	BF	18000	18540	19080	19620	20160

Programme :	Pilotage et Administration du MINEPDED					
Objectifs :	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels					
Coût total du programme :	11350643					
Responsable de mise en œuvre :	DAG					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Elaboration d'un recueil des textes juridiques du MINEPDED	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Total Action 1		284527	292033	300539	309044	317550
Coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	BF	821598	846246	870894	895542	920190
Suivi des dépenses communes aux programmes	BF	309000	318270	327540	336810	346080
Suivi et mise à jour du fichier solde du Personnel	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Suivi et mise en œuvre du Plan de Formation du MINEPDED	BF	200000	206000	212000	218000	224000
Modernisation de la gestion des carrières et des pensions	BF	22000	22660	23320	23980	24640
Elaboration du Manuel de Procédures et du guide des usagers	BIP	4800	0	0	0	0
Renforcement des outils de gestion des carrières et des pensions	BF	50000	51500	53000	54500	56000
Opérationnalisation du SIGIPES	BIP	11000	11330	11660	11990	12320
Mise en place d'une mutuelle des personnels du MINEPDED et Lutte contre le VIH /SIDA	BF	4000	4120	4240	4360	4480
Promotion de l'approche-genre	BF	4000	4120	4240	4360	4480
Préparation, Elaboration et suivi de l'exécution du Budget	BIP	13000	13390	13780	14170	15560
Renforcement en Equipements et matériels roulants des services centraux et déconcentrés	BIP	0	0	0	0	0
Total Action 2		1450398	1488966	1532334	1575702	1619070

Programme :	Pilotage et Administration du MINEPDED					
Objectifs :	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels					
Coût total du programme :	11350643					
Responsable de mise en œuvre :	DAG					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Poursuite et mise en place des infrastructures de soutien, de gestion des ressources matérielles et infrastructurelles	BIP	0	0	0	0	0
Coordination générale des activités de la Coopération et de la Programmation sur toute l'étendue du territoire	BF	18000	18540	19080	19620	20160
Suivi et coordination des programmes d'aide et de coopération dans le domaine de l'environnement	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions	BF	0	0	0	0	0
Recherche et développement du partenariat	BF	18 000	18540	19080	19620	20160
Recherche des financements nouveaux	BF	20000	20600	21200	21800	22400
Imprégnation aux techniques de négociations internationales	BF	8000	8240	8480	8720	8960
Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de stratégie et politiques spécifiques du MINEPDED	BF	5000	5150	5300	5450	5600
Coordination /études prospective	BF	11000	11330	11660	11990	12320
Suivi des indicateurs du budget programme	BF	5000	5150	5300	5450	5600
Analyses conjoncturelles au MINEPDED	BF	5000	5150	5300	5450	5600
Mise en cohérence des différents documents de planification avec la stratégie du MINEPDED	BF	5000	5150	5300	5450	5600
Elaboration, suivi, contrôle et évaluation de l'exécution des programmes et projets relevant du ministère	BF	42500	43775	45050	46325	47600
Appui au Comité d'Elaboration des projets	BF	5000	5150	5150	5450	5600

Programme :	Pilotage et Administration du MINEPDED					
Objectifs :	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels					
Coût total du programme :	11350643					
Responsable de mise en œuvre :	DAG					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Révision et actualisation du CDMT	BF	13000	13390	13780	14170	14560
Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle	BF	18000	18540	19080	19620	20160
Suivi de la chaîne PPBS	BF	18000	18540	19080	19620	20160
Total Action 3		202500	208575	214650	220725	226800
Supervision des activités liées à la gestion de l'environnement, à la protection de la nature et au développement durable	BF	139300	143479	147658	151837	156016
Coordination des activités liées aux tenues des différentes sessions du Comité interministériel de l'Environnement	BF	0	0	0	0	0
Appui aux opérations liées à l'environnement gris et brun	BF	13750	14163	14575	14988	15400
Appui aux opérations liées à l'environnement vert	BF	13750	14163	14575	14988	15400
Coordination des activités liées aux inspections des services	BF	16100	16583	17066	17549	18032
Appui au Comité de lutte contre la Corruption	BF	8700	8961	9222	9483	9744
Appui au Comité National chargé de la mise en œuvre du programme de la décennie des Nations Unies pour l'Education en vu du développement durable	BF	0	0	0	0	0
Appui aux inspections des programmes opérationnels	BF	13750	14163	14575	14988	15400

Programme :	Pilotage et Administration du MINEPDED					
Objectifs :	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels					
Coût total du programme :	11350643					
Responsable de mise en œuvre :	DAG					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Activités						
Appui aux inspections des activités transversales du MINEPDED	BF	13750	14163	14575	14988	15400
Total Action 4		219100	225673	232246	238819	245392
TOTAL PROGRAMME 4		2155525	2215247	2279769	2344290	2408812

XI. TABLEAU 12 - PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES : PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL DES ACTIONS DES PROGRAMMES

Tableau 12 - Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des Actions du programme 1

Programme :	DESERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Objectifs :	Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.					
Coût total du programme:						
Responsable de mise en œuvre	Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR).					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Actions						
Promotion et restauration de la nature	BIP	1593601	1636729	1680784	1725794	1771787
Total Action 1		1593601	1636729	1680784	1725794	1771787
Lutte contre les changements climatiques	BIP	95000	212502	100763	103740	103786
	BM	13390	13792	14193	14595	14997
	PNUE	168920	0	0	0	0
	PNUD	51500	53045	54636	56275	57964
	DON JAPONAIS	15914	16400	16900	17400	17824
Total Action 2		1593601	1636729	1680784	1725794	1771787
Renforcement du Monitoring Environnemental	BIP	500897	515924	530951	545978	561005
	CONVENTION d'Abidjan/FAO	21218	21855	22491	23128	23764
Total Action 3		522115	537778	553442	569105	584769
Promotion du Suivi de la Conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes	PNUD	15914	16391	16869	17346	17824
Total Action 4		15914	16391	16869	17346	17824
TOTAL PROGRAMME 1		2391894	24564455	2524581	2593783	2666774

Tableau 12 - Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des Actions du programme n° II

Programme :	GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE					
Objectifs :	Susciter la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles.					
Coût total du programme:						
Responsable de mise en œuvre	Directeur du Développement des Politiques Environnementales (DDPE)					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Actions						
Renforcement des évaluations environnementales		297804	306738	315672	324606	333540
Total Action 1		297804	306738	315672	324606	333540
Renforcement de la sensibilisation environnementale						
Total Action 2		667810	687844	707879	727913	747947
Promotion du développement durable						
Total Action 3		1044750	1055496	1084783	1114069	1143355
Développement et diffusion de l'information environnementale						
Total Action 4		765377	484489	777629	512797	805822
TOTAL PROGRAMME 2						

Tableau 12 - Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des Actions du programme n° III

Programme :		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET PRODUITS CHIMIQUES				
Objectifs :		Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques.				
Coût total du programme:						
Responsable de mise en œuvre		Directeur des Normes et du Contrôle (DNC)				
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Actions						
Elaboration des textes réglementaires des normes et des procédures environnementales	BIP	517800	827425	820360	833303	896229
	Fonds Commun/ PSFE	50000	30000	20000	40000	0
	BF	516925	184779,7	228589,4	222331,1	266119,8
Total Action 1		1084725	1042204,7	1068919,4	1095634,1	1122348,8
Renforcement de la police environnementale	BIP	562300	533334	548868	564402	579936
	BF	605363	669359	688855	708351	727847
Total Action 2		1 167 663	1 202 693	1 237 723	1 272 753	1 307 783
Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets	BIP	600 000	600 000	225 000	600 000	600 000
Total Action 3		600 000	600 000	225 000	600 000	600 000
Mise en œuvre des Conventions Internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques et dangereuses	BIP	200000	550000	450000	450000	450000
Total Action 4		200000	550000	450000	450000	450000
TOTAL PROGRAMME 3		3 052 388	3 394 898	2 981 642	3 418 387	3 480 131

Tableau 12 - Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des Actions du programme n° IV

Programme :		PILOTAGE ET ADMINISTRATION DU MINEPDED				
Objectifs :		Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels				
Coût total du programme:		11350643				
Responsable de mise en œuvre		Directeur des Affaires Générales (DAG).				
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Actions						
Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels	BF	284527	292033	300539	309044	317550
	BIP	10000	10300	10600	10900	11200
Total Action 1		284527	292033	300539	309044	317550
Gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières)	BF	14421598	1464246	1506894	1549542	1591190
	BIP	28800	24720	25440	26160	27880
Total Action 2		1450398	1488966	1532334	1575702	1619070
Programmation, planification et coopération	BF	202500	208575	214650	220725	226800
Total Action 3		202500	208575	214650	220725	226800
Amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de protection de la nature et du développement durable	BF	219100	225673	232246	238819	245392
Total Action 4		219100	225673	232246	238819	245392
TOTAL PROGRAMME 4		2155525	2215247	2279769	2344290	2408812

CHAPITRE VII : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

L'objectif ici consiste à suivre la mise en œuvre de la stratégie du MINEPDED telle que dérivée de la vision 2035 et de la stratégie globale pour la croissance et l'emploi. Il a pour but d'assurer une bonne exécution de la stratégie. A cet égard, le suivi/évaluation de la mise en œuvre doit se faire à tous les niveaux au travers des indicateurs définis dans la Stratégie et le Plan d'Actions Prioritaires. Il est ascendant pour permettre une remontée rapide des informations. Plus largement, il aide à développer une culture de veille et prévoir les mécanismes d'ajustement de la stratégie du MINEPDED afin de la faire vivre dans le temps.

I. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

I.1 Conditions de réussite

Pour assurer une mise en œuvre réussie de sa stratégie ministérielle, le MINEPDED sera animé d'une volonté politique constante. Il développera un partenariat plus efficient impliquant les partenaires nationaux et étrangers, élaborera et mettra en œuvre le plan de d'appropriation de ladite stratégie et œuvrera en faveur de la programmation, du suivi et de l'évaluation des programmes.

➤ Une volonté politique plus forte

En se fondant sur les dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le MINEPDED se fixe pour objectifs stratégiques de prévenir et protéger l'environnement contre toute forme de dégradation.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production, le Gouvernement est résolu à encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.

➤ Une participation et un partenariat plus efficaces

La collaboration, l'implication et l'adhésion des populations, de la société civile et des partenaires internationaux pour la mise en œuvre de la stratégie du MINEPDED seront renforcées. Certes, l'élaboration de ladite stratégie fait l'objet d'amples consultations qui ont associé les populations et les autorités publiques, les partenaires techniques et consistants et la société civile. Mais il s'agit, à cette étape, pour les personnes concernées par les questions d'environnement, de protection de la nature et de développement durable de savoir si la participation est efficace.

La participation cohérente de tous doit donc être organisée sur la base du plan de mise en œuvre de la stratégie, à cette fin, les responsables veilleront à :

- l'exécution participative des programmes par chaque partie prenante ;
- la mise en œuvre d'un dispositif souple et efficace de coordination, de suivi et d'évaluation (chaîne PPBS) ;

- la mobilisation harmonieuse de tous les moyens d'action. Sur ce plan, il sera fait recours :
 - au niveau national au budget de l'Etat et aux ressources humaines et financières disponibles ;
 - au niveau international, à l'assistance financière et technique des partenaires étrangers de l'Etat.

➤ Plan d'appropriation de la stratégie

Pour ancrer les objectifs poursuivis par la stratégie au sein du ministère et auprès des parties prenantes, le plan d'appropriation de la stratégie sera élaboré et mis en œuvre. Ses principaux objectifs seront :

- informer les populations et les partenaires de l'existence et du contenu de la stratégie du MINEPDED ;
- persuader les parties prenantes de la pertinence par rapport aux enjeux et aux défis à relever ;
- convaincre les acteurs de la nécessité de disposer d'une stratégie de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable et de l'importance de la participation de tous à la mise en œuvre des programmes y relatifs ;
- sensibiliser les populations sur la nécessité d'apporter chacun sa contribution personnelle au maintien d'un équilibre environnemental dans la perspective du développement durable.

➤ La programmation, le suivi et l'évaluation des programmes

La réussite de la stratégie MINEPDED dépendra enfin d'une programmation rigoureuse des programmes, actions, activités, du suivi de leur réalisation et de l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés.

I.2. Modalité de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie MINEPDED est conditionnée par la mise en place d'un dispositif institutionnel efficace, une plateforme entre les partenaires et la mise en branle d'une vaste campagne de préservation de l'environnement.

➤ Mise en place d'un dispositif institutionnel

Un dispositif institutionnel doit être mis en place en vue d'assurer la mise en œuvre effective et cohérente des programmes du MINEPDED. A ce titre, il sera chargé de :

- définir et élaborer les critères d'évaluation ;
- assurer le suivi et l'évaluation continue des activités et des ressources, ainsi que les hypothèses de réalisation ;
- rédiger les termes de référence pour l'élaboration du système d'information ;
- vérifier la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- mesurer les effets sur les cibles ;
- évaluer l'impact économique, social et environnemental de la mise en œuvre de la stratégie ;

- déterminer les leçons et réaliser des feed-back pour la révision de la stratégie.

Mais au préalable, il importe que les coordonnateurs des programmes qui ont la charge de l'opérationnalisation :

- ✓ précisent chaque année les finalités générales des programmes ;
- ✓ veillent à l'adéquation des moyens aux objectifs des programmes ;
- ✓ définissent la structuration des programmes en actions.

Dans le même temps, ils mettront en place pour chacun des programmes un tableau de bord.

Ce dispositif institutionnel, pour des raisons d'efficacité, sera placé sous l'autorité du Secrétaire Général du MINEPDED. Il sera appuyé par des cellules opérationnelles conformément aux dispositions de la circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009.

➤ Une plateforme avec les partenaires

La mise en place d'une plateforme avec tous les partenaires s'avère indispensable pour l'exécution harmonieuse de la stratégie du MINEPDED. Elle sera l'occasion de présenter à tous, les partenaires de l'Etat afin de :

- recueillir leur adhésion à celle-ci ;
- mobiliser les ressources (financières et techniques) ;
- connaître les domaines, niveaux et modalités d'intervention de chacun pour une bonne coordination des apports.

➤ Mise en œuvre du plan IEC

La matérialisation du plan I.E.C (Information Education Communication) se traduira par une vaste campagne d'information, d'éducation et de communication à travers :

- des descentes explicatives dans les dix régions et à l'extérieur du pays ;
- des émissions spéciales à la télévision et à la radio en langues officielles et nationales ;
- des microprogrammes à la radio sur les thèmes de la préservation de l'environnement ;
- des spots audio et vidéo avec achat des espaces dans les medias et une présence effective sur internet ;
- des séminaires et tables rondes dans les établissements scolaires et universitaires ;
- la publication dans la presse écrite publique et privé des articles sur les questions d'environnement, protection de la nature et développement durable ;
- élaboration d'un syllabaire de l'environnement de la protection de la nature et développement durable ;
- une cérémonie officielle de présentation de la stratégie ;
- la promotion lors de la journée de l'environnement ;
- des campagnes d'affichage ;
- des diners de presse etc.

II. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

II.1. Suivi systématique

Le suivi-évaluation est une activité constante et récurrente qui est étroitement liée à la chaîne PPBS pour produire les documents de planification, budgétisation et suivi évaluation attendus. C'est un processus continu de collecte et de traitement des renseignements qui permet de repérer des anomalies en cours d'exécution, d'apporter des corrections à la gestion de l'action et la réorientation technique nécessaire pour atteindre les objectifs des programmes. **Cellule de suivi-évaluation : CSE**

La cellule CSE est constituée des représentants de toutes les directions techniques sous la responsabilité du Chef Cellule suivi. A ce titre :

- elle élabore en liaison avec les services compétents du MINEPAT et MINFI le rapport trimestriel de suivi de l'exécution physico-financière du budget ;
elle diligente la production du rapport semestriel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle ; elle diligente la production du rapport annuel de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle

II.2. Evaluations périodiques

➤ Mission conjointe

Une mission conjointe d'évaluation est menée chaque année par le MINEPDED et les représentants des PTF impliqués dans l'assistance technique et le financement des programmes et de leurs activités. La mission est conduite dans différentes zones du territoire pour permettre aux cadres du MINEPDED et des PTF de se faire une idée concrète de l'évolution du sous-secteur. C'est une évaluation plus stratégique.

➤ Evaluations internes

Sous l'autorité de l'Inspection Générale, des missions internes d'évaluation sont diligentées dans les différents programmes tant au niveau central que déconcentré. Les missions d'évaluation interne sont constituées des équipes au niveau central dans les différentes spécialités requises. Elles peuvent être complétées par des ressources humaines externes. Les rapports d'évaluation interne permettent au Chef de Département Ministériel de vérifier périodiquement les avancées réelles enregistrées au regard des indicateurs de suivi des performances et des indicateurs de suivi des résultats de la stratégie.

➤ Evaluations externes

En ce qui concerne cette évaluation, elle se fera par un auditeur externe commis pour la tâche.

Les différents processus d'évaluation ci-dessus peuvent conduire à réviser la stratégie et les documents de planification et de programmation qui lui sont associés (PAP, CDMT,

RAP). Le processus de révision est décidé et conduit par le Comité interne PPBS en liaison avec le MINEPAT.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

✓ DOCUMENTS DE REFERENCES

- LOI DE FINANCE 2013 ;
- LE GUIDE METHODOLOGIQUE DE PLANIFICATION STRATEGIQUE AU CAMEROUN (EDITION 2011) ;
- LE GLOSSAIRE DE LA CHAINE PPBS ;
- LES DISCOURS RECENTS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;
- LE RAPPORT DU COMITE INTER MINISTERIEL D'EXAMEN DES PROGRAMMES ;
- LES EXPOSES.

✓ OUTILS DE TRAVAIL

- LES TERMES DE REFERENCE DE L'ACTUALISATION DES PAP 2014-2018 ;
- LE CALENDRIER INDICATIF DU PROCESSUS D'ACTUALISATION DES PAP ;
- LES GRANDES LIGNES DE LA DEMARCHE D'ACTUALISATION DES PAP ;
- TABLEAU DE BORD DES ACTIVITES DE LA CHAINE PPBS ;
- MODELE DE TABLEAU DE PROGRAMMATION DES REUNIONS TECHNIQUES ;
- MECANISMES SOUS-JACENTS DE L'ACTUALISATION DES PAP ;
- LE CANEVAS DE PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTUALISATION DES PAP.